
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mercredi 6 octobre 2021, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M. Jean-Luc von Arx*, *M^{mes} Ana Maria Barciela Villar*, *Corinne Bonnet-Mérier*, *MM. Simon Brandt*, *Timothée Fontolliet*, *Olivier Gurtner*, *Alain Miserez*, *M^{me} Jacqueline Roiz*, *M. Gazi Sahin*, *M^{mes} Albane Schlechten* et *Salma Selle*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 22 septembre 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 5 octobre et mercredi 6 octobre 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Il n'y a pas de communications... Nous entamons donc les objets dont vous avez accepté l'urgence.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

- 4. Résolution du 5 octobre 2021 de M^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Bénédicte Amsellem, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Anne Carron, Christel Saura, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Yves Herren, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Louise Trottet, Omar Azzabi, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Albane Schlechten, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Barthassat, Yasmine Menétrey, Amar Madani, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin et Corinne Bonnet-Mérier: «Sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle et des droits des femmes afghanes: la Suisse doit s'engager, il y a urgence!» (R-288)¹.**

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- le rôle de la Suisse et de Genève en tant que dépositaire des Conventions de Genève;
- que, d'après les lignes directrices de la Suisse concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme de 2013, la protection de ces personnes revêt une importance capitale;
- que, d'après ces lignes directrices, «la Suisse plaide publiquement en faveur d'une meilleure protection des défenseurs des droits de l'homme et entreprend des démarches auprès des Etats dans lesquels ces derniers sont menacés et entravés dans leur travail par les autorités», ainsi que Genève;
- que la protection et la promotion des droits de l'homme ainsi que le renforcement de l'Etat de droit font partie des objectifs de politique extérieure de la Suisse, ancrés dans la Constitution fédérale;
- la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus de 1998 qui prévoit que les défenseurs des droits de l'homme doivent être appuyés et protégés dans le cadre de leur activité;
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, conclue le 18 décembre 1979, et dont l'instrument de ratification a été déposé par la Suisse le 27 mars 1997,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 2440.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Constatant:

- l'attachement de la Ville de Genève, capitale de la paix et des droits humains, aux droits fondamentaux dont l'égalité;
- la situation périlleuse et notoirement dramatique que vivent les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme en Afghanistan;
- la situation des femmes en particulier dont les droits fondamentaux sont systématiquement bafoués, a fortiori celles qui s'engagent et/ou se sont engagées à les défendre;
- la mise en danger constante de leur vie, de leur intégrité corporelle;
- l'inaccessibilité à l'éducation, à l'emploi, à la liberté et au respect de leurs droits fondamentaux et élémentaires,

Déplorant:

- notre impuissance face à cette tragédie humaine;
- la mise en danger effective de six défenseuses des droits humains, actives dans la sauvegarde et la défense des droits des femmes afghanes en particulier,

Soit:

1. **M^{me} Muzda Baluch**, née en 1995, journaliste diplômée de l'Université de Kaboul, travaillant à l'Afghanistan's Women Rights Association (AWRA) depuis 2014 comme bénévole (présidente), membre très actif d'AWRA, s'occupant de l'organisation et des relations d'AWRA avec la télévision, très connue et très exposée au niveau du pays du fait de son importante activité féministe,

et de sa famille composée de trois enfants:

- Dunya Baluch, née le 25.03.2010,
- Danyal Baluch, né le 20.09.2012,
- Dina Baluch, née le 02.06.2018,
- et de son mari, M. Ghulam Rasul Akrami, né le 07.07.198, médecin pédiatre;

2. **M^{me} Malai Baluch**, née le 25.08.1979, veuve, juriste et journaliste, bénévole d'AWRA depuis 2014 elle a géré tous les débats télévisés d'AWRA, anciennement cheffe du Département des affaires des femmes de la province de Nimroz,

et de sa famille composée de trois enfants:

- Maisam Arab, né le 10.06.2005,
- Sana Arab, née le 01.09.2010,
- Yamna Arab, née le 13.05.2019;

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

3. **M^{me} Mina Baluch**, née le 22.04.1993, célibataire et sans enfant, juriste au profil public très important car elle a été la cheffe du parlement de la jeunesse;
4. **M^{me} Parwin Azizi**, née le 30.04.1970, juriste, membre fondatrice du comité d'AWRA,

et de sa famille composée de cinq enfants:

- Sadique Hamidi, né le 08.12.2005,
- Nagaina Hamidi, née le 15.12.2007,
- Nada Hamidi, née le 19.06.2011,
- Hoda Hamidi, née le 19.06.2011,
- Asal Hamidi, née le 03.11.2019,
- ainsi que de son époux, M. Mahboob Hamidi, né le 05.09.1968, ancien chef du Département de l'électricité, actif dans le domaine des droits de l'homme;

5. **M^{me} Aysha Baluch**, née le 03.09.1985, juriste, travaillant avec AWRA depuis 2021, directrice de la section juridique du Département des affaires sociales à Nimroz, au profil public très important,

et de sa famille qui était jusqu'à récemment composée de deux enfants:

- Iman Baluch, né le 24.02.2006 et
- Masha Baluch, née le 13.05.2019.

Masha est décédée la semaine dernière à la suite d'une crise d'asthme. Sa mère n'a pas pu se rendre avec la petite à l'hôpital ou chez un médecin car sortir de leur refuge était trop risqué. M^{me} Baluch a essayé de la soigner avec des médicaments qu'elle avait pris avec elle. Masha est décédée dans ses bras;

6. **M^{me} Shabnam Yousuf Zai**, née le 27.06.1981, juriste, très active dans son travail avec AWRA depuis 2014,

et de sa famille composée de cinq enfants:

- Ahmad Nawid Yousuf Zai, né le 01.07.2008,
- Ahmad Walid Yousuf Zai, né le 24.02.2013,
- Mohamad Adib Yousuf Zai, né le 16.09.2014,
- Mohammad Najeeb Yousuf Zai, né le 16.02.2017,
- ainsi que son mari, M. Ahmad Farid Yousuf Zai, né en 1979, anciennement chef de la police de Nimroz,

Et qui se trouvent tous en danger de mort imminente actuellement cachés en Iran avec le risque concret d'être renvoyés en Afghanistan sous le régime taliban.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Agissant en conséquence:

Le Conseil municipal déclare la nécessité du respect du droit à la vie et de la protection de ces personnes et invite le Conseil administratif à prendre langue avec les autorités cantonales et fédérales pour concrétiser sa politique de protection des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme, et de la défense des droits fondamentaux des femmes afghanes en particulier, en offrant ses bons offices et en entreprenant toutes les démarches nécessaires à la sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de M^{mes} Muzda Baluch, Mina Baluch, Malai Baluch, Parwin Azizi, Aysha Baluch et Shabnam Yousuf Zai, ainsi que de leurs familles respectives, et de leur offrir refuge.

Préconsultation

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Elles s'appellent Muzda Baluch, Malai, Mina, Parwin, Aysha, Shabnam... quatre juristes, deux journalistes, une journaliste qui est également juriste. Elles ont des enfants... Dunya, 11 ans, Danyal, 9 ans, Dina, 3 ans, Maisam, 16 ans, Sana, 11 ans, Yamna, 2 ans, Sadique, 16 ans, Nagaina, 14 ans, Nada, 10 ans, Hoda, sa sœur jumelle, 10 ans, Asal, 2 ans. Asal a perdu une de ses amies qui s'appelait Masha et qui avait 2 ans et demi. La petite fille est décédée par manque de soins pendant que sa mère, Aysha, se cachait pour échapper à ses bourreaux, tout comme les autres personnes qui intervenaient pour les droits humains, les droits des femmes. Il y a encore Iman qui a 15 ans, Nawid et Walid, respectivement 13 ans et 8 ans, Adib, 7 ans, et Najeeb, 4 ans.

Deux de ces femmes sont mariées, l'une est veuve, les autres sont célibataires. Leurs époux se prénomment Ghulam Rasul, qui est médecin pédiatre, et Farid, qui était anciennement chef de la police pendant la période où les talibans n'avaient pas encore pris le pouvoir.

Aujourd'hui ces femmes sont en exil, elles ne sont pas en sécurité. Qu'ont-elles bien pu faire? Qu'est-ce qui leur est reproché? Elles ont défendu le droit à l'éducation des femmes, elles ont défendu l'égalité, elles ont défendu les droits fondamentaux humains, elles ont défendu le droit d'exister de la moitié de la planète, les femmes. C'est un crime, un crime pour ceux qui ont pris le pouvoir aujourd'hui en Afghanistan, un crime qu'il fallait punir. Et il fallait les pourchasser jusqu'à ce qu'une petite fille de 2 ans et demi perde la vie par manque de soins. Aujourd'hui, elles sont en Iran, cachées. Elles ne sont pas en sécurité et elles n'ont pas trouvé de médecin pour la petite Masha de 2 ans et demi, qui est décédée par manque de soins.

Cette résolution vous propose aujourd'hui de faire un geste, de faire un geste d'humanité, quand bien même nous nous sentons impuissants pour ce pays qui

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

a une histoire bien plus longue que ce que nous montrent les images les plus récentes que nous voyons dans les journaux ou à la télévision, ce pays qui, depuis quarante ans, souffre d'ingérence étrangère. Cela veut dire que deux générations de personnes n'ont connu que la guerre.

Alors que les choses semblaient s'apaiser depuis vingt ans, alors que les femmes dont nous parlons ont pu suivre une formation, envoyer leurs filles à l'école, avoir une activité professionnelle, organiser des soins, faire connaître les droits humains, tout s'est arrêté net. Ça s'est arrêté net parce que les personnes qui ont pris le pouvoir aujourd'hui estiment qu'après 13 ans les filles ne peuvent plus aller à l'école, que, lorsqu'on défend les droits fondamentaux, on doit être exécuté dans la rue pour donner l'exemple.

Ces personnes estiment qu'il faut cacher la moitié de la population, que leurs grand-mères, leurs mères qui les ont portés, leurs sœurs, leurs femmes, leurs cousines, leurs filles et leurs petites-filles ne valent rien, que la vie de ces dernières ne vaut rien, que leur existence doit être niée. Alors on enlève les panneaux aux personnes qui ont défendu ces droits et on les pourchasse. On les pourchasse et, nous, nous regardons impuissants. Nous lisons ce qui se passe en Afghanistan article après article, et nous nous sentons démunis.

Mais là je vous propose, les Verts vous proposent de tendre la main. Toutes les signataires, et elles sont nombreuses, vous proposent de tendre la main à ces personnes pour que le Conseil municipal, je vous lis mes conclusions, «déclare la nécessité du respect du droit à la vie et de la protection de ces personnes et invite le Conseil administratif à prendre langue avec les autorités cantonales et fédérales pour concrétiser sa politique de protection des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme, et de la défense des droits fondamentaux des femmes afghanes en particulier, en offrant ses bons offices et en entreprenant toutes les démarches nécessaires à la sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de M^{mes} Muzda Baluch, Mina Baluch, Malai Baluch, Parwin Azizi, Aysha Baluch et Shabnam Yousuf Zai, ainsi que de leurs familles respectives, et de leur offrir refuge.»

Nous pouvons au moins faire ça. Nous pouvons au moins faire ça pour ces six femmes. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 44 oui contre 7 non (1 abstention).

M^{me} Anne Carron (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom de mon groupe, signataire de cette résolution, j'aimerais remercier notre collègue Uzma Khamis Vannini de nous avoir alertés sur la situation qu'elle nous a décrite et dont elle a eu connaissance dernièrement. Le Parti démocrate-chrétien porte les valeurs d'humanisme et de solidarité qui sont au centre de cette

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

résolution. Il a d'ailleurs, il faut le rappeler, déposé la motion M 2778 fin août au Grand Conseil, qui demandait à la Confédération d'accepter un contingent de réfugiés, en particulier des femmes et des filles, selon les quotas définis avec l'Union européenne, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada.

Le texte demandait aussi, d'une part, de permettre le regroupement familial pour les proches des ressortissants afghans au bénéfice d'un visa humanitaire en Suisse, il appelait d'autre part Genève à prendre en charge les réfugiés afghans sur le territoire de la Suisse, proportionnellement à sa population et à ses moyens. Ce texte, traité en urgence à la rentrée par le parlement cantonal, a été très largement accepté.

La résolution de ce soir s'inscrit dans le même registre. La situation des personnes qui sont présentées dans ce texte nous a profondément touchés. Ces femmes et leurs familles avec enfants, pour certains en bas âge, ne peuvent rentrer dans leurs pays sans craindre pour leur vie. Ce sont des femmes qui se sont engagées avec force dans leur pays en faveur des droits humains et de ceux des femmes en particulier. Nous nous sentons proches d'elles compte tenu de l'engagement et de la cause qui les mobilisent.

En soutenant ce texte ce soir, nous voulons rappeler le grand combat de notre regrettée députée et amie Anne-Marie von Arx-Vernon pour le sort des filles et des femmes afghanes. Elle avait d'ailleurs rencontré le commandant Massoud, le Lion du Panshir, qui s'était engagé pour l'accès des filles afghanes à l'éducation et qui a été assassiné par des terroristes d'Al-Qaïda en 2001. Anne-Marie avait pris d'énormes risques en participant en Afghanistan à une opération d'exfiltration de jeunes filles destinées aux mariages forcés. Elle était également active au sein de l'association Afghanistan libre, fondée par sa grande amie la diplomate, écrivaine et militante féministe afghane Chekeba Hachemi. Anne-Marie était très engagée dans cette association pour l'éducation des filles et l'émancipation des femmes dans ce pays.

En soutenant cette résolution, nous voulons porter la voix de notre parti et celle de Genève, capitale de la paix et haut lieu des droits humains, vers les instances compétentes afin de venir au plus vite en aide à ces personnes. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Une de mes amies afghanes m'a montré il y a plus de vingt ans un exemplaire d'un *Paris Match* des années 1960 dans lequel on voyait des femmes afghanes dans les rues de Kaboul, habillées à l'européenne et vivant tout à fait, enfin apparemment tout à fait normalement. J'aurais aimé savoir ce qui s'est passé dans ce pays depuis pour qu'en trente-cinq ans leur sort ait ainsi changé. Qu'est-ce qui s'est produit dans l'histoire de ce pays?

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Je sais bien qu'il y a eu la guerre contre les Russes, puis contre les Américains, mais j'aurais aimé savoir ce qui a amené un tel changement de statut pour les femmes parmi les 39 millions d'habitants de l'Afghanistan. Evidemment je suis très touchée par cette situation, mais j'aurais aimé en savoir un peu plus pour voir s'il y a des démarches à faire qui pourraient amener un changement de conception du statut de la femme dans ce pays.

Je me demande si les hommes là-bas sont si lâches au point d'avoir une telle peur panique devant les femmes. Je me demande s'ils détestent vraiment leurs mères, leurs sœurs, leurs grand-mères, leurs enfants, leurs filles. Voilà, je ne comprends pas. Si je pouvais avoir des éclaircissements, j'en serais assez contente.

M^{me} Audrey Schmid (EàG). Ensemble à gauche soutient évidemment cette résolution que nous sommes nombreuses à avoir signée et qui soulève la situation tragique des populations civiles afghanes, lesquelles se trouvent à nouveau sous le joug d'un régime dictatorial.

Lors de la prise de Kaboul, je crois que nous avons toutes et tous vu des images d'effroi des Afghans et des Afghanes qui tentaient par tous les moyens de fuir le pays, parfois au prix de leur vie. Les faits leur ont malheureusement donné raison. Un mois après la prise de pouvoir, un premier rapport édité par Amnesty International et l'Organisation mondiale contre la torture faisait état des graves violations des droits humains depuis la prise de pouvoir, en particulier à l'égard des femmes qui se trouvent durablement écartées de la vie professionnelle, politique et du droit à l'éducation.

Les manifestations d'opposition à cette exclusion ont été sévèrement réprimées et des assassinats ciblés ont été pratiqués contre celles et ceux qui contestaient le nouveau gouvernement. Pour la troisième année consécutive, l'Afghanistan obtient la première place du triste classement des pays les plus dangereux au monde, selon l'Indice mondial de la paix. Le moins que nous puissions faire ce soir est donc d'adopter cette résolution afin de protéger la vie de ces six militantes.

Mais au-delà de la situation concrète de ces femmes, il s'agit aussi ici de témoigner d'une solidarité et d'une résistance internationale face à la situation des populations afghanes. N'en déplaise à certaines et à certains, nous avons, même au niveau communal, le pouvoir de dénoncer ces exactions dans un geste qui n'est pas que symbolique. La réprobation internationale a du poids, et c'est notamment ce dont a témoigné l'opération de séduction tentée par le régime taliban lors de sa prise de pouvoir.

Il s'agit aussi ce soir de faire entendre notre voix vis-à-vis de notre propre gouvernement. Face à l'urgence de la situation que vivent les populations afghanes, la Suisse fait la sourde oreille et n'a pour l'instant accueilli que 385 personnes, soit

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

moins de 15 personnes par canton. Par comparaison, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, 2,2 millions d'Afghans se répartissaient à la fin de l'année 2020 dans les pays limitrophes que sont l'Irak et le Pakistan. Pour ne pas se montrer ridicule, nous pensons que la Suisse devrait proposer l'accueil d'au moins 500 réfugiés par canton.

La Ville de Genève fait partie de l'Alliance des villes et communes pour l'accueil des réfugié-e-s et est déjà intervenue à la fin du mois d'août pour demander à la Confédération de faciliter l'obtention de visas humanitaires, ce que nous saluons. Nous l'encourageons à poursuivre. En attendant, Ensemble à gauche vous appelle à soutenir cette résolution. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christel Saura (S). J'aimerais commencer par remercier, au nom du groupe socialiste, les Vertes et les Verts pour avoir déposé cette résolution, et tout particulièrement M^{me} Uzma Khamis Vannini pour sa rédaction si complète et exhaustive et pour la bouleversante présentation qu'elle vient de nous faire. Elle a su identifier six femmes afghanes qui en ce moment même risquent leur vie et celles de leurs familles pour défendre les droits humains dans leur pays.

Un pays où – hélas! et tel que craint depuis le retour des talibans au pouvoir – les femmes sont de nouveau mises au ban de la vie publique. De nouveau, on leur a retiré leurs droits, de nouveau on les prive de l'exercice de leur autonomie, de nouveau on leur interdit l'accès à l'école et à l'emploi, de nouveau on leur impose des codes vestimentaires, de nouveau on les force à se marier... De nouveau, en Afghanistan et en 2021, les femmes sont victimes de violences de toutes sortes, domestiques en particulier, et de crimes d'honneur.

Bon nombre d'entre elles ont fait le choix de combattre publiquement cet abominable retour en arrière. Elles s'engagent en faveur des droits humains les plus élémentaires. S'engager en faveur des droits humains en Afghanistan, c'est engager sa vie et celle de ses proches. C'est précisément le choix qu'ont fait Muzda, Malai, Mina, Parwin, Aysha et Shabnam qui font l'objet de la résolution qui nous intéresse ce soir.

Si, sous l'impulsion de cette résolution de la Ville de Genève, le Canton de Genève et la Confédération suisse pouvaient offrir leurs bons offices et sauver ne serait-ce que ces six femmes et leurs familles, ce serait déjà un grand pas, un signal fort. Et je veux croire que ce ne serait qu'un début.

Aujourd'hui en effet, en Afghanistan, les défenseuses et les défenseurs des droits humains risquent de nouveau leur vie pour faire leur travail. Mais aujourd'hui à Genève, nous devons une énième fois rappeler à nos autorités les fondamentaux de nos traditions humanitaires. Nous ne devrions pas avoir à le faire. Cela devrait aller de soi. Il est regrettable que l'on doive invariablement

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

attendre l'éclatement d'une crise pour rédiger une résolution et demander à nos autorités de s'engager pour contribuer à faire respecter les droits humains sur cette terre.

Le groupe socialiste remercie les Vertes et les Verts de nous soumettre une résolution aussi personnelle, touchante et intense en ce sens qu'elle nous parle de ces six femmes et de leurs proches, de leur identité. Nous les nommons, nous les connaissons. Pour elles, leurs maris et leurs enfants, nous devons impérativement nous lever. Nous devons les accueillir sans ambages, sans hésitation, sans tergiversations. Il y a urgence, et c'est le moins que nous puissions faire au regard des femmes afghanes et en hommage à nos libertés et à nos traditions humanitaires. Merci. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Cette résolution, pour celles et ceux qui se sont donné la peine de la lire, pose plein de questions aux curieux que nous devrions être et qui ont tenté de comprendre qui sont ces six femmes afghanes. Pourquoi elles et pas d'autres opposantes ou opposants aux talibans?

Le lien qui les unit est l'organisation humanitaire Afghanistan's Women Rights Association (AWRA), qui est mentionnée dans la résolution. C'est le lien qui les unit toutes. Elles sont toutes membres de cette association. Sur le site de cette organisation humanitaire, nous découvrons des exemples de manifestations qui ont eu lieu dans des lieux publics de la province de Nimroz, située au sud-ouest de l'Afghanistan, à la frontière avec l'Iran. Curieusement, bien avant l'arrivée des talibans, les femmes de cette association afghane étaient vêtues d'un tchador iranien – nous sommes alors en 2017 – et non pas de la burka afghane, vêtement traditionnel dans cette région. Notons toutefois que, sur le site, on les voit parlementer sous le drapeau afghan...

La présence de ces femmes aujourd'hui dans ce pays laisse ainsi entrevoir de possibles liens avec l'Iran, ce qui ne justifierait pas ou que peu le risque évoqué dans cette résolution, à savoir celui qu'on les renvoie depuis l'Iran où elles se trouvent actuellement vers l'Afghanistan, aujourd'hui sous la coupe des talibans. La présence dans cette région de ces femmes et de leurs époux, qui occupaient des responsabilités dans l'administration afghane avant les talibans, est intrigante en effet. Je pense plus particulièrement à M. Ahmad Farid Yousuf Zai, ancien chef de la police de Nimroz, car cela en faisait un haut responsable disposant des pleins pouvoirs dans la région et sans doute avec autant de casseroles. Voilà à nouveau un lien avec l'Iran qui, c'est de notoriété publique, finance depuis des années, avant même l'arrivée des talibans, l'administration de la province de Nimroz. Cette fameuse association, l'AWRA, pourrait bien être une organisation non gouvernementale (ONG) d'obédience iranienne. Il n'y a donc aucun risque de voir ces femmes expulsées vers l'Afghanistan.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Qu'en est-il de l'Advocates for Afghan Women Rights Organisation (AAWRO), ce partenaire miroir, comme on dit dans la résolution? Cette ONG locale est très présente dans la province, dans la plupart des villages. Ses objectifs nous sont décrits comme étant les mêmes que ceux des six personnes concernées par la résolution et qui sont membres de l'autre association, l'AWRA. Il y a donc d'un côté l'AWRA, dont on trouve le site en .ch, de l'autre il y a l'AAWRO, qui nous fait tomber curieusement, quand on la cherche, sur le site AWWRO.org. Et si vous faites /af (*ndlr: slash af*), vous découvrez que cette association-là n'a pas été créée en 2014, comme indiqué, mais en 1996, qui plus est par les Affaires étrangères américaines. Il n'y a donc aucun lien entre ces deux associations qui sont pourtant la colonne vertébrale de la demande de faire venir ces six femmes – le lien qui les unit.

Il y a effectivement beaucoup de questions qu'on peut se poser. Ce n'est pas du tout clair. Pourquoi voulons-nous faire venir ces six femmes? Est-ce qu'elles sont réellement en danger en Iran? En tout cas, je vous l'avoue franchement, j'ai fait une étude rapide par téléphone aujourd'hui avec plusieurs personnes qui connaissent bien la région, on n'en sait rien du tout. Est-ce qu'on défend là une ONG d'obédience iranienne? Si tel est le cas, peu de risque d'expulsion, et encore moins de mort imminente, comme notre collègue Khamis Vannini nous l'a expliqué. Le moins que l'on puisse faire, c'est d'obtenir des précisions de la part des Affaires étrangères de la Confédération, et c'est pourquoi l'Union démocratique du centre refusera cette résolution.

C'est très troublant. Il y a plein de choses qui ne sont pas claires du tout. Le moins que l'on puisse faire, c'est de bien comprendre ce à quoi on va s'engager, au-delà évidemment de l'effet sentimental, le souci tout à fait légitime que l'on peut avoir pour ces femmes, pour leurs enfants. Mais cette résolution suscite vraiment beaucoup, beaucoup de points d'interrogation.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Le hasard des prises de parole fait très bien les choses car je vais pouvoir tout de suite vous expliquer qu'AWRA et AAWRO, ce n'est pas la même chose du tout. Pour AWRA, nous parlons d'une association qui a son siège ici à Genève, qui a fonctionné régulièrement pour l'éducation des filles à Nimroz. Par ailleurs, si l'époux d'une des juristes était dans le domaine de la sécurité, il n'en demeure pas moins qu'il l'était bien avant l'arrivée au pouvoir des talibans, et c'est précisément pour ça que sa vie est également en danger.

Au demeurant, je vous dirais que les femmes qui se sont engagées pour le droit des femmes – je ne sais pas si tel est le cas ici – se voient aussi reprocher par leurs maris, leurs époux, leurs conjoints, leurs frères et ainsi de suite d'avoir exposé le reste de la famille. Je pense donc qu'on peut faire mieux «comme

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

détective» car même si les acronymes AAWRO et AWRA se ressemblent beaucoup, on peut faire la différence entre un O et un A... Et Afghanistan's Women Rights Association se finit par un A.

M^{me} Magnin, vous lui transmettez, Monsieur le président, s'est posé une question... Elle se demande ce qui a fait que dans un pays qui était plutôt ouvert, libéré, on a pu comme ça partir vers l'extrémisme. En réalité, Madame Magnin, en 1919 il y a eu une guerre anglo-afghane. Après le traité de Rawalpindi, l'Afghanistan a obtenu son indépendance et a pu entrer dans la Société des Nations. C'était un jeune Etat qui a ensuite été envahi par les forces soviétiques après l'assassinat de son président. Vous devriez regarder le film *La Bête de guerre* qui explique énormément de choses quant à cette occupation des Soviétiques en Afghanistan.

A ces Soviétiques se sont opposés les moudjahidin, qui ont été soutenus par les Etats-Unis, la Chine, ainsi que le Pakistan, pays qui accueille aujourd'hui quasiment 2 millions de réfugiés, puisque, quand on fait une guerre dans un pays, les pays voisins en font aussi très souvent les frais. Les forces soviétiques ont dû partir, le gouvernement communiste est tombé et sont survenues par la suite les guerres civiles en raison de l'opposition entre les diverses fractions.

Donc vous voyez, Madame Magnin – vous transmettez, Monsieur le président –, les Afghans en tant que tels ou les Afghanes en tant que telles ont rarement été responsables de leur destin. Il y a peu de choses qui n'ont pas fait l'objet d'une ingérence de forces étrangères, de puissances plus grandes. Il se trouve que l'Afghanistan était un passage important. C'est par là que passait la route de la soie. Il se trouve qu'énormément de gens depuis les Mongols et les Perses – il y a eu Gengis Khan et Alexandre le Grand – ont eu des velléités de dominer cette région, et les puissances étrangères n'y ont pas échappé, puisqu'elles ont mené une bataille sur ces terres d'Afghanistan pendant quarante ans, pendant deux générations.

Il y a des enfants qui ne sont nés qu'en situation de guerre, qui n'ont jamais connu autre chose. Ils ont fondé un foyer, se sont mariés, ont eu des enfants en situation de guerre. Et pendant les vingt ans de répit pendant lesquels les femmes ont pu étudier, avancer, découvrir qu'elles avaient des droits, qu'elles étaient humaines, eh bien, pendant ces vingt ans-là, les Afghanes et les Afghans ont montré...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Uzma Khamis Vannini. ... le pouvoir qu'ils avaient de reconstruire quelque chose qui leur tenait à cœur – vous transmettez, Monsieur le président.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Voilà encore une fois une résolution qui défend une cause noble, certes, mais qui n'est pas de la compétence de la Ville de Genève, ni même du Canton. Quantité de résolutions sont déposées par le Conseil municipal au prétexte que Genève est dépositaire des Conventions de Genève, l'un des principaux centres de diplomatie et le siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)...

Avec les turbulences qu'il y a dans le monde, on pourrait passer notre temps et toutes nos séances au sein de ce délibératif à défendre des causes. Je ne sais plus pour quelle cause je vous l'avais dit, c'était soit pour la guerre en Arménie, soit en Colombie, je ne sais plus... Je vous avais fait un inventaire qui n'était pas exhaustif... Je vous avais parlé des Ouïghours en Chine, des opposants de Poutine, d'Erdo an, des défenseurs de la laïcité, des opposants aux talibans d'Afghanistan, des islamistes au Mali, des kidnappings des écoliers au Nigeria par Boko Haram et ainsi de suite. Je ne vais pas vous refaire la longue liste... Je vous rappelle qu'il y a aussi un nombre élevé de persécutions de chrétiens en Indonésie, par exemple.

Alors bien entendu, il y a des causes qui paraissent plus urgentes que d'autres. On peut avoir des sympathies pour une cause... Mais une fois encore, ce n'est pas de notre compétence. J'aimerais vous rappeler que nous avons un ambassadeur de Suisse aux Nations unies qui est investi de la politique à mener par la Confédération. On a entendu tout à l'heure M. Bertinat se demander pourquoi on énumérait six noms de femmes. Eh bien, peut-être qu'il faudrait être un peu plus modeste dans ce plénum et se rappeler que nous ne sommes pas là pour nous occuper des affaires du monde mais bien de la commune de Genève.

Ce qui m'étonne, c'est déjà que parmi les portraits qui ont été dressés – on a six noms... – trois des femmes portent quand même le même nom. Alors on ne sait pas si elles sont de la même famille... Et ce qui m'étonne encore, c'est que des portraits de femmes extraordinaires avaient été dépeints par le journal *Le Temps* il y a quelques années et que ce n'était pas les noms indiqués dans cette résolution. Il y avait entre autres Habiba Sarobi, ministre et gouverneure de la province de Bamyan, qui est aujourd'hui candidate à la vice-présidence de l'Afghanistan. Alors je ne sais pas ce qu'elle est devenue... Il y avait aussi Hasina Safi, qui fait partie de l'Afghan Women's Network – une association qui lutte pour l'émancipation féminine dans son pays – et qui n'hésite d'ailleurs pas à afficher dans son bureau, sur un tableau, son principe inaliénable écrit en grosses lettres: les hommes de qualité n'ont pas peur de l'égalité.

Il y avait aussi une femme remarquable d'une trentaine d'années au Yémen, Tawakkul Karman, fondatrice d'une association des femmes journalistes (*ndlr: Femmes journalistes sans chaînes*), qui avait reçu le Prix Nobel de la paix en 2011 et qui, je crois, était la plus jeune Prix Nobel de l'histoire.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Alors, comme l'a dit tout à l'heure M. Bertinat, nous ne sommes peut-être pas tout à fait habilités pour désigner qui devrait être accueilli en Suisse, qui devrait être sauvé. Déjà, il y a le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) qui étudie les dossiers. Et il y a une autre question que l'on peut se poser... On parle de protection de personnes. Mais pourquoi faire de cette résolution une affaire de genre? Pourquoi vouloir sauver six femmes? On va peut-être vous dire que vous voulez prendre des femmes de clans afghans parce qu'elles sont très belles, je ne sais pas... Mais pourquoi? N'y a-t-il pas non plus des journalistes menacés de mort? Ce n'est peut-être pas très bien venu d'en faire à nouveau un combat genré alors que les femmes afghanes se battent aujourd'hui au péril de leur vie contre la séparation entre les hommes et les femmes. Or, cette résolution les sépare... N'est-ce pas paradoxal? Encore une fois, est-ce vraiment au Conseil municipal de décider quelles sont les personnes qui doivent être protégées et accueillies? Est-ce qu'une Afghane a plus ou moins de valeur qu'une femme d'Arabie saoudite, qu'une femme d'Indonésie ou qu'un homme ouïghour? Je crois qu'il faut être modeste. On ne connaît pas très bien les dossiers, il faut laisser cette compétence à la Confédération...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Michèle Roulet. ... Le Parti libéral-radical ne votera pas cette résolution pour les raisons que je viens d'évoquer.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Peut-être pour préciser que je ne m'inscris pas vraiment dans la réflexion de ma collègue Michèle Roulet en ce sens que, telle que formulée, cette résolution peut très bien être adoptée au niveau communal. La demande qui est faite est à mon avis tout à fait de notre compétence, et c'est justement ce qui m'amène à vouloir qu'on prenne le temps d'y réfléchir. Finalement, qu'est-ce qu'on veut?

Est-ce qu'on veut simplement faire venir ces six femmes qu'on ne connaît pas? Enfin, peut-être que M^{me} Khamis Vannini les connaît, mais on ne sait pas pourquoi on veut les faire venir. Tout ce qu'on sait, c'est ce que la résolution nous en dit. Et qu'est-ce qu'elle nous en dit? Qu'elle déplore notre impuissance face à cette tragédie humaine – oui! –, et à la mise en danger effective de six défenseuses du droit humanitaire actives dans la sauvegarde de la défense du droit des femmes afghanes en particulier.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Or, la liste des personnes qui nous est soumise prête vraiment à se poser des questions. M^{me} Mina Baluch, cheffe du parlement de la jeunesse, M. Mahboob Hamidi, ancien chef du Département de l'électricité, M^{me} Aysha Baluch – il y a beaucoup de familles Baluch, soit dit en passant... –, directrice de la section juridique du Département des affaires sociales et, enfin, comme je l'ai souligné, M. Ahmad Farid Yousuf Zai, anciennement chef de la police de Nimroz... Chère Madame Khamis Vannini, ce sont des fonctions officielles dans un pays dont on connaît les mœurs, et je vous affirme que dans cette province, c'est l'Iran qui les paie. Donc il y a un vrai problème. Si effectivement ils ont occupé ces places, ils ont eu une influence sur les affaires de cette région et aujourd'hui, comme par hasard, ils vont d'eux-mêmes se placer sous la protection de l'Iran.

Chère Madame, je mets en doute leur mise en danger, telle que vous l'annoncez. J'aimerais bien qu'on en sache un peu plus avant de prendre de grandes résolutions larmoyantes en laissant aller son petit cœur. Evidemment, ce sont des femmes, alors on va en plus dans ce sens-là... L'affaire telle que vous nous la présentez est très grave et, si d'aventure ce texte devait être voté ce soir, je prendrais contact avec les Affaires étrangères de la Confédération, car je trouve que nous soumettre comme ça des noms sans qu'on connaisse le passé, sans qu'on sache exactement ce que ces femmes ont fait, ce qu'elles méritent et ce qui les attend comme futur, c'est trop facile. La gauche joue trop sur la corde de la sensibilité pour nous faire avaler à peu près tout. Là, avec ces six femmes, avec ces six noms et un curriculum vitae minimum, on peut bien se douter que ce n'est pas si simple que ça.

Vous avez peut-être la simple volonté de les faire venir, c'est totalement pour un motif humanitaire et vous vous moquez de savoir qui vient finalement... ce sont ces six femmes qui ont pour elles de défendre les droits des femmes. Alors là, je rejoins effectivement M^{me} Roulet, il y en a certainement de nombreuses autres à travers cette planète. Mais ces six femmes-là, moi je vous le dis franchement, elles sont très suspectes, c'est pourquoi j'aimerais beaucoup en savoir plus.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit par rapport aux noms, mais moi, je pense qu'on se retrouve de nouveau devant une résolution qui ne fait finalement plaisir qu'à ceux qui la déposent. Ils se dédouanent en disant: «Voyez, c'est nous qu'on a le cœur sur la main; on est les plus beaux, on est les meilleurs» dans un parlement délibératif qui n'a aucune compétence en la matière, pas même d'ailleurs le Canton, pour décider quoi que ce soit. Cette politique est décidée par le Conseil fédéral. Mon Dieu... heureusement si je puis m'exprimer ainsi!

Eh bien, vous vous faites plaisir gratuitement car, très certainement, pas une seule des personnes citées – qu'elles soient citées ou pas ne change d'ailleurs pas grand-chose au bout de la course, malheureusement peut-être... – ne sera entre

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

guillemets «sauvée» des griffes des talibans. Vous nous dites d'ailleurs qu'elles sont déjà toutes en Iran... Je ne dis pas que le danger est inexistant, mais en tout cas il est moindre puisqu'elles ne sont plus en Afghanistan.

Je trouve donc cette façon de se dédouaner un peu facile: «C'est nous les meilleurs, c'est nous les plus forts, c'est nous qui avons du cœur...» Vous savez, nous aussi nous avons du cœur. Si nous n'en avons pas, nous serions morts, puisqu'il faut avoir un cœur pour pouvoir être vivant... Simplement, il faut laisser cette affaire à ceux qui ont la compétence de s'en occuper, plutôt que de se faire plaisir gratuitement pour la population tout en sachant qu'aucune de ces personnes ne sera sauvée par cette résolution. Qu'elles soient désignées ou pas ne changera finalement pas grand-chose. Ce texte est parfaitement inutile, nous ne le soutiendrons pas.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je trouve que M^{me} Roulet et M. Bertinat ont la mémoire courte – vous transmettez, Monsieur le président... En février 2019, M. Bertinat a déposé la résolution R-233. Elle concernait certes un homme, peut-être d'origine chrétienne, et la résolution se concluait précisément avec la demande suivante – et je salue au moins l'honnêteté de M. Bertinat par rapport au fait que ce type de résolution est de notre compétence: «Le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil fédéral de concrétiser sa politique de protection des défenseurs des droits humains en offrant ses bons offices et en entreprenant toutes les démarches nécessaires à la sauvegarde de la vie et de l'intégrité corporelle de M. Julien Assange.» Ça, c'était en février 2019.

Vous transmettez également, Monsieur le président, à M^{me} Roulet que non seulement elle a la mémoire courte mais qu'elle a aussi visiblement un problème avec les femmes qui défendent les droits des femmes. (*Applaudissements.*) Je ne sais pas sur quelle planète vit M^{me} Roulet car la réalité, on la lit tous les jours dans les journaux. Nier aujourd'hui qu'il y a un réel problème pour les petites filles et pour les femmes dans ce pays, c'est être en effet sur une autre réalité, c'est juste faire valoir des arguments qui sont inaudibles – inaudibles et indécentes.

En ce qui concerne les questions que M. Bertinat se pose, vous transmettez, Monsieur le président, ce sont effectivement de bonnes questions. Ce sont tout à fait de bonnes questions, Monsieur Bertinat mais, comme l'a rappelé notre collègue Sormanni, nous ne faisons «que» prendre une résolution. Le travail se fera avec le SEM (*remarque*) et les autorités compétentes qui obtiendront des informations pertinentes.

D'ailleurs, je dis à ceux qui remettent en doute le danger que ces femmes courent: «Mais ressuscitez la petite Masha de 2 ans et demi et dites qu'elle n'est jamais décédée!» (*Remarque.*) Ce n'est pas honteux, c'est une réalité. C'est la

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

réalité des femmes, des filles et des enfants dans ce pays. (*Protestations.*) Vous n'avez pas le courage d'affronter cette réalité! Vous avez pourtant le courage de la contourner.

Vous savez ce qui me tient, en règle générale, quand c'est tumultueux comme ça... les Pandora Papers, les Panama Papers ou quand on parle de Crypto AG, ce qui me fait plier mais qui ne me brise pas, c'est notre colonne vertébrale, notre tradition humanitaire. Aujourd'hui, vous transmettez, Monsieur le président, vu que de toute façon le Parti libéral-radical a oublié cette tradition, j'en appelle au patriotisme de l'Union démocratique du centre, le même patriotisme dont ce parti a fait preuve lorsqu'il a rappelé la tradition humanitaire pour M. Assange (*Exclamation.*) J'en appelle à ce patriotisme qui s'en remet à la tradition humanitaire de la Suisse. Elle consiste à accueillir les personnes qui défendent les droits humains. Appuyez sur le bon bouton, Mesdames et Messieurs! Le reste du travail, ce ne sera pas à vous de le faire, mais au moins vous aurez tendu la main à six personnes. (*Applaudissements.*)

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Non, ce n'est pas en vain que cette résolution est déposée – vous transmettez, Monsieur le président, notamment à M. Sormanni – car le seul fait de nommer ces personnes contribuera déjà à les protéger. Le fait de rendre leur histoire publique et de désigner le danger auquel elles font face en Iran ou en Afghanistan peut contribuer à les protéger.

Par ailleurs, il s'agit d'une impulsion. Evidemment que le Conseil municipal de la Ville de Genève n'a pas la compétence d'accorder l'asile à ces personnes, mais il s'agit d'une impulsion qui suivra son cours et dont les tenants et les aboutissants seront vérifiés dans les formes par les autorités compétentes, à savoir le SEM. Ce que demande le texte, c'est que le Conseil administratif de la Ville de Genève fasse suivre cette demande.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillers et conseillères municipaux, je m'étonne quand même de la tournure de ce débat. On ne peut en effet que se poser certaines questions de fond quand on entend l'extrême droite parler de la migration. La question de fond est de savoir pourquoi l'extrême droite ne met pas autant d'énergie aujourd'hui à surveiller les requérants d'asile financiers que les requérants d'asile dans notre pays. Ça, aujourd'hui, c'est une vraie question de fond finalement quand on voit les Panama Papers et la finalité du système financier de notre pays. (*Huées.*) On accueille dans notre pays tant de fonds et de profils problématiques en matière financière. Mais quand il s'agit de gens qui répondent aux critères d'asile internationaux de la Convention relative au statut des réfugiés, on a plus de problèmes parce que ce sont évidemment des gens qui

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

viennent d'une région où on aurait des groupes terroristes et qui répondraient, vous comprenez, à des aspirations religieuses ou autres... C'est vraiment triste d'en arriver à cette tournure. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Bertinat que, moi, je me réjouis de voir le Conseil municipal de la Ville de Genève devenir le Secrétariat d'Etat aux migrations ou le service de renseignements de la Confédération... Vraiment, je me réjouis qu'on ait une commission de surveillance qui profile aujourd'hui l'ensemble des personnes qui cherchent l'asile et qui répondent à un droit international, le droit des réfugiés.

Un dernier élément... Evidemment que nous n'avons pas les compétences en termes d'octroi de visas humanitaires. Mais cette demande répond clairement à une stratégie de la Confédération. Vous la trouvez en ligne, elle s'appelle «Lignes directrices de la Suisse sur les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme». Or, il ne faut pas se le cacher, ces lignes directrices au niveau de la Confédération demandent expressément qu'on identifie les défenseurs et défenseuses des droits humains, qu'on les nomme et qu'on visibilise leur cause et les menaces auxquelles ils font face.

Donc moi je vais réitérer l'appel de mes collègues Khamis Vannini et Amellem. Ce soir, il faut vraiment revenir à ces valeurs patriotiques, à ces valeurs humanitaires, les valeurs qui ont fait en l'occurrence notre pays, la Suisse. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Uzma Khamis Vannini qu'il est inadmissible de se faire insulter comme elle se permet de le faire à mon égard. Elle croit qu'elle porte l'étendard de la bonté, de la défense des droits de l'homme, des droits des femmes. Elle ose m'insulter en disant que je nie la condition des femmes en Afghanistan et, plus grave encore, que je n'ai aucune sensibilité à l'encontre des tortures et assassinats qui ont lieu dans le monde bien souvent à l'égard des femmes. Je n'ai à aucun moment prononcé de tels propos.

J'ai seulement rappelé qu'il n'était pas de notre compétence, ici dans ce Municipal, de commencer à même choisir des noms alors que nous n'avons pas étudié les dossiers. Ce n'est pas de notre compétence. J'ai simplement dit que j'étais étonnée car il y avait eu il y a quelques années un article dans *Le Temps* qui avait fait le portrait de femmes remarquables en Afghanistan – et je les ai citées – qui s'étaient bien battues pour l'émancipation féminine. J'ai rappelé que Hasina Safi était par exemple la fondatrice de l'Afghan Women's Network. Or, on ne la trouve pas dans cette résolution... J'ai même rappelé le slogan qu'elle affichait dans son bureau: les hommes de qualité n'ont pas peur de l'égalité. J'ai parlé d'une femme qui avait été ministre et gouverneure de la province de Bamyan et candidate à la vice-présidente de l'Afghanistan. J'ai parlé d'une femme au

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Yémen qui était fondatrice d'une association de femmes journalistes, qui avait reçu un Prix Nobel et qui était peut-être la plus jeune Prix Nobel.

Alors vous transmettez, Monsieur le président, que de se faire insulter et de se voir traitée de menteuse qui ne prend pas en compte la condition des femmes, c'est indigne. Je dis seulement que ce n'est pas de notre compétence, que nous n'avons peut-être pas l'entier des dossiers et qu'il s'agit de laisser ce travail au SEM qui est un service de la Confédération.

Ce n'est même pas de la compétence du Canton, alors ça l'est encore moins des communes... Imaginez en effet que chaque commune de Suisse passe une heure dans les parlements à débattre des personnes que l'on peut sauver. Je redis aussi que ce n'est pas très habile par rapport au respect qu'on peut avoir pour ces femmes afghanes que de les séparer des hommes. Vous ne voyez pas l'aspect paradoxal, mais je vous rappelle que vous ne voyez pas grand-chose parce que vous êtes toujours dans la séparation. Vous avez aussi voulu séparer les Noirs des autres pour lutter contre le racisme anti-Noir-e-s. Vous êtes dans la même logique. Je pense que vous ne servez ni les droits de l'homme ni les droits des humains ou droits humains, comme vous dites.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Notre collègue, M^{me} Uzma Khamis Vannini, nous a présenté une proposition minimale et réaliste puisque les communes, en effet, même celles de Genève, ne sont pas compétentes en matière de droit d'asile. C'est toujours à la Confédération de prendre des mesures, et les réponses sont toujours plus négatives. Alors, chers camarades, je vous enjoins de convaincre vos camarades du Conseil national et du Conseil des Etats d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour une vraie prise en compte de la catastrophe vécue par les femmes afghanes, interdites d'études et de vie professionnelle. Nous avons des relais au niveau de la Confédération et, à titre individuel, nous pouvons aussi agir pour exprimer notre solidarité. Là, nous faisons juste notre petite part de Conseil municipal. (*Exclamation.*) Merci à Uzma Khamis Vannini. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste M^{me} Danièle Magnin et M. Alfonso Gomez. Madame Danièle Magnin, à vous la parole...

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je ne vais pas entrer en matière sur la question de savoir si on veut voter ou ne pas voter. Je voudrais juste dire que je n'ai pas eu de réponse quand j'ai demandé pourquoi les hommes afghans étaient aussi haineux à l'égard des femmes. J'aurais bien aimé le savoir parce que c'est

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

quelque chose qui m'échappe totalement, le fait de pouvoir détester sa mère, ses sœurs, ses tantes, ses grand-mères, sa fille au point de leur faire une vie de misère comme ça. Cela m'échappe totalement. J'aimerais bien savoir pourquoi car je pense que ça commence par là si on veut essayer de les protéger. (*Remarque.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Le premier intérêt de cette résolution, cela a été dit, c'est la visibilité. C'est une action fondamentale du droit humanitaire. Ceux qui ont travaillé au sein du CICR le savent – et même ceux qui n'y ont pas travaillé –, la première des choses, c'est évidemment de soustraire les gens de l'anonymat. A partir du moment où on les visible, on commence déjà à les protéger. C'est le premier intérêt de cette résolution.

Cette résolution ne traite pas tellement de l'émancipation des femmes, elle traite surtout de l'urgence humanitaire qui concerne une partie de la population en Afghanistan, principalement et avant tout les femmes, mais pas seulement. Et je rassure M^{me} Magnin, pas tous les hommes afghans sont des talibans, de loin pas. Les talibans correspondent à une partie de la population. Il se trouve que cette partie est aujourd'hui armée et qu'elle a le pouvoir. Ce serait faire injure aux hommes et aux femmes qui vivent dans cette région que de penser que tous les hommes qui vivent en Afghanistan sont des talibans.

Un autre élément, c'est effectivement le poids que font parfois peser les traditions qui, attisées par des puissances étrangères à un certain moment, ont permis à cette minorité de s'armer et de prendre le pouvoir puisque c'était certainement celle qui était la plus fanatisée. Mais cela nous entraînerait évidemment trop loin de parler de l'Afghanistan, d'expliquer cette photo que vous mentionniez qui montre de jeunes universitaires afghanes... Pour avoir vécu en Iran, je peux vous dire que la situation était la même. Sachez, Madame, que ça n'était déjà qu'une minorité à l'époque. Ce combat vient de très loin. Il a effectivement commencé à émerger avec la libération de ces pays. Il y a cependant toujours eu une tradition relativement forte dans les provinces. Il ne faut pas croire que la photo que vous mentionnez, qui est très connue, représentait l'ensemble de l'Afghanistan... Il n'empêche que les talibans marquent vraiment un retour en arrière, et c'est aller bien au-delà de la tradition afghane.

Cela dit, le fond de cette résolution, c'est son utilité. Sachez, Mesdames et Messieurs, que nous avons été interpellés depuis un certain temps pour un certain nombre de personnes persécutées qui sont en situation difficile, et ce n'était souvent pas seulement en Afghanistan. C'est évidemment difficile aujourd'hui pour les femmes afghanes et pour les Afghans qui sont dans le pays de déposer une demande d'asile à l'ambassade suisse. Alors que font la plupart d'entre eux? Certains vont au consulat d'Istanbul ou d'Ankara, voire à Téhéran.

Résolution: sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle
et des droits des femmes afghanes

Eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est utile que la Ville de Genève intervienne. Tout simplement, modestement. Le Conseil administratif est intervenu pour un couple il y a quelques semaines. Nous avons au moins réussi à faire avancer la date du rendez-vous... Vous me direz: «Bon, vous avez avancé la date de rendez-vous, et alors?» C'est très important. Déjà c'est très important pour ces gens parce qu'ils vivent souvent en Iran de façon illégale. Ils ne sont pas traités comme des citoyens. Ils ne sont pas protégés par les autorités, contrairement à ce qu'on pourrait penser. Au contraire, ils craignent même pour leur sécurité en Iran.

Donc modestement la Ville de Genève, comme toutes les villes et comme dans d'autres conflits, a un rôle. C'est un rôle important à double titre. D'abord, comme je l'ai dit, au niveau de la visibilité, et le débat de ce soir en porte la trace, mais également en faisant prendre conscience, en faisant en sorte que l'opinion publique de notre pays se mobilise et se préoccupe des femmes et des hommes qui viennent d'Afghanistan. Nous espérons évidemment que les réponses qui seront données dans ces ambassades seront positives.

Je pense donc que cette résolution donne un signe. Elle donne un signe plus qu'intéressant. Evidemment, ça ne va pas résoudre tous les problèmes au niveau du droit humanitaire mais vous pouvez en tout cas être sûrs d'une chose, ça ne le fera pas reculer. Au contraire. C'est un petit pas. C'est même un pas très important pour les Afghanes et les Afghans. Rien que pour cela, rien que pour pouvoir dire un jour, puisque tout se sait aujourd'hui à travers les réseaux sociaux, que dans une petite ville qui s'appelle Genève, qui est en Suisse, des gens pensent à vous. Rien que pour ça, Mesdames et Messieurs, il faut voter cette résolution. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Vous êtes saisis d'un amendement présenté par M^{mes} Paule Mangeat du Parti socialiste et Audrey Schmid d'Ensemble à gauche. Il demande de compléter comme suit la résolution R-288, je vous le lis...: «A veiller à ce que l'accueil de ces femmes soit comptabilisé en surplus des quotas déjà définis par les autorités fédérales.»

Mis aux voix, l'amendement de M^{mes} Paule Mangeat et Audrey Schmid est accepté par 41 oui contre 20 non.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée au Conseil administratif est accepté par 41 oui contre 20 non (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare la nécessité du respect du droit à la vie et de la protection de ces personnes et invite le Conseil administratif:

- à prendre langue avec les autorités cantonales et fédérales pour concrétiser sa politique de protection des défenseuses et défenseurs des droits de l’homme, et de la défense des droits fondamentaux des femmes afghanes en particulier, en offrant ses bons offices et en entreprenant toutes les démarches nécessaires à la sauvegarde de la vie et de l’intégrité corporelle de M^{mes} Muzda Baluch, Mina Baluch, Malai Baluch, Parwin Azizi, Aysha Baluch et Shabnam Yousuf Zai, ainsi que de leurs familles respectives, et de leur offrir refuge;
- à veiller à ce que l’accueil de ces femmes soit comptabilisé en surplus des quotas déjà définis par les autorités fédérales.

5. Rapport de la commission des sports chargée d’examiner la motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332 A)¹.

Rapport de M. Vincent Milliard.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports le 17 avril 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Antoine Maulini, les 17 octobre, 19 décembre 2019 et 23 janvier 2020. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Laura Kiraly, Camelia Benelkaid et Aurélia Bernard, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les résultats de l’enquête réalisée récemment par la Ville de Genève: «Genre et sports»;

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 6592. «Mémorial 179^e année»: Motion d’ordonnancement, 2441.

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

- que 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées sont utilisées par des hommes;
- que les activités sportives majoritairement masculines sont davantage subventionnées que les activités sportives majoritairement féminines;
- que les hommes bénéficient de 3 à 10 fois plus d’offres d’activités correspondant à un stéréotype de sexe que les femmes;
- que les hommes sont ainsi plus nombreux à bénéficier d’une aide publique par l’intermédiaire de leur association ou club sportif;
- que 30% des femmes ayant répondu à l’enquête disent avoir été témoins de propos ou de gestes sexistes et 26% en avoir vécu dans le cadre de leurs activités sportives. Cette proportion monte à 53% chez les étudiantes;
- que 43% des femmes ayant répondu à l’enquête pensent que le sport féminin bénéficie des mêmes avantages que le sport masculin,
- que 35% des femmes ayant répondu à l’enquête préfèrent les pratiques sportives non mixtes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à organiser des cours qui s’adressent à tous les clubs subventionnés, afin de les inciter concrètement à devenir proactifs dans la lutte contre les discriminations et particulièrement les inégalités entre hommes et femmes. Pour ce faire, il est également proposé d’élaborer une charte.

Séance du 17 octobre 2019*Audition de M. Morten Gisselbaek, motionnaire*

M. Gisselbaek dit qu’il s’agit d’une motion qui part du résultat de l’enquête réalisée par la Ville intitulée «Genre et sports», laquelle souligne que les deux tiers des financements vont vers des sports masculins, que les hommes bénéficient de plus d’aides publiques que les femmes, que ces dernières (30%) subissent ou ont été témoins de gestes sexistes dans le cadre de leur activité sportive. Il cite ensuite différentes statistiques mentionnées dans le rapport.

M. Gisselbaek souligne que cette motion souhaite corriger les résultats de cette enquête. La Ville y travaille déjà mais il s’agit de donner un signal de la part du Municipal pour aller vers plus d’égalité de traitement en termes d’investissement dans le sport et d’accompagner le développement du sport féminin. Il souligne que des stéréotypes tombent. Il cite le Mondial de football féminin et le Mondial d’athlétisme au Qatar où ce sont les femmes suisses qui ont brillé. Sur les quais, les joggeurs sont majoritairement des femmes. Ainsi, il y a des besoins réels. Or, ces derniers ne vont pas se résoudre du jour au lendemain car si le football féminin

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

se développe cela demanderait des infrastructures nouvelles (p.ex. des vestiaires ou une logistique nouvelle au niveau des stades).

Le motionnaire rappelle qu'il s'agit d'une proposition qui concerne les clubs qui sont subventionnés par la Ville. Ces derniers se doivent de prendre les choses en main et cette proposition les incite à aller dans ce sens. L'idée est d'organiser des cours pour tous les clubs subventionnés, afin de les inciter à être proactifs dans la lutte contre les discriminations et plus particulièrement sur les inégalités entre les hommes et les femmes. Une autre idée est de créer une charte que les clubs signeraient et qui les engagerait à être plus actifs dans la lutte contre le sexisme et les formes de discrimination, afin que le sport soit ouvert à tous.

M. Gisselbaek rappelle qu'il s'agit d'une proposition de motion qui ne fait que donner un signal qui engagerait les clubs à aller dans ce sens.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que les footballeuses genevoises qui veulent pratiquer leur sport vont en France car les clubs à Genève qui offrent cette possibilité restent très rares. Il souligne qu'il adore cette motion mais qu'il souhaiterait savoir comment aller au-delà des intentions et apporter quelque chose de plus, alors que les salles intérieures dans les écoles et les salles communales sont majoritairement utilisées par des hommes pour leur pratique sportive.

M. Gisselbaek souligne qu'il s'agit d'un choix politique pour amener les clubs de foot à créer des équipes féminines. Il s'agirait aussi de dédier des terrains et des vestiaires pour les femmes. Ensuite seulement, on se rendra peut-être compte que l'on manque de terrains de football mais il faut de toute façon agir contre cette inégalité de traitement qui n'a pas de raison d'être. La commission peut donner un signal pour dire que c'est une préoccupation du Conseil municipal qui permettrait de donner une impulsion.

Un commissaire aimerait avoir plus de précisions sur ce que signifient les pratiques sportives. Il demande s'il est plus important d'avoir les structures nécessaires pour que les femmes puissent s'entraîner ou l'égalité. Il souligne que c'est à double tranchant et demande ce que cette motion combat exactement.

M. Gisselbaek souligne que certains Cantons, à l'époque, justifiaient le fait de ne pas donner le droit de vote aux femmes parce que la place n'était pas assez grande pour que la Landsgemeinde puisse les accueillir. C'était une très mauvaise explication. L'égalité est un principe de base, qu'il y ait ou non suffisamment d'infrastructures à disposition. Cette égalité ne se fera pas du jour au lendemain. Il s'agit d'un processus qu'il faut appuyer.

Ce même commissaire demande si le motionnaire préconiserait des réservations des infrastructures en fonction du genre du stade.

M. Gisselbaek souligne que ce serait aux associations de s'organiser. Le problème le plus compliqué se poserait au niveau de la répartition et de l'utilisation des vestiaires. Il s'agit de faire des aménagements. Il souligne encore que l'étude 2016-2017 de la Ville «Genre et sports» a clairement montré que ces investissements sont un besoin.

Une commissaire demande si toutes les femmes, selon leur âge, sont prises en compte dans cette motion.

M. Gisselbaek répond par l'affirmative.

Cette même commissaire demande si des programmes spécifiques seraient prévus par les clubs pour les jeunes filles.

M. Gisselbaek répond que, comme pour les garçons, c'est aux clubs de décider. Cela dépend de la demande. C'est aux associations de voir comment se développer.

La commissaire souligne que ce n'est pas la même chose d'avoir des installations pour les femmes ou les jeunes femmes. Elle pense qu'on pourrait demander des programmes spécifiques pour les jeunes femmes.

Le motionnaire répond que chaque sport peut s'organiser comme il le souhaite, en fonction de la demande.

La commissaire demande si la subvention serait cautionnée à l'adoption d'une charte pour les associations qui s'engageraient à fournir une offre plus ouverte pour les femmes.

M. Gisselbaek répond effectivement qu'il s'agirait d'un moyen qui permettrait de lier la subvention à une démarche vers plus d'égalité dans l'accès aux sports.

Un commissaire souligne que la Ville ou l'Etat pourrait faire un effort pour les clubs qui seraient d'accord de créer des formations féminines.

M. Gisselbaek répond que cette proposition est envisageable, si on part du principe que les subventions devront augmenter au fur et à mesure qu'il y aura plus de pratiquantes.

Une commissaire souligne que la commission a, récemment, étudié un budget avec une ligne spécifique sur ces questions. Elle pense que les services du conseiller administratif, et le Service des sports en particulier, n'ignorent pas ces problématiques. Elle demande l'audition du conseiller administratif Sami Kanaan et de ses services pour comprendre, dans un premier temps, ce qui se fait déjà. La commissaire demande, en outre, si les femmes se sont plaintes que la Ville de Genève n'en faisait pas assez.

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

M. Gisselbaek répond que 53% des étudiantes se sont plaintes de gestes et de propos sexistes dans leur pratique sportive. Ce qui est demandé, c'est que les clubs s'engagent à en faire plus pour les femmes. Il s'agit de donner une impulsion de la part du Municipal. Il connaît personnellement des femmes qui se sont plaintes que la Ville ne faisait pas assez pour le développement du sport féminin.

Le président rappelle qu'il y a une responsable de l'égalité au niveau du Canton. Il demande s'il y en a une au niveau de la Ville de Genève.

M. Gisselbaek ne croit pas qu'il y ait une personne spécifique sur cet enjeu, au niveau de la Ville de Genève.

Le président souligne qu'il y a eu beaucoup de plaintes au niveau des vestiaires. Il y a le problème des terrains et le problème des équipes qui ne peuvent pas se former, à cause du manque de participantes. Il souligne qu'il y a énormément d'équipes seniors masculines, mais pas une grande demande de la part d'équipes de femmes seniors. La demande se trouve plus chez les équipes féminines juniors, dans tous les sports.

Le motionnaire souligne qu'il ne s'agit pas d'aller contre les associations mais qu'il s'agit de faire un travail avec elles.

Une commissaire rappelle que, dans certains domaines, il y a eu une évolution et qu'on constate aujourd'hui une majorité de femmes au détriment des hommes et ce, dans le domaine de la musique, de la danse, du chant, des chœurs. Elle demande si cette motion serait réversible si les inégalités s'inversent.

M. Gisselbaek répond positivement, tant qu'il s'agit d'égalité.

La commissaire souligne qu'il serait intéressant de répertorier les sports masculins et féminins, au niveau de la perception que les gens en ont.

Un commissaire dit que son parti trouve cette motion excellente et qu'elle arrive au bon moment. Ils proposent d'auditionner M^{me} Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Kanaan, conseiller administratif en charge.

Le président aimerait savoir s'il serait intéressant d'auditionner une association de sport cantonale, s'il en existe une.

Une commissaire estime qu'une fois l'audition du conseiller administratif et de la cheffe de service faite, il serait possible de leur demander qui seraient les personnes adéquates à auditionner.

Un commissaire fait savoir à la commission qu'il existe l'Association genevoise des sports (AGS) et que cela pourrait être une bonne option pour une éventuelle prochaine audition.

Les auditions de M^{me} Bonvin, cheffe du Service des sports et de M. Kanaan, conseiller administratif en charge, sont acceptées à l'unanimité de la commission.

Séance du 19 décembre 2019

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Sybille Bowvin, cheffe du Service des sports et Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21

M. Kanaan souligne le fait qu'il y a une volonté politique forte du Conseil administratif au sujet de la motion et une bonne collaboration avec les services de M^{me} Salerno. A ce titre, M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 Ville durable, est également présente.

M^{me} Barberis dit que la réflexion sur le genre et le sport ne date pas d'hier. Le sport et les loisirs sportifs ne sont ni sexistes ni discriminants, ils ne sont que le reflet de la société. La question du sexisme et des rapports de pouvoir est importante à thématiser, que ce soit dans la sphère publique, privée ou professionnelle. Le sport est un enjeu important pour la Ville de Genève qui a souhaité, dès 2014, thématiser la Semaine de l'égalité autour de la journée du 8 mars. Cela a donné lieu à une très belle campagne dans l'espace public autour du thème «Le sport n'a pas de genre». Une campagne et un clip avaient été imaginés. De multiples services de l'administration, ainsi que des associations qui sont toujours des partenaires extrêmement importants dans les campagnes qu'ils mènent, avaient également participé à cette action. De nombreuses tables rondes, des démonstrations de sport, une belle exposition sur des sportives romandes ainsi que la production d'une bibliographie qui oriente, donne des pistes de lecture et offre différents supports au jeune public adulte ont été organisées. Un bel enthousiasme a été rencontré autour de ce sujet, ce qui a permis de se rendre compte qu'ils étaient parfois démunis pour savoir quel type de levier actionner pour essayer de travailler la question de l'égalité dans le sport.

Il y avait aussi un manque de données permettant d'objectiver les questions sur le sujet. Pour cette raison, en collaboration avec le Service des sports et les différents partenaires, la Ville avait souhaité lancer une enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève en 2016-2017. C'est sur la base de cette enquête que les motionnaires ont construit la motion qui nous occupe ce soir. Pour cette enquête, plus de 1600 réponses en ligne avaient été récoltées. De nombreux focus groupes et entretiens, tant avec des femmes sportives qu'avec des associations ou des professionnels du sport, avaient également été organisés. Les résultats ont permis de mettre en évidence un certain nombre de freins qui, parfois, empêchent la pratique sportive des femmes. Cela avait aussi permis d'établir 10 recommandations pour un plan d'action sur lequel, avec de nombreux services, ils ont travaillé depuis 2017. Ce plan d'action contient une structure de suivi, au sein de l'administration. Cette structure est composée d'un groupe de travail interdépartemental représentant les quatre départements impliqués, à savoir le Service des sports, le Service de la jeunesse, le Service Agenda 21 et le Service des écoles et institutions. En effet, c'est aussi dans les écoles et auprès du tout jeune public que la

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

lutte contre les préjugés et la déconstruction des stéréotypes sont importantes. Un comité de pilotage qui regroupe les chefs de service de ces quatre départements a été mis en place, tout comme un comité d'expertes femmes ayant une grande connaissance du monde sportif. Ce plan d'action est donc mis à l'œuvre.

Il est important de revenir également sur la question de la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes qui se déploie en Ville de Genève de manière incrémentale. En février 2019, un plan d'action sur le sexisme et le harcèlement dans l'espace public a été lancé, et l'on sait aujourd'hui que l'un des freins qui empêchent l'accessibilité et la pratique du sport chez les femmes est lié à la manière dont elles se sentent dans l'espace public. Il y a donc des enjeux de sensibilisation, d'information et de formation des professionnels dans le monde du sport. Il y a à peu près un an maintenant, une campagne de budgétisation a été lancée. Celle-ci consiste à se demander comment les ressources de la Ville peuvent contribuer à réduire les inégalités et cibler les priorités. Aujourd'hui, quatre secteurs pilotes ont été identifiés pour une analyse de budgétisation sensible au genre, afin de mieux connaître la manière dont les finances sont attribuées. Si ces différents sujets peuvent paraître séparés, en réalité ils se recoupent puisqu'il s'agit des mêmes enjeux. La démarche genre et sport initiée en Ville de Genève a été pionnière en Suisse et elle a suscité beaucoup d'intérêt d'autres villes romandes. Lausanne, Neuchâtel ou Vevey ont demandé au Service des sports et à l'Agenda 21 de venir expliquer la démarche auprès de leur conseil communal.

M^{me} Bonvin dit que le Service des sports met en place ce qui a été pensé dans le plan directeur pour le concrétiser. Pour ce faire, plusieurs actions ont été menées. Premièrement, le forum sport et société a été organisé, en 2019, avec comme thématique le sport féminin et l'égalité hommes-femmes dans le sport. Un nombre important de personnes s'y est présenté et certains stéréotypes ont été bousculés. Durant les discussions, certaines personnes de la gent masculine se sont fait recadrer après des réflexions comme «un arbitre c'est un homme et pas une femme», grâce à des intervenants très pointus dans le domaine. Un soutien spécifique au sport féminin a été mis en place en 2019 qui consiste en la création d'un fonds de soutien au sport féminin. L'idée est de soutenir la mise en place d'activités sportives et de cours sur le lien parents-enfants, comme le yoga, la gym poussette ou des exercices de coordination. L'idée était la notion de partage familial. Le service s'est rendu compte, avec surprise, que les deux parents étaient présents à certaines de ces activités. Un programme de garderie sportive, dans le programme de reconstruction du stade du Bout-du-Monde, a également été imaginé. L'idée est de permettre à madame de pouvoir venir faire du sport à des heures qui lui conviennent; monsieur peut plus facilement aller faire du sport soit le matin de 7 h à 8 h, soit le soir dès 18 h. Beaucoup de femmes aimeraient faire du sport mais aussi pouvoir prendre leurs enfants avec elles. Ce type de programme marche extrêmement bien, dans les pays nordiques mais

aussi en Hollande ou en Allemagne. Ils ont aussi mis en place une communauté de running pour affirmer la présence des sportifs dans la ville, car il est compliqué de s'appropriier l'espace public et ce n'est pas toujours évident de pouvoir courir lorsqu'il fait sombre. L'idée est donc de permettre à des sportifs de pouvoir aller courir ensemble et de se sentir en sécurité. Plusieurs activités ont été mises en avant, comme la fan zone pour la Coupe du monde féminine de football 2019, qui a été une vraie réussite, le tchoukball qui est un des sports mixtes les plus mis en avant, le tournoi international des Blackboys, dont le titre étonne car c'était un club de garçons à l'origine. La Ville de Genève a reçu de nombreux compliments, dont l'appel de la mission permanente thaïlandaise, pour son soutien, notamment au Genève Volley, au Star Hockey Club ou encore à l'équipe de rugby féminin.

M^{me} Barberis dit qu'une réflexion a été entamée sur les sports urbains, puisque ce sont des infrastructures sportives qui sont mises à disposition. Lors de la campagne de 2014, le skate-park avait été laissé aux filles, ce qui avait permis de constater qu'elles prenaient cet espace. Depuis, plusieurs actions skate-park ont été mises en place avec, en avril, une initiation pour tous et toutes autour du skate-park mais aussi la tenue d'un contest féminin des meilleures figures. Pour la première fois, le Service de la jeunesse a programmé un «check in bowl» qui consiste à utiliser l'espace du «bowl» de Plainpalais pour une manifestation féminine de rollers. Beaucoup d'efforts de communication ont été effectués autour de ces événements. Il était également important d'encadrer de façon adéquate les jeunes car le fait d'être encadré uniquement par des hommes empêche les filles de se projeter dans des carrières. Deux femmes viennent donc d'être engagées pour rejoindre l'équipe des gardiens et gardiennes du skate-park de Plainpalais. De manière à être le plus objectif possible, des collectes de données sont organisées, depuis quelques mois, pour mieux connaître le taux de fréquentation du lieu selon le genre.

M^{me} Bonvin rappelle qu'il y a aussi la campagne «objectif zéro sexisme» qui lutte contre le sexisme et le harcèlement dans le sport en Ville de Genève. C'est aussi une réponse à l'engagement du plan d'action genre et sport dont l'idée est d'articuler l'objectif zéro sexisme dans notre ville. Nous savons que ça existe, que c'est quotidien, que ça en devient une banalité et qu'il faut que ça cesse.

M. Kanaan dit que le sport est vecteur d'une image positive avec de nombreux atouts pour la santé, le lien social et l'intégration notamment, mais qu'il faut aussi en reconnaître les limites et les côtés moins reluisants, par exemple les inégalités et les différentes formes d'excès. Ce n'était pas évident de convaincre certains secteurs de l'importance de la sensibilisation sur l'inégalité entre femmes et hommes, et de la lutte contre les discriminations. Il est donc essentiel de passer par la communication et le dialogue, afin de trouver des solutions et de développer des projets concrets.

Discussion

Un commissaire dit que l'on peut parler d'une présentation empreinte de militantisme féministe. Il lui semble qu'on a tendance à mettre sur le dos du machisme supposé des défauts de notre société que, par ailleurs, il ne nie pas. Il y a certes un déséquilibre hommes-femmes, mais il trouve qu'il y a une injustice dans le fait de dire que monsieur peut aller au sport, ce qui n'est pas toujours vrai. Dans un précédent emploi, par exemple, il se levait à 7 h le matin et terminait à 19 h 15. Plutôt que de placer ce sujet sous l'aspect discriminatoire et sexiste, il préférerait parler d'orientation, d'information et d'initiation au sport pour que les filles soient motivées à se lancer dans le domaine. Il se demande si l'Instruction publique ne pourrait pas jouer son rôle pour que les jeunes filles puissent entrer dans le domaine sportif d'une façon plus naturelle.

M. Kanaan dit que l'Instruction publique a un rôle fondamental à jouer. D'ailleurs, on peut se poser la question si on n'en demande pas trop à cette institution. Aujourd'hui, on attend d'elle qu'elle intervienne dans tous les domaines. Il y a aussi une action précoce au niveau de la petite enfance et même dans le parascolaire qui peut être faite. Les gens, dans le domaine du sport, y viennent par choix car personne n'est obligé d'en pratiquer. Cependant, 70% des subventions sportives allaient aux hommes car les grands sports d'équipe comme le football et le hockey sur glace sont encore majoritairement masculins. D'autres phénomènes sont plus complexes à gérer, comme le fait que certaines femmes ont peur de courir seules, le soir dans la rue, ou ressentent différentes formes de discriminations, voire d'agressions, par exemple en raison de leur tenue ou de leur performance. Il faudra donc mener des campagnes actives de sensibilisation.

Une commissaire demande quels ont été les retours par rapport à l'évolution des mentalités. En ce qui concerne la crèche du Bout-du-Monde, elle voudrait connaître la limite d'âge des enfants accueillis et en savoir plus sur l'encadrement.

M^{me} Barberis répond qu'ils ont lancé, cette année, une formation avec les agent-e-s de la police municipale (APM) en définissant d'abord le cadre avec la responsable. Cette formation est donnée par une association appelée «Le 2^e observatoire» qui a construit le module de manière que cela colle à la réalité. Deux heures sont données et les retours sont satisfaisants.

M^{me} Bonvin répond qu'il est impossible de construire une crèche à la halte-garderie, à cause des nombreuses contraintes que cela engendre. L'idée n'est pas de juste poser l'enfant mais de développer avec lui des activités. Le centre sportif du Bout-du-Monde n'a pas encore été reconstruit, donc la crèche n'existe pas encore, mais ils sont partis sur une tranche d'âge de 4 à 10 ans car les plus petits demandent de trop grandes contraintes organisationnelles.

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

Un commissaire dit que les facteurs objectifs l'emportent à long terme sur la réalité et les facteurs subjectifs. Il demande comment cette enquête a été mise en place et s'ils ont mis à contribution uniquement des femmes ou également des hommes.

M. Kanaan dit que l'intention de cette étude était de faire un état des lieux à la fois budgétaire et factuel. Un bureau spécialisé l'a fait de manière méthodique pour avoir des données représentatives.

M^{me} Barberis ajoute qu'il y a aussi eu une enquête en ligne qui ciblait les femmes et posait des questions sur les freins que celles-ci pouvaient imaginer avoir pour leur pratique sportive.

Un commissaire dit que le plus intéressant aurait été d'avoir le vote d'hommes et de femmes car il aurait été important de savoir pourquoi certains jeunes arrêtent de faire du sport.

M. Kanaan dit qu'une première étude beaucoup plus globale sur les pratiques et les besoins dans le sport à Genève avait été réalisée en 2011 et était sortie en 2013. La pratique sportive augmente, en moyenne, avec une diversification des pratiques sportives car les gens aiment de plus en plus faire du sport de manière indépendante. Cependant, les études montrent qu'il y a un manque de pratique chez les adolescents et chez les jeunes femmes qu'il est encore difficile d'expliquer, mais qui pourrait être causé par la maternité pour les femmes.

M^{me} Bonvin dit qu'une étude doit également être menée auprès des adolescentes à partir de 13-14 ans, car celles-ci arrêtent leur pratique sportive pour des raisons difficiles à expliquer et qui ne sont pas uniquement causées par l'arrivée des menstruations. Il y a sûrement autre chose derrière. Ces mêmes jeunes femmes reviennent dans le milieu sportif vers 25 ans et ne veulent, souvent, plus intégrer de club car c'est très contraignant à cause de la gestion de leur vie de famille.

Un commissaire dit que les seniors sont aussi à prendre en compte car elles se débrouillent tout aussi bien.

M^{me} Bonvin suggère de consulter la page 12 du document fourni où il est indiqué que les femmes de plus de 50 ans ont augmenté leur pratique sportive entre 2008 et 2014. Les campagnes portent leurs fruits mais cela prend du temps.

Un commissaire demande s'il y a d'autres projets en cours impliquant les espaces publics genevois.

M^{me} Bonvin dit que le service est en train de mettre en place des activités et des espaces urbains à disposition pour s'entraîner, afin de s'approprier l'espace public car ce n'est pas dans les mœurs. La gym poussette est pratiquée en ville, ainsi que les cours de yoga à la Perle du lac. La course de l'Escalade est aussi un bon moyen

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

pour les gens de s'approprier cet espace, ce qui n'est pas toujours évident.

Un commissaire dit qu'il a lu un rapport datant de 2017 qui disait que les femmes préféreraient les endroits non mixtes. Il demande si les pratiques ont évolué et si les femmes préfèrent toujours les activités associatives ou plutôt les activités hors club.

M^{me} Bonvin dit que l'activité en club a fortement baissé. Les gens restent en club souvent à cause de leurs enfants mais, dès que les enfants quittent le club, les parents font de même. Il y a aussi eu la mode des fitness, mais ça n'a pas réellement eu de succès car les gens n'ont pas envie d'être dépendants d'une structure. Les femmes préfèrent de nos jours faire de la marche à Vessy ou à la Queue-d'Arve.

Un commissaire demande s'il a été envisagé d'élargir ce partenariat entre villes et départements au niveau cantonal car, en tant qu'ancien acteur de l'association sportive, il s'est rendu compte que la fréquentation a diminué drastiquement au fil des années.

M. Kanaan dit qu'ils ont des liens très étroits avec l'ensemble des associations et des clubs, notamment l'AGS. Tous s'entendent sur le fait que les gens sont totalement libres de pratiquer du sport déstructuré, mais ils ont tout de même besoin des clubs car il n'y aurait pas de formation ni de compétition sans eux.

M^{me} Bonvin dit que les clubs n'arrivent plus à absorber les demandes chez les enfants et beaucoup sont refusées car les infrastructures sont saturées. Il faut donc augmenter nos infrastructures pour répondre à la demande et donc voter des crédits de construction.

Une commissaire dit qu'il y a une étude menée par l'UNIL sur le manque d'intégration des jeunes filles dans le sport. Cette étude affirme que, lorsqu'une femme se lance dans la conquête d'un sport masculin, elle modifie profondément son rapport au corps qui se transforme en corps actif et remet en question la soumission à la domination masculine.

M^{me} Bonvin est d'accord avec ces propos.

La commissaire poursuit en demandant comment il a été imaginé d'intégrer le rapport à la violence, vu que la Ville de Genève a pour but de démasculiniser le sport.

M^{me} Bonvin dit qu'il y a deux types de violence. La violence physique, qui est quasiment éradiquée, mais aussi la violence sexuelle et morale. Il y a eu un reportage dans l'émission «Envoyé spécial», il y a de cela deux semaines, relatant le problème pour certains entraîneurs bénévoles français dont le casier judiciaire n'est pas recherché. Les grandes entités dirigeantes sportives sont, en

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

majorité, masculines et beaucoup de femmes n'osent pas percer car il y a une telle hiérarchisation masculine qu'elles pensent qu'elles ne seront jamais à la hauteur. Certains sports ont cassé cette image comme le tennis.

Un commissaire demande si on a un chiffre global du taux d'activité ou de division de genre en moyenne genevoise sur l'ensemble de l'activité sportive.

M^{me} Bonvin dit que le service ne possède pas ce détail qui serait un travail de titan.

Le commissaire demande, ensuite, si ce ne serait pas plus judicieux d'être proactif et d'atteindre un certain quota, passant de 70% d'hommes et 30% de femmes à 65% d'hommes et 35% de femmes.

M. Kanaan dit que c'est dans les plans. Le Conseil municipal avait voté 400 000 francs de subventions l'année passée. L'enjeu des quotas est cependant assez complexe et lourd de conséquences.

Séance du 23 janvier 2020*Discussion et vote*

Un commissaire dit qu'il s'agit d'une motion qui souhaite promouvoir la pratique sportive des femmes alors même que M. Kanaan propose déjà de mettre 200 000 francs au budget, ce qui va dans la même direction. La commission ne serait donc pas obligée d'accepter la motion.

Un commissaire ne comprend pas la motion et est d'accord avec ce qui vient d'être mentionné. Il ne voit pas la valeur ajoutée de cette motion et ne pense pas qu'il soit nécessaire de la voter, étant donné que l'incitation se fait à travers le budget.

Un commissaire ajoute que, pour les membres du Parti socialiste, il serait important de voter cette motion, car elle est d'actualité en ce qui concerne les pratiques sportives des femmes qui sont discriminées dans tous les domaines. La Ville de Genève doit jouer un rôle important pour promouvoir leurs pratiques sportives. M. Kanaan est allé dans ce sens, mais ce n'est encore qu'une goutte dans la mer et il est possible d'aller plus loin.

Un commissaire n'est pas d'accord avec le mot discrimination, qu'il pense arbitraire. Le football, par exemple, était très masculinisé mais, maintenant que les femmes y jouent, cela fait un remue-ménage à cause des vestiaires et des terrains à libérer. Il pense qu'il s'agit donc d'un problème d'organisation, et non pas d'un problème de racisme ou d'antiféminisme et qu'il ne s'agit pas de discrimination. Il faudrait plutôt revoir les horaires et les vestiaires.

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

La commission procède au vote de la motion M-1332, qui est refusée par 6 non (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 oui (3 S, 1 Ve) et 1 abstention (MCG).

M. Vincent Milliard, rapporteur (Ve). Très brièvement... J'ai repris le rapport sur cette motion. Ce projet de motion avait été débattu pendant trois séances de la commission des sports sous l'ancienne législature et la présidence de M. Antoine Maulini. Le motionnaire ainsi que les services de la Ville de Genève avaient été auditionnés.

Que demande cette motion? Elle demande au Conseil administratif d'organiser des cours adressés à tous les clubs subventionnés afin de concrètement les inciter à devenir proactifs dans la lutte contre les discriminations, particulièrement les inégalités entre hommes et femmes, et à créer et à adopter une charte dans ce sens.

Le préavis de la commission n'a pas été favorable mais je ne doute pas que ce dernier puisse tourner favorablement avec cette nouvelle législature...

M. Luc Zimmermann (PDC). Je pense que le rapporteur a bien résumé le rapport. Le fait d'inciter à donner ces cours ne peut être qu'un premier pas pour que les femmes participent librement aux sports dans une plus grande proportion qu'aujourd'hui. M^{me} la magistrate Marie Barbey-Chappuis a déjà mis beaucoup de moyens en œuvre pour aller dans ce sens. Je pense cependant qu'il faut également soutenir cette motion – ce serait un point fort, un symbole. C'est la raison pour laquelle le groupe démocrate-chrétien vous incite à la soutenir.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). Pourquoi est-il important de soutenir cette motion et son caractère urgent? Nous l'avons commenté hier déjà un peu, de nombreux efforts ont été menés en Ville de Genève pour aller vers plus d'égalité. Nous n'allons pas revenir en détail sur ces actions mais nous mentionnons quand même le programme «genre et sport» en 2014 et l'enquête de 2016-2017 qui a donné suite à un plan d'actions.

Les actions et les programmes qui ont été développés dans ce cadre-là sont louables. Ils sont importants car ils contribuent au changement et à l'avancée vers plus d'égalité entre femmes et hommes dans les pratiques sportives et pour la promotion du sport. Malgré cela, j'aimerais resituer là où nous en sommes actuellement, au mois d'octobre 2021.

Je vous invite, quand vous aurez un peu de temps, à laisser traîner vos oreilles ou vos yeux dans les salles de gym de la Ville de Genève qui abritent

des associations et des clubs sportifs. Je vous invite à aller voir ou entendre ce qui se dit ou ce qui se fait encore en leur sein. Vous risquez d'être très surpris, voire choqués... des propos déplacés envers certaines sportives, des batailles pour du temps de jeu entre équipes féminines et masculines, des équipements sportifs qui ne sont pas adaptés aux femmes. Le langage... la reconnaissance et la valorisation des compétences sportives féminines dans les clubs et associations. Je n'irai pas beaucoup plus loin dans les exemples, il y en a encore plein, il y en a beaucoup.

Cette motion est vraiment importante parce qu'elle nous permet d'aller encore plus loin dans la lutte contre les discriminations. Nous l'avons dit tout à l'heure, et nous venons de le redire, les actions concrètes, c'est important. Les cours sont importants, la proposition de charte aussi parce qu'elle engage les gens dans les associations à faire preuve de respect. Signer une charte, ce n'est pas juste des mots en l'air. C'est un moyen à mon avis très efficace pour faire changer les pratiques. Il est donc urgent d'aller de l'avant avec cette motion et de la soutenir. Je vous remercie beaucoup.

M^{me} Elena Ursache (Ve). La motion M-1332 invite à promouvoir les pratiques sportives des femmes. Elle part du constat qu'en Ville de Genève 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées sont utilisées par des hommes.

Malgré plusieurs campagnes de sensibilisation, notamment la campagne «Le sport n'a pas de genre!», force est de constater que les femmes ne prennent pas ou hésitent encore à prendre la place qui est la leur dans le sport genevois. Fait étonnant, les adolescentes en particulier arrêtent leur pratique sportive vers 13 ou 14 ans pour des raisons apparemment inexplicables. Cela dit, il ne s'agit peut-être pas d'un phénomène inexplicable, car qui n'a jamais entendu les phrases «lancer comme une fille», «courir comme une fille» ou «frapper comme une fille», avec tous les sous-entendus que cela implique.

Si le sexisme dans le sport n'est que le reflet de notre société, alors nous ne sommes qu'au début de nos efforts pour y remédier. La motion M-1332 arrive à point nommé pour nous rappeler que le chemin est long et qu'il faut absolument continuer de promouvoir la pratique sportive des femmes à Genève. Pour cette raison, les Verts soutiendront la motion M-1332 et invitent le Conseil municipal à la renvoyer au Conseil administratif.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cela a été dit, une enquête sur le thème «genre et sport» avait été initiée par la Ville de Genève dès 2016 et s'est poursuivie jusqu'en 2017.

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

Un plan d'action 2018-2025 a été réalisé, nous sommes donc en plein dedans. (*Brouhaha.*)

Dix recommandations ont été énoncées: un, observer, deux, former et éduquer, trois, aider les familles, quatre, lutter contre les discriminations, cinq, innover, six, communiquer, sept, encourager la présence des sportives dans la ville, huit, solliciter l'expertise des femmes, neuf, coordonner et, dix, favoriser la parité. (*Brouhaha.*)

Le 30 mars 2019, un forum Sport et société a été organisé par le Service des sports de la Ville de Genève sur le thème de l'égalité par le sport. L'objectif était de sensibiliser aux enjeux du sport féminin, d'échanger et de partager des recommandations pratiques en faveur d'un changement sociétal et sportif. (*Brouhaha.*)

La campagne «Objectif zéro sexisme dans mon sport», lancée par le Service des sports en janvier 2020, est une réponse à ces constats. La campagne visait à promouvoir des lieux de pratique sportive dans lesquels chaque personne se sente à l'aise et respectée – on l'a dit. Je crois que le respect, c'est vraiment quelque chose de fondamental. Cette campagne visait aussi à affirmer que, dans ces lieux, les comportements sexistes ou relevant du harcèlement sexuel ne sont pas tolérés.

Vous l'aurez compris, notre commune, la Ville de Genève, n'a pas attendu cette motion M-1332 pour agir. Des actions de sensibilisation sont menées afin de déconstruire les stéréotypes de genre et de prévenir le sexisme. Ce constat vaut également dans le domaine du sport. Les actions, qui peuvent prendre des formes diverses, sont dirigées vers le grand public et/ou les professionnels qui évoluent dans ces milieux. La Ville de Genève a pris le dossier à bras-le-corps depuis 2014, puis par l'étude et le plan d'actions. L'Association genevoise des sports a développé dès l'année 2019 des formations dirigées par le Dr Anne Dafflon Nouvelle sur le thème du genre dans le sport.

Cette motion demande des formations contre les discriminations dans les milieux du sport et particulièrement contre les inégalités entre les hommes et femmes. Elle demande aussi l'élaboration d'une charte. Tout a déjà été fait aussi bien au niveau du Service des sports de la Ville de Genève que de l'Association genevoise des sports. Le travail va continuer et certainement s'amplifier dans les années qui viennent. Par conséquent, tous les objectifs de cette motion, excepté éventuellement la charte, ont déjà été réalisés. Il convient donc de la refuser. La section Ville de Genève de l'Union démocratique du centre refusera cette motion. J'ai dit, Monsieur le président.

M. Pierre de Boccard (PLR). Le Parti libéral-radical ira dans le sens de M. Christo Ivanov. Nous avons l'impression que cette motion, présentée en urgence, enfonce des portes ouvertes. On se dit que l'ancien conseiller

administratif Sami Kanaan n'a pas fait son boulot, et que la nouvelle conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis non plus, alors qu'on sait très bien que ce n'est pas le cas. Il y a des subventions, il y a des programmes... M^{me} Marie Barbey-Chappuis est allée voir l'équipe du Servette FC Chênois féminin, qui est en Champions League. On va dans le bon sens, et c'est pour cela que le Parti libéral-radical ne votera pas cette motion. Nous sommes bien sûr favorables à aller plus loin, et nous vous engageons à le faire, mais c'est toujours un peu bizarre de se voir proposer des motions présentées en urgence qui enfoncent comme ça des portes ouvertes et qui, du coup, n'en sont plus.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M^{me} Joëlle Bertossa.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). J'ai «googlé» «sportives suisses» tout à l'heure pour préparer mon speech... Roger Federer, Fabian Cancellara, Stanislas Wawrinka, Vreni Schneider – quand même une femme... –, Simon Ammann, Martina Hingis. Problème d'orthographe? Problème d'algorithme? Je ne sais pas.

A côté des freins économiques, géographiques ou organisationnels, ce qui éloigne le plus les femmes du sport, ce sont les freins culturels. J'entends souvent que le football féminin est moins intéressant que le football masculin, qu'elles courent quand même moins vite... En Amérique du Nord, le football féminin remporte pourtant bien plus de succès public que celui des hommes. Les joueuses sont de véritables stars, même si elles sont bien moins payées que Messi, Ronaldo ou Benzema.

Inégalités de salaire, sponsors frileux, manque de dirigeantes et d'entraîneuses, le combat pour l'égalité entre hommes et femmes dans le sport est loin d'être gagné. Si l'ancien magistrat et la nouvelle magistrate en charge des sports ont mis une attention particulière sur ce sujet, il reste beaucoup à faire. Les inégalités dans le sport sont à l'image des inégalités dans le reste de la société. Corriger ces inégalités peut et doit, comme pour le reste, se faire par une politique publique proactive. Dans le monde du travail, les femmes gagnent toujours plus de 11% de moins en moyenne que les hommes. Dans le sport, ce pourcentage est encore plus élevé.

Atteindre l'équité financière, lutter contre les stéréotypes et permettre à plus de femmes d'embrasser des postes d'encadrantes et de dirigeantes passe par la sensibilisation, l'accompagnement, l'encouragement et l'octroi de subventions financières ciblées. Le Parti socialiste lutte et luttera toujours contre les inégalités. Il soutiendra cette motion qui permettra de renforcer les mesures mises en place par le Service des sports. (*Applaudissements.*)

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, vous vous imaginez bien qu'en tant que magistrate, qu'en tant que sportive aussi, je suis particulièrement attachée à la promotion du sport féminin. Je reviens d'ailleurs, comme l'a dit M. Pierre de Boccard, du Stade de Genève où j'ai assisté au premier match de la phase de groupe de la Ligue des champions ou plutôt des championnes... Le match opposait le Servette FC Chênois féminin à la Juventus, avec un record d'affluence pour un match de football féminin en Suisse de 5800 spectateurs dans une ambiance vraiment splendide. C'est le signe que les choses bougent.

Cela étant, c'est vrai que, comme certaines et certains l'ont dit ce soir, il y a encore des progrès à faire en matière de promotion des pratiques sportives pour donner davantage de visibilité au sport féminin, pour lutter aussi contre les discriminations. Le sport est le reflet de la société. Les femmes ont obtenu en Suisse le droit de vote en 1971. Elles ont pu participer à la course Morat-Fribourg pour la première fois en 1975... Le sport féminin comme l'égalité hommes-femmes progresse, bien que cette dernière ne soit pas encore pleine et entière.

Il y a néanmoins des éléments encourageants... On peut d'abord dire qu'en Suisse les femmes font pratiquement autant de sport que les hommes puisque 51% d'entre elles pratiquent une activité sportive plusieurs fois par semaine. Les femmes font nettement plus de sport qu'il y a vingt ans et nettement plus souvent. Entre 45 et 74 ans, les femmes font plus de sport que les hommes.

En matière de promotion du sport féminin, la Ville de Genève a toujours été très active. Elle s'est toujours mobilisée pour que les femmes puissent exercer comme les hommes le sport de leur choix dans les meilleures conditions possible. Certains ont rappelé la démarche «genre et sport» qui avait été lancée par mon collègue Sami Kanaan en 2019. La Ville de Genève a véritablement été pionnière en la matière. Je ne veux pas dire que nous faisons absolument tout juste, mais c'est une démarche qui a suscité l'intérêt de nombreuses villes suisses, notamment de Lausanne, Neuchâtel ou Vevey, puisque ces villes ont demandé au Service des sports et au Service de l'Agenda 21 de venir leur présenter ce que la Ville de Genève faisait en matière de promotion du sport féminin.

Beaucoup de mesures concrètes ont également été prises ces dernières années. Je ne vais pas en faire la liste complète mais je vous donne quand même quelques exemples... D'abord, dans le cadre du programme d'activités sportives lancé cet été à la halle de la Jonction, j'ai souhaité que les sports urbains qui habituellement sont plutôt le terrain de jeu des garçons mettent aussi les femmes à l'honneur. Il y a notamment eu des initiations avec l'équipe féminine du Genève-Servette Hockey Club pour donner envie aux jeunes filles de se mettre à des sports habituellement très connotés masculins.

Motion: lutte contre les discriminations entre femmes et hommes

Il y a également eu tous les cours de sport lancés l'été dernier... Ils ont rencontré un grand succès auprès du public féminin. Plus de 80% des participants étaient des participantes. Les disciplines proposées répondaient manifestement à leurs aspirations mais ce sont surtout les modalités de participation, sans engagement et sans inscription, qui ont plu aux femmes. On pouvait venir à la dernière minute... Beaucoup de femmes nous ont dit que le fait de pouvoir arriver à la dernière minute leur permettait de se libérer, entre obligations professionnelles et familiales, pour venir faire une heure de sport en groupe avec d'autres femmes.

Lors de la précédente législature, il y a également eu la Fan zone organisée par M^{me} Salerno pour la Coupe du monde féminine de football. C'était là aussi une première en Suisse. Mes équipes réfléchissent à en monter une autre en vue de l'Eurofoot féminin qui aura lieu l'été prochain.

Des réflexions sont également en cours dans le cadre du nouveau projet de démolition-reconstruction du Bout-du-Monde. Certes, on parle d'une perspective à plusieurs années, néanmoins nous souhaiterions y mettre par exemple une garderie car on sait que l'un des freins à la pratique sportive des femmes, c'est souvent la naissance d'un enfant. C'est souvent le cas pour les jeunes femmes. Le fait d'avoir une garderie sur un site sportif permet donc de continuer à pratiquer son sport.

Certains ont rappelé la campagne «Objectif zéro sexisme dans mon sport», initiée là aussi lors de la précédente législature. Elle se poursuit dans toutes les infrastructures sportives de la Ville de Genève. Enfin, il y a ce fameux fonds doté de 200 000 francs qui ont été inscrits pour la première fois au budget 2020. Ce fonds a pour objectif de soutenir les clubs et les associations sportifs qui veulent créer des équipes féminines. Avec le Covid-19, nous avons encore peu de recul sur le succès de ce fonds. Nous sentons en tout cas qu'il y a une vraie envie du côté des clubs, une vraie attente pour travailler main dans la main avec la Ville de Genève à ce propos.

Encore un dernier exemple de ce que nous faisons... Nous avons déposé il n'y a pas très longtemps une demande de crédit pour agrandir les vestiaires des stades de la Bâtie et des Libellules. L'une des raisons en est que le football féminin se développe – j'en suis la première ravie – et que cela nécessite de créer des vestiaires pour les équipes féminines.

Donc, vous le voyez, je dirais que, davantage que par une charte, la Ville de Genève s'engage sur des mesures concrètes tous les jours, comme peu de collectivités publiques le font, je dois le dire. A Genève, la promotion du sport féminin, c'est tous les jours, et je m'engage à ce que ce soit le cas durant toute la législature. C'est d'ailleurs l'un des axes de la feuille de route de mon département présentée en début d'année. Nous sommes en train de travailler au sein de mon département sur un plan directeur des sports et bien entendu que la promotion

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

du sport féminin sera à l'honneur. Ce qui me réjouit, c'est que les clubs sont très preneurs. Nous travaillons main dans la main avec eux, donc je suis tout à fait optimiste pour la suite. Nous poursuivrons dans cette voie.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 43 oui contre 19 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à organiser des cours qui s'adressent à tous les clubs subventionnés, afin de les inciter concrètement à devenir proactifs dans la lutte contre les discriminations et particulièrement les inégalités entre hommes et femmes. Pour ce faire, il est également proposé d'élaborer une charte.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Motion du 29 juin 2021 de Mmes et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa et Théo Keel: «Politique culturelle: ouvrir le champ des possibles» (M-1634)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les conditions de vie indignes de nombreux artistes et créateurs, notamment plasticiens et musiciens, mises en lumière par la crise Covid-19;
- les fortes inégalités de rémunération et de prévoyance sociale mises en lumière dans le débat autour de la Cité de la musique, en particulier entre musiciennes et musiciens indépendants et salariés;

¹ Annoncée, 975. Motion d'ordonnancement, 2442.

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

- l'intérêt marqué pour les arts de la rue et les «arts dans la rue» au moment de l'appel à projet estival lancé en 2020 par la Ville de Genève;
- la précarité financière de nombre d'acteurs culturels associatifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif:
- à soutenir la création de coopératives salariales pour les arts plastiques et les musiques actuelles afin de permettre aux artistes d'accéder au statut de salarié;
- à développer les conventions de subventionnement dans le domaine de la musique et l'adapter à celui des musiques actuelles, pour mieux soutenir les collectifs, ensembles et groupes musicaux;
- à revaloriser les honoraires des musiciens professionnels en prévoyant une rémunération minimale dans toutes les conventions de subventionnement passées entre la Ville de Genève et des acteurs culturels;
- à favoriser un partenariat renforcé entre les collectivités publiques et revaloriser les subventions dans le domaine des musiques actuelles, pour mieux soutenir la création indépendante et améliorer les conditions de travail et de rémunération des artistes et des métiers en lien avec la culture;
- à renforcer les liens entre institutions culturelles et créations indépendantes;
- à revaloriser les fonds de soutien ponctuels dans le domaine des musiques actuelles.

Préconsultation

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Le souhait du Parti socialiste, c'est de lier cette motion M-1634, «Politique culturelle: ouvrir le champ des possibles» à la motion M-1627 débattue en urgence lors des séances plénières du mois de septembre, qui était intitulée «Un plan de relance pour la culture». Nous le souhaitons en raison de l'actualité liée aux conditions de vie indignes de nombreux artistes et créateurs, notamment plasticiens et musiciens, qui a été mise en lumière par la crise du Covid-19 ou de celle qui est liée au débat autour de la Cité de la musique qui a mis en avant la problématique des fortes inégalités de rémunération et de prévoyance entre musiciennes et musiciens indépendants et salariés. Ces actualités ont rendu plus visibles les déséquilibres en cours et ont permis de remonter ces problématiques, de les prendre en compte et d'en débattre sur la place publique.

Le moment est donc venu de travailler sur ces différentes thématiques telles que le renforcement des liens entre institutions culturelles et créations indépendantes, la revalorisation des fonds de soutien dans le domaine des musiques actuelles, le renforcement du partenariat entre les collectivités publiques, de revaloriser les subventions dans le domaine des musiques actuelles pour mieux

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

soutenir la création indépendante, d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des artistes et des métiers en lien avec la culture, de développer les conventions de subventionnement dans le domaine de la musique et de les adapter aux musiques actuelles afin de mieux soutenir les collectifs, ensembles et groupes musicaux.

Le Parti socialiste demande donc au Conseil municipal de bien vouloir voter la motion M-1634, «Politique culturelle: ouvrir le champ des possibles» et de la renvoyer à la commission des arts et de la culture afin qu'elle puisse y être travaillée le plus rapidement possible en lien avec la motion M-1627, «Un plan de relance pour la culture».

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 35 oui contre 15 non.

M. Pascal Altenbach (UDC). Indiscutablement la culture est génératrice de valeurs humaines, sociales, intellectuelles, de rencontres entre les citoyens et de foisonnement intellectuel en marge de l'instruction académique.

Notre Ville de Genève octroie chaque année environ 60 millions de francs de subventions dans ce domaine. Depuis 2002, les subventions les plus importantes font l'objet de conventions de subventionnement pluriannuelles qui décrivent les activités attendues, le budget et les critères d'évaluation. Ces conventions sont aussi signées par de possibles autres subventionneurs réguliers, soit notre Canton, d'autres villes, les communes genevoises, Pro Helvetia et aussi des partenaires privés.

Notre Ville a aidé le secteur culturel à surmonter dès le début l'épreuve de la crise sanitaire, qui perdure encore. Elle a garanti le maintien des subventions au secteur culturel et à tous les dispositifs de soutiens usuels. Un crédit supplémentaire de 3,9 millions de francs a été voté sur proposition du Conseil administratif le 24 février 2021 pour financer des mesures de soutien aux métiers de la culture et à l'offre culturelle. L'impact de la crise sanitaire a provoqué un grand choc. L'offre culturelle était à l'arrêt lors du vote de ce crédit.

Le 2 novembre 2020, le Conseil d'Etat genevois déclarait la fermeture des lieux culturels et, en décembre, le Conseil fédéral décidait la fermeture prolongée des institutions culturelles et l'interdiction des manifestations culturelles. Les mesures qui devaient suivre étaient nombreuses, j'en cite un certain nombre... bourses de recherche, aides aux acteurs culturels pour permettre à ceux-ci de continuer à travailler sur des projets artistiques, d'approfondir et de développer leur travail. Cela encourage l'innovation... Les personnes actives à Genève dans la culture peuvent toujours postuler à ces aides à titre individuel, et cela, quels que soient les corps de métier: dramaturges, costumiers, scénographes, métiers techniques, curateurs,

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

médiateurs, graphistes et ainsi de suite. Le montant alloué était de 2 millions de francs, avec des bourses comprises entre 10 000 et 20 000 francs. Cent à deux cents bourses pouvaient être allouées.

Il faut citer aussi les subventions aux entreprises individuelles pour des mesures urgentes liées au Covid-19, telles que le fait de proposer des résidences artistiques adaptées aux modalités de travail en période de Covid-19, avec un montant alloué de 800 000 francs. Cela représentait 50 subventions pour des projets compris entre 5000 et 50 000 francs. On a eu un soutien à la captation et à la diffusion numérique, avec l'allocation d'un montant de 350 000 francs pour 40 projets. Il y a également eu du soutien aux organisations professionnelles pour assurer le suivi du Covid-19. A relever encore les projets de revalorisation du travail des artistes actifs à Genève pour un montant de 200 000 francs, le soutien aux médias audiovisuels à raison d'un montant de 400 000 francs pour leur permettre d'augmenter leur offre de contenus culturels locaux. Bref, le total de crédit supplémentaire s'est monté à 3,9 millions de francs et, pas plus tard qu'hier, notre Conseil municipal a accepté la proposition du Conseil administratif du 22 septembre 2021 destinée à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1,9 million de francs pour participer au maintien de la diversité culturelle.

On voit donc que, dans cette période de crise sanitaire, les mesures prises pour soutenir la culture et les acteurs de la culture ont été très importantes et continuent de l'être. Même en temps ordinaire, notre Ville de Genève soutient la création et encourage la promotion des œuvres artistiques avec des mesures telles que le soutien aux artistes bien sûr, mais aussi des bourses, des prix, des subventions, des acquisitions, la mise à disposition d'espaces, d'ateliers, d'hébergements, de studios de répétition, de résidences et de prestations techniques, ou encore par l'organisation de manifestations.

La motion qui nous est proposée déplore les conditions de vie des artistes et créateurs, qualifiées d'«indignes» comme nous disent les motionnaires. Sont-elles indignes quand on récapitule toutes les mesures que je viens de citer, tout le soutien que notre Ville de Genève orchestre? Cette motion déplore en outre «les fortes inégalités de rémunération». Il est vrai que les talents sont parfois très inégaux...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Pascal Altenbach. A la lumière de ce qui a été énoncé précédemment, il faut reconnaître que les prestations qui ont été versées ont été absolument colossales. Ce qui est regrettable, c'est de voir que les pouvoirs publics veulent toujours s'insinuer davantage dans une activité culturelle qui n'a pas besoin de ça et

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

qui risque au demeurant de se voir influencer par des considérations idéologiques et politiques. C'est leur succès propre qui fait que les acteurs culturels peuvent vivre de leur culture, pas l'intervention des pouvoirs publics.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Altenbach. L'Union démocratique du centre ne votera évidemment pas cette motion.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. J'aimerais juste vous rappeler que la motionnaire a demandé le renvoi à la commission des arts et de la culture... Par voie de conséquence, on ne fait pas le débat ici, il faut juste prendre une position sur le renvoi ou pas à la commission des arts et de la culture. La parole est à M^{me} Monica Granda.

M^{me} Monica Granda (EàG). Merci, Monsieur le président. Ensemble à gauche soutient pleinement cette urgence. Pour nous, une politique culturelle cohérente doit établir en tant que l'un de ses piliers principaux l'amélioration des conditions du cadre d'emploi des artistes et son élargissement à tous les statuts concernés. Notre société a besoin de la culture en tant que l'une de ses composantes essentielles qui contribue à l'évolution et à l'épanouissement de ses habitants.

Il faudra que cette législature s'engage à combattre la fragilité, la précarité et l'injustice auxquelles nos artistes sont exposés jour après jour. Cette motion nous semble ouvrir le chemin des possibles, alors nous allons la soutenir.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Pour le Parti libéral-radical, comme vous le savez, la culture est un bien essentiel. Nous déplorons qu'au troisième millénaire on ait mis la culture dans les biens non essentiels, dans les loisirs, dans les biens accessoires. Pour nous, c'est essentiel. Nous aurions imaginé de la part de la gauche qu'on n'ouvre non pas le champ des possibles mais plutôt de l'impossible – et c'est à peu près ce à quoi vous nous avez habitués.

La culture, c'est ce qui nous distingue en tant qu'humains des autres genres. Nous devons donc faire tout ce qui est possible et même l'impossible, pour la défendre. Nous voyons que le problème n'est pas uniquement lié aux acteurs culturels du champ dit des musiques actuelles que défendent particulièrement les motionnaires.

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

Il est bien sûr important de défendre la créativité, mais nous voyons que la difficulté réside également dans les musiques ou dans les arts plus conventionnels ou plus classiques – nous l’avons vu avec l’Orchestre de chambre de Genève. Il y a aussi dans la musique classique des gens qui n’arrivent pas à terminer leur mois ou à boucler leur budget. C’est la raison pour laquelle nous pensons qu’il n’y a aucun lieu d’opposer les cultures. La culture doit exister dans tous les domaines que ce soit. Pour cette raison, il est tout à fait raisonnable de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture qui fera un rapport circonstancié sur la situation et pourra alors prendre une décision en connaissance de cause.

M. Yves Herren (Ve). Effectivement, cette motion est très intéressante, nous en avons déjà parlé il y a un certain temps. Les Vertes et les Verts vont accepter son envoi à la commission des arts et de la culture en insistant sur la revalorisation des honoraires des musiciens professionnels et sur le fait qu’il faut prévoir une rémunération minimale dans toutes les conventions de subventionnement passées entre la Ville de Genève et les autres acteurs culturels. Cela paraît essentiel.

M^{me} Paule Mangeat (S). Juste deux mots très simples... Il n’est pas question de lancer le débat ici. Nous demandons uniquement que cette motion soit renvoyée en commission pour être liée à un objet que nous traitons déjà, la motion M-1627, laquelle est d’ailleurs aussi en lien avec un troisième objet que nous sommes encore en train de traiter, la motion M-1508, «Vie d’artiste ou vie de bohème? Pour une vie digne pour les artistes». Tout ça fait sens.

Cela étant, comme M. Altenbach s’est cru obligé de lancer le débat sur le budget, j’aimerais juste rappeler ceci – n’hésitez pas à transmettre, Monsieur le président... Là où M. Altenbach parle de succès, nous, nous parlons de métiers, d’emplois et de survie de ces artistes en cette période délicate. Evidemment que ces aides sont nécessaires, évidemment que nous allons continuer à soutenir les projets culturels. Il n’est évidemment pas le moment, en temps de crise, d’arrêter de soutenir les métiers en crise.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vu que l’entrée en matière sur cette motion a été acceptée, nous n’allons pas nous opposer à son renvoi à la commission des arts et de la culture. Il faut juste faire attention à ne pas faire des artistes des fonctionnaires. Je le dis parce que c’est un peu ça qu’on nous met en avant dans les prémisses du texte. Je

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

pense qu'il est nécessaire que les artistes restent libres et ne deviennent pas des fonctionnaires.

Qui plus est, ouvrir le champ des possibles... C'est plutôt ouvrir le champ des impossibles, car je ne vois pas comment on va pouvoir augmenter la rémunération des artistes, en tout cas dans la période actuelle! Ce n'est d'ailleurs pas à nous de le faire! Ce sont les associations ou les établissements qui les emploient qui devront le faire. Par conséquent, il y a un risque de voir des augmentations considérables de subventions, d'autant plus que le débat reste ouvert sur toute la problématique du deuxième pilier pour les artistes. Donc prudence, prudence, la queue du chat balance... Nous accepterons le renvoi en commission vu que l'entrée en matière a été acceptée, mais attention à l'étatisation de la culture, car c'est justement ce qu'il ne faut pas faire.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Madame Danièle Magnin, vous avez demandé la parole? (*Remarque de M^{me} Magnin.*) Si, vous pouvez... mais on se prononce juste sur un renvoi...

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vais faire très vite... Je voudrais juste rappeler que même les plus grands artistes ont eu besoin de protecteurs. Je pense à Mozart qui est un grand parmi les grands qui avait Joseph II comme protecteur – ils en ont tous eus. Haendel en Angleterre, d'autres en Italie... Un artiste ne peut pas donner libre épanouissement à son art s'il n'a pas de protecteurs qui lui permettent d'assurer le minimum vital, et mieux s'ils le peuvent.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Nous aurons l'occasion d'aller plus en détail en commission puisque visiblement le renvoi sera décidé. C'est une bonne chose parce que c'est effectivement une matière qui est à la fois essentielle et complexe. Je ne vais pas énumérer tous les aspects et les enjeux de cette matière. J'aurai l'occasion de rappeler en commission que la Ville de Genève est très engagée depuis des années sur ce dossier. Nous avons travaillé avec les milieux concernés, domaine par domaine – arts visuels et plastiques, arts de la scène et, plus récemment, musiques actuelles.

Par rapport aux inquiétudes de certains membres de ce Conseil, l'enjeu n'est pas de dire que nous n'avons pas assez aidé. Je vous remercie d'ailleurs car vous avez voté encore hier à l'unanimité un crédit complémentaire de 1,9 million de francs après celui de 3,9 millions de francs, plus tôt cette année. Mais c'est un fait que, d'un point de vue structurel, les artistes, une bonne partie de ces gens – et je

Motion: renforcer le soutien aux arts plastiques
et aux musiques actuelles

rappelle toujours qu'il s'agit aussi de l'ensemble des métiers de la culture – vivent de petits mandats. Il y a aussi des emplois salariés bien que certains se demandent s'ils sont salariés ou indépendants, et vous savez que dans ce pays on ne peut être que l'un ou l'autre. Effectivement les coopératives salariales, par exemple, pourraient résoudre de nombreux problèmes administratifs pour ces personnes. C'est donc à la fois un enjeu financier et un enjeu lié aux règles de jeu autour des rémunérations.

La Ville de Genève peut donner l'exemple dans ses propres institutions. Elle peut encourager fortement les tiers mais, après, il y a aussi des choix financiers à faire. En effet, si on souhaite revaloriser – et c'est probablement le cas d'une majorité de ce Conseil – les revenus des artistes et des autres métiers qui aujourd'hui seraient clairement en dessous de ce qu'on peut estimer être le minimum vital, cela signifie aussi des moyens financiers. Et ça, la Ville de Genève ne pourra pas le porter seule. Je me réjouis que le Canton ait l'air très attentif à cette question. Je pense aussi qu'une partie du travail de commission consistera peut-être à rappeler leur part de responsabilité aux autres échelons institutionnels que sont le Canton et la Confédération. Je me réjouis du débat en commission autour de cet objet et des autres textes qui y ont déjà été renvoyés.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté par 62 oui contre 2 non.

Le président. Nous en avons fini avec les objets dont vous avez accepté l'urgence. Nous passons au point 27 de notre ordre du jour, et je cède la place à ma première vice-présidente, Uzma Khamis Vannini.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente.)

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2016 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Pierre Gauthier, Simon Gaberell, Tobias Schnebli et Christina Kitsos: «Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto» (M-1206 A)¹.

Rapport de M. Amar Madani.

La motion M-1206 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2018. La commission l'a traitée lors de ses séances des 3 septembre, 26 novembre 2018 et 18 mars 2019 sous la présidence de M^{me} Michèle Rouillet. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Isaline Chételat et Shadya Ghemati, que nous remercions pour leur excellent travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le manque d'établissements nocturnes en ville de Genève accessibles à l'ensemble de la population, comme souligné par l'étude «Voyage au bout de la nuit», mandatée par la Ville de Genève en 2010, et par les Etats généraux de la nuit en 2011;
- la fréquentation en hausse des lieux nocturnes gérés de manière collective;
- la pétition P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée», qui demande que les communes se portent comme facilitatrices de démarches visant à ce que les jeunes puissent faire des expériences associatives dans des espaces communaux;
- la localisation idéale du complexe, sa proximité avec la gare de Cornavin et son éloignement des immeubles d'habitation;
- le manque de lieux culturels accessibles à tous et à toutes sur la rive droite,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre langue avec le propriétaire du bâtiment sis 21-23, boulevard James-Fazy, soit la famille Fassbind, afin de poser les bases d'une discussion avec la Ville de Genève pour la réalisation d'un centre culturel pluridisciplinaire au plus vite.

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 6245.

Séance du 3 septembre 2018

Audition de M^{me} Christina Kitsos, motionnaire

M^{me} Kitsos explique que la motion M-1206 a pour but de favoriser le développement de lieux pluridisciplinaires alternatifs. Par «pluridisciplinaire», il faut comprendre différentes approches mettant en lien plusieurs domaines qui se répondent (par exemple musique, expositions, scènes théâtrales alternatives). Par «alternatif», il faut comprendre des petits lieux différenciés, dirigés de manière indépendante et visant une culture plus émergente.

M^{me} Kitsos mentionne ensuite l'étude «Voyage au bout de la nuit», datant de 2010, dont elle souligne divers éléments. D'une part, il y a moins de lieux sur la rive droite et encore moins pour les jeunes. D'autre part, il y a un manque de lieux dits alternatifs et culturels. Elle explique que la motion M-1206, relative à l'ancien complexe du Rialto, propriété de la famille Fassbind, a été élaborée dans ce contexte. Elle met plusieurs points en avant: la situation géographique idéale – proche de la gare de Cornavin – du complexe du Rialto, l'absence d'immeubles à proximité et la présence d'un complexe sur cette rive qui pourrait répondre au critère «pluridisciplinaire» grâce à la multiplicité des anciennes salles de cinéma.

M^{me} Kitsos parle des aspects juridiques, à savoir quel est le périmètre d'application du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (RPUS) (LC 21 211). Elle indique que, à sa connaissance, une partie du complexe relève de ce règlement et qu'une autre partie – notamment les salles situées en sous-sol – ne relève pas de ce règlement. Elle signale que la question n'est pas tranchée sur le plan juridique. Elle ajoute que la motion n'a pas pour but de trancher juridiquement la question et soulève que la motion fait sens au niveau politique. Elle précise que la motion vise à demander au Conseil administratif de prendre contact avec la famille Fassbind, propriétaire du complexe du Rialto, afin de demander si une partie du complexe peut être utilisée pour développer un centre culturel pluridisciplinaire.

M^{me} Kitsos conclut en faisant part du souhait des motionnaires de voir la famille Fassbind auditionnée afin d'obtenir davantage d'éléments sur l'avenir du complexe du Rialto et de voir clarifiées, au niveau juridique, les questions relatives au périmètre.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir quels seront les enjeux financiers pour la Ville de Genève, une fois que le Conseil administratif aura pris langue avec la famille Fassbind.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'a actuellement pas d'informations à ce sujet. Et que la question est importante. Elle souligne toutefois que la motion vise à

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

exprimer une volonté politique quant à l'avenir de ce complexe, en affirmant que les enjeux juridiques et financiers devront bien évidemment être traités.

Un commissaire suggère d'auditionner également le Conseil administratif en plus de la famille Fassbind.

Un autre commissaire rappelle que le complexe est fermé depuis trois ans. Il demande si des projets sont déjà en discussion ou en cours de réalisation, d'autant plus que le complexe appartient à des propriétaires privés.

M^{me} Kitsos n'a aucune information à ce sujet. Elle rappelle que les questions juridiques sur le périmètre ne sont par ailleurs toujours pas tranchées. Elle espère que la motion ira donc de l'avant afin que ces deux points soient clarifiés. Néanmoins, elle comprend que, s'il ressort des auditions de la famille Fassbind et du département compétent qu'un projet est déjà arrêté, la motion pourrait alors peut-être être retirée.

Un commissaire relève que le propriétaire de l'Hôtel Cornavin a l'intention de reprendre le complexe du Rialto afin de le transformer en espace de bureaux ou en chambres supplémentaires. Il indique que le problème du plan d'utilisation du sol (PUS) est posé, ce qui impacte de ce fait l'affectation d'un lieu. Il mentionne que l'immeuble du Plaza pour lequel les plans d'utilisation des sols n'avaient pas été appliqués car le propriétaire avait pu prouver que l'immeuble n'était pas rentable.

M^{me} Kitsos a compris de ses échanges avec les départements concernés que le point soulevé par le commissaire n'était pas tranché.

Le même commissaire relève que la Ville de Genève peut faire opposition à une demande de transformation ou de démolition. Il demande à M^{me} Kitsos si elle a connaissance d'une opposition pour le complexe du Rialto.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'en a pas eu connaissance lors de ses diverses interpellations sur le sujet. Sur le plan politique, elle ne sait pas ce qui a été avancé par le Conseil administratif.

Le même commissaire croit se souvenir d'une interpellation ou de questions de deux conseillers municipaux, sur le complexe du Rialto, en séance plénière.

La présidente fait part d'un courrier envoyé par M. Gauthier au Service du Conseil municipal. Ce courrier faisait suite à une demande d'audition de M. Gauthier en tant que motionnaire. Elle lit ce courrier aux membres de la commission des arts et de la culture. Dans ce courrier, M. Gauthier indique qu'il considère que la motion est dépassée. En effet, M. Gauthier a reçu confirmation par la famille Fassbind de l'utilisation des locaux du Rialto à d'autres fins que celles mentionnées dans la motion. M. Gauthier propose donc, dans ce courrier, de retirer l'objet avec l'accord des autres motionnaires.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021 (soir)
Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

M^{me} Kitsos indique que, suite à ce courrier, elle a contacté les autres motionnaires. Aucun d'entre eux, à l'exception de M. Gauthier, ne souhaite retirer la motion.

La présidente souligne qu'il n'est pas du ressort d'une commission de prendre la décision de retirer un objet. Une motion ne peut être retirée que si tous les motionnaires acceptent ce retrait. Elle en conclut que la motion continuera d'être traitée à la commission des arts et de la culture et demande à M^{me} Kitsos quelle suite elle souhaite donner à cette motion.

M^{me} Kitsos propose d'auditionner le Conseil administratif et la famille Fassbind.

La présidente note que l'accord de la famille Fassbind sera nécessaire.

M^{me} Kitsos propose alors d'auditionner en premier lieu le département des constructions et de l'aménagement afin de disposer des informations utiles sur l'utilisation des sols.

La présidente demande aux membres de la commission des arts et de la culture dans quel ordre les auditions doivent être organisées. Elle estime que si la famille Fassbind n'entre pas en matière sur le projet de développement d'un lieu pluridisciplinaire alternatif, le Conseil administratif n'interviendra pas. Elle s'interroge dès lors si la priorité ne devrait pas être d'auditionner en premier lieu la famille Fassbind.

Un commissaire suggère au contraire de commencer par auditionner le département des constructions et de l'aménagement, afin de savoir si des démarches ont déjà été entreprises et de disposer d'informations sur la situation actuelle. Il considère qu'il est inutile de demander à la famille Fassbind de participer à une audition, si elle a déjà arrêté ses plans relatifs au complexe du Rialto.

La présidente met au vote la proposition d'auditionner en premier lieu le Conseil administratif.

Vote

La présidente met au vote la proposition d'auditionner en premier lieu le Conseil administratif.

Par 8 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 1 MCG) contre 5 non (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC) et 2 abstentions (PDC, 1 MCG), la proposition est acceptée.

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

Séance du 26 novembre 2018

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani commence sa présentation concernant la motion M-1206 en précisant qu'il s'agit des sept salles du Rialto, dont une exceptionnelle qui se trouve au droit des voies ferrées, la plus grande avant qu'elle ne soit coupée.

Pathé est venu leur dire «on ferme les cinémas de Confédération Centre», il y a environ sept ans car ils se posaient la question de leurs cinémas au centre-ville (le Rialto et Confédération Centre). M. Pagani s'est battu en leur disant qu'il n'accorderait pas l'autorisation de fermer les passages publics et ils ont maintenu les deux lieux. Entre-temps, la rentabilité a commencé à baisser au Rialto et Pathé a cherché un repreneur. Sans succès.

Le responsable de l'Hôtel Cornavin est venu pour dire qu'il avait besoin d'agrandir son établissement et a demandé une autorisation.

A ce moment-là, MM. Pagani et Kanaan se sont rendu à ces salles et ils se sont rendu compte que l'une d'entre elles était très intéressante. Ils ont dit à M. Fassbind (propriétaire de l'Hôtel Cornavin) que les cinémas devaient être protégés dans le secteur A en raison de l'application des PUS. M. Fassbind a donc attendu les propositions de la Ville de Genève. M. Pagani a envoyé deux groupes, dont l'équipe du film *Ma vie de courgette*, pour faire des tests. Malheureusement cela n'a pas fonctionné. Les capteurs pour la sensibilité ont révélé que les vibrations des trains ne rendaient pas la post-production possible. L'autre groupe était une troupe de danseurs des Charmilles (danse moderne) qui ont jugé qu'il y avait trop de travaux nécessaires et ont abandonné.

Le propriétaire, M. Fassbind, a fait recours contre la décision de la Ville de Genève et a gagné. Les juges ont conclu que le secteur A se termine devant le Rialto. Le côté gauche, donc le cinéma, est hors PUS.

Suite à cette conclusion, la Ville de Genève n'a pas fait recours. Aussi, le propriétaire va pouvoir s'étendre dans le hall du Rialto.

Questions des commissaires

Une commissaire, motionnaire, indique qu'un signataire de la motion voulait retirer la motion, et d'autres voulaient attendre l'audition afin d'en discuter.

M. Pagani répond que la motion était d'actualité en 2016. Mais plus maintenant. Il ajoute que cette salle est bien située car elle donne sur le passage de Montbrillant et de l'autre côté vers le passage des Grottes. Mais il n'a pas trouvé de programme pour la faire revivre.

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

M. Pagani ajoute qu'il y a deux terrains: 1) celui de l'Hôtel Cornavin et 2) celui des Chemins de fer fédéraux (CFF), qui a été remis en gérance jusqu'en 2023 et qui est utilisé comme un entrepôt. M. Pagani souligne que le propriétaire veut étendre son hôtel et conclut que cette motion n'est plus d'actualité.

Un commissaire n'est pas sûr qu'on puisse retirer une motion dès lors qu'elle est passée en commission. C'est le rapporteur, qui peut s'en tenir aux propos de M. Pagani comme quoi la motion n'est plus d'actualité et que les possibilités d'intervention de la Ville sont extrêmement limitées pour ne pas dire nulles. Il constate ainsi, comme dans le cas du Plaza, la faiblesse du dispositif des PUS. Les PUS donnent à la Ville le droit de s'opposer mais cette opposition n'est pas impérative. La Ville ne peut ainsi pas intervenir sans projet rentable. C'est ce qui a bloqué la Ville dans le cas du Plaza et qui semble la bloquer dans le cas du Rialto.

M. Pagani constate que le problème est identifié. Il n'est pas pour rigidifier les PUS. Il estime qu'un projet aurait pu être trouvé, comme pour la salle Empire à Carouge. Mais lorsque des salles sont si grandes, 1000 à 1500 places, sans projet fort elles sont difficiles à remplir.

Le Rialto a l'avantage d'avoir deux sorties de secours et pourrait devenir un théâtre, mais pas le Plaza, qui n'a qu'une petite cour à l'arrière qui empêche l'entrée des camions pour les décors et la maintenance.

Une commissaire soulève la problématique du projet de remplacement et demande qui les définit.

M. Pagani répond qu'il écrit à différents acteurs. Par exemple, pour le Central, il y avait des adventistes qui faisaient des films et cela n'a pas marché. Maintenant, c'est un lieu d'animations culturelles. La Ville de Genève a pu bloquer pour le Central tant qu'il n'y avait pas de solution viable.

La présidente dit qu'il est indiqué dans *Le Courrier* que le groupe Pathé avait laissé les locaux nus. Elle s'étonne et demande s'ils avaient tout enlevé. Du coup, pour le repreneur, le coût de l'aménagement s'élève à 5 millions de francs.

M. Pagani confirme qu'ils ont tout enlevé.

La présidente s'étonne également du parcours des PUS qu'elle estime «kafkaïen» et est surprise du fait que la ligne puisse passer au milieu d'une salle.

M. Pagani répond que la ligne passe au milieu de la rue devant le Rialto, soit au milieu du boulevard James-Fazy. Les juges ont fait une interprétation du tracé et conclu que le Rialto est de l'autre côté de la délimitation, donc extérieur au secteur A.

Un commissaire pose la question de l'articulation entre la politique de conservation du patrimoine urbain et la politique culturelle, en l'occurrence celle dédiée au cinéma.

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

Il ajoute que 2 millions de francs ont été investis pour rénover plusieurs cinémas indépendants. Et ce par souci de préservation du cinéma d'auteur qui est menacé par les grands multiplex qui se consacrent essentiellement à du cinéma commercial, proposé à des prix souvent prohibitifs.

Le même commissaire demande s'il y a eu une concertation avec le département de la culture et du sport pour le Rialto et le Plaza, afin que le patrimoine culturel soit pris en compte en sus du patrimoine architectural.

Par exemple, à Lausanne, il y a eu une entreprise de sauvetage du cinéma Capitole à laquelle étaient associées la Cinémathèque suisse et la municipalité de Lausanne parce qu'au-delà de la valeur architecturale, l'histoire du cinéma suisse était reflétée dans la salle du Capitole. C'est aussi pour cela qu'il y a eu un mouvement aussi important pour le sauvetage du Plaza à Genève: il s'agit d'une lutte pour le patrimoine culturel et architectural. Il demande si M. Pagani a pris contact avec M. Kanaan pour défendre la question culturelle.

M. Pagani répond que M. Kanaan était toujours présent lorsqu'il a visité le Rialto ou le Plaza, il était également là pour les entretiens avec M. Fassbind.

M. Pagani dit que malheureusement le Rialto n'a aucune valeur architecturale. Il est devenu un entrepôt. Par contre, le Plaza a une valeur architecturale. Encore aujourd'hui, il n'est pas persuadé qu'il y aura une autorisation de démolir.

Un commissaire intervient pour dire que l'autorisation de construire a été accordée. Elle suspendait l'autorisation de démolir, mais elle est désormais accordée.

Un commissaire souligne qu'il parlait du lien avec le cinéma indépendant et la préservation du patrimoine cinématographique.

M. Pagani ajoute que lorsque le cinéma Broadway devait être démoli pour en faire un magasin de chaussures, il avait vu M^{me} Aude Vermeil qui s'est mobilisée pour sauver quatre petits cinémas. Il lui avait accordé 100 000 francs, puis elle a vu M. Kanaan qui avait estimé qu'il fallait 1 million de francs par cinéma pour être vraiment efficace. Ensuite, M^{me} Vermeil a contacté la Loterie romande et la Fondation Wilsdorf qui ont allongé la ligne. En effet, c'est un non-sens de mettre de l'argent pour du cinéma indépendant s'il n'y a pas des salles de projection à cet effet. M. Pagani rappelle qu'il y avait 30 salles de cinéma à Genève, et que maintenant il n'en reste plus que huit.

M. Pagani dit que le propriétaire du Plaza est un ancien metteur en scène italien et que les CFF et M. Fassbind sont les propriétaires du Rialto. Pour en finir avec le Plaza.

La présidente souligne que ce sera difficile pour le procès-verbal tous ces allers-retours entre deux salles de cinéma, pour savoir de laquelle il s'agit dans les propos de séance.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021 (soir)
Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

M. Pagani rappelle que le but des PUS est de conserver les lieux culturels. C'est un plan d'utilisation des sols qui a été voté par le Conseil municipal. Les deux propriétaires n'en comprenaient pas les objectifs et la Ville de Genève le leur a rappelé.

Une commissaire relève que des jeunes de l'association du Collectif nocturne auraient aimé une salle plus grande et demande s'il n'y a pas moyen de leur transférer la salle.

M. Pagani constate qu'il faudrait changer la motion. Il faudrait plus de 2 millions de francs...

La présidente précise qu'il est indiqué dans la motion qu'il faut 4,8 millions de francs pour réaffecter cette salle. Elle a entendu dire qu'au-delà de la problématique des propriétaires, les CFF voulaient étendre leurs voies.

M. Pagani infirme l'information. Il dit que la salle du Rialto ne serait pas touchée.

La présidente rappelle qu'il y a trois salles au Rialto.

M. Pagani dit que de mémoire il y a sept salles.

La présidente propose de voter la motion M-1206.

Une commissaire ne comprend pas la situation. Elle a le sentiment qu'il s'agit d'une histoire de personne. M. Pagani semble être le seul contact au niveau de la procédure. Soit il y a une volonté politique et un appel clair. Mais là, c'est flou et presque contradictoire. M. Pagani dit que ce n'est plus d'actualité. Et quand une commissaire demande si le Collectif peut s'adresser à lui, il l'affirme. Elle n'est pas complètement satisfaite de l'audition. Si c'est une histoire de personnes, c'est inquiétant sur le plan politique.

Un commissaire juge utile de voter la motion afin que M. Pagani reprenne le dossier. Il faut le pousser à en faire plus.

Un autre commissaire rappelle que le magistrat a dit que «les carottes sont cuites». Il comprend qu'on veuille le pousser mais en ce qui concerne le Rialto, la motion n'est plus d'actualité. Ou bien il faut modifier la motion. Pour le boulevard James-Fazy, c'est peine perdue.

A une question d'un commissaire qui s'interroge si M. Pagani avait fait recours ou pas, un commissaire précise qu'il n'a pas fait recours contre la décision des juges.

Une commissaire demande s'il ne faut pas modifier la motion et la clarifier. L'idée étant d'avoir des garanties à l'avenir pour des lieux de ce type.

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

La présidente est surprise que l'on puisse penser qu'un repreneur puisse être intéressé par des locaux nus, vidés de tout.

Un commissaire dit qu'il est difficile d'en refaire un cinéma mais un local nu permet de réaliser plus facilement un lieu pluridisciplinaire. Sans les sièges, le lieu peut être réaménagé en une autre activité. Dans le cas du Rialto, contrairement au Plaza, il n'y a pas de classement.

Une commissaire s'étonne de la situation en soulignant qu'une motion n'a aucun pouvoir sur la décision d'un propriétaire. En l'occurrence, cette motion est sans objet. Les PUS font que l'espace à l'extérieur de celles-ci n'appartient plus à la Ville de Genève, qui a perdu au tribunal. Elle estime, avec regret, que la commission des arts et de la culture est impuissante.

Une autre commissaire pense qu'il faut plutôt se pencher sur la procédure.

La présidente suggère qu'il faudrait faire une autre motion ou un autre objet de délibération pour les questions de déclassement et demande aux membres de la commission des arts et de la culture s'ils veulent voter la motion dont il est question.

Un commissaire répond qu'une recommandation peut être faite. Elle peut être votée pour le geste.

Une commissaire demande si la commission des arts et de la culture ne peut pas ajouter un amendement afin que le Conseil administratif clarifie les procédures.

La présidente lui demande de préparer son amendement.

Une commissaire répond que c'est du vent. La conclusion était claire: M. Pagani était clair, on ne peut rien faire. La Ville n'a aucun pouvoir pour contraindre qui que ce soit. Même faire un amendement serait un vœu pieux.

Un commissaire ajoute que, même si M^{me} la commissaire a raison, l'on pourrait peut-être pousser le magistrat à informer plus sur les démarches effectuées. L'idée étant de mieux comprendre le contenu de la politique culturelle de la Ville. Il croit qu'il faut avoir plus de précisions.

Un commissaire est amusé par ce qu'il entend: si l'on doit commencer à faire des motions pour expliquer aux magistrats comment fonctionner... Il s'étonne que la commission des arts et de la culture puisse vouloir mettre en doute ce qui se dit entre M. Pagani et M. Kanaan. Il ironise en s'étonnant qu'on puisse demander un meilleur travail interdépartemental.

Séance du 18 mars 2019

La présidente rappelle que la commission a procédé à plusieurs auditions, dont celle du magistrat Rémy Pagani. Ce lieu a été présenté, notamment par M. Pagani, comme «difficile». Il n'est pas compris dans la partie du cadastre préservé par les PUS. Elle se souvient que la commission était arrivée à la conclusion que les auditions demandées avaient été faites. Elle cite, en exemple, une compagnie de danse potentiellement intéressée, mais qui a renoncé après avoir visité le lieu. La question à aborder est de savoir ce que la commission entend faire de cette motion, étant donné qu'elle ne semble pas réalisable. Un amendement a été déposé, et le commissaire l'a transmis il y a quelques jours. La présidente lit l'invite initiale de la motion: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre langue avec le propriétaire du bâtiment sis 21-23, boulevard James-Fazy, soit la famille Fassbind, afin de poser les bases d'une discussion avec la Ville de Genève pour la réalisation d'un centre culturel pluridisciplinaire au plus vite.» Elle procède ensuite à la lecture de l'amendement qui consiste à remplacer l'ancienne invite par une nouvelle: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre systématiquement contact avec les propriétaires, privés ou publics, de bâtiments anciennement affectés à des activités culturelles afin de retrouver ou de pérenniser une telle affectation.»

Un commissaire confirme que le but de cet amendement est de sortir du cadre du Rialto, puisque les auditions ont démontré que ce bâtiment ne convenait pas.

La présidente met en discussion l'amendement proposé par le groupe du Parti socialiste et signé par deux membres d'Ensemble à gauche.

Un commissaire précise que le but de l'amendement vise d'une part à sortir du cas du Rialto. D'autre part, il demande au Conseil administratif de prendre contact avec les propriétaires privés pour essayer, si c'est possible, de conserver des activités culturelles dans des lieux anciennement ou présentement déjà affectés à ce type d'activités, mais sans préjuger du type d'activités culturelles. Il ne s'agit donc pas du cas du cinéma Plaza où c'est le maintien d'un cinéma qui est demandé. Dans le cas de la motion M-1206, il est simplement demandé de garder une activité culturelle, au sens le plus large du terme.

La présidente indique qu'elle mettra au vote la suppression de l'invite initiale, puis l'amendement visant à remplacer cette invite initiale par une nouvelle invite.

Un commissaire adhère à cette demande, mais souhaite apporter la précision suivante. Dans le cadre du Rialto, le propriétaire avait été contacté par le Conseil administratif, mais l'information n'a pas suivi. Le commissaire a eu l'occasion de prendre langue avec le propriétaire afin de connaître sa position au sujet du maintien d'activités culturelles et ce dernier était étonné que le Conseil administratif n'ait pas informé le Conseil municipal. Il évoque un éventuel oubli, dû peut-être au changement de conseillers municipaux lors de la nouvelle législature.

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

Le commissaire souhaite attirer l'attention sur ce problème de communication. Le Conseil administratif s'occupe de la question, mais ne transmet pas toujours l'information.

Un commissaire propose de rajouter alors une précision à l'amendement. Il indique qu'un sous-amendement demandant au Conseil administratif de tenir informé le Conseil municipal des résultats de ses discussions pourrait compléter son amendement. Il estime que la transmission des informations devrait relever de l'évidence.

Un commissaire avoue son embarras face à cette nouvelle invite. En effet, elle transforme la motion d'origine de manière importante. Il se demande donc si les auteurs de cette motion M-1206 ne devraient pas déposer une nouvelle motion. Il est surtout mal à l'aise en raison du décalage entre le maintien d'une activité culturelle, «si cela est possible», et les termes de l'amendement, soit «retrouver ou pérenniser une telle affectation». Pour le commissaire ces termes ne signifient pas «si c'est possible».

Le commissaire auteur de l'amendement ne partage pas cet avis et estime que, forcément, cela ne peut être fait que «si c'est possible».

Un commissaire ne comprend pas la proposition de cette manière. Dans le cas de la motion M-1206, il comprend que le cinéma doit être remplacé par un autre cinéma.

L'auteur de l'amendement conteste cette interprétation.

La présidente relit certains mots de l'amendement comme «retrouver» et «pérenniser» et est également d'avis, comme le commissaire, que leur interprétation laisse peu de place à l'ouverture, à autre chose que de «pérenniser» ou «retrouver» une activité culturelle.

L'auteur de l'amendement relève qu'une «activité culturelle» est certes demandée, mais pas forcément du même type que l'activité culturelle initiale. Un cinéma ne doit pas nécessairement remplacer un autre cinéma.

La présidente suggère donc que l'invite soit formulée différemment.

Discussion et votes

Un commissaire du Parti libéral-radical trouverait plus logique de rejeter la motion M-1206, puisqu'elle n'a plus d'objet, et que l'auteur de l'amendement dépose ensuite une autre motion basée sur la nouvelle invite.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois est également d'avis que la motion M-1206, suite aux différentes auditions, semble caduque, et que la nouvelle invite s'apparente à une nouvelle motion sans lien direct avec le contenu

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021 (soir)
Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

intrinsèque de la motion d'origine. Par ailleurs, concernant la nouvelle invite, s'il s'agit d'une institution publique, la question peut se discuter. Par contre, il est très difficile qu'un exécutif contacte une institution privée, propriétaire d'un lieu, pour lui demander de le pérenniser ou de l'affecter à une activité culturelle. Le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra donc pas cette motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est également d'avis que cette nouvelle proposition s'éloigne trop de la motion initiale, qui est caduque. Présenter une nouvelle motion lui apparaît une meilleure option.

Un commissaire du Parti socialiste souhaite répondre à différentes objections. Premièrement, la nouvelle invite ne demande rien d'autre au Conseil administratif que de prendre contact avec les propriétaires et, le cas échéant, si la motion est amendée en ce sens, de rendre compte de ses démarches au Conseil municipal. Cette motion n'a pas de similitude avec celle en faveur du Plaza, qui demandait au Conseil administratif de tout faire pour sauver une salle de cinéma. Dans le cas de la motion M-1206, il est demandé que des contacts soient pris en vue du maintien d'activités culturelles, sans préjuger du type d'affectations culturelles. Deuxièmement, il propose de rajouter les termes «si possible» dans le texte de l'invite qui serait libellée ainsi: «[...] de bâtiments anciennement affectés à des activités culturelles afin, si possible, de retrouver ou de pérenniser une telle affectation.» Il s'agit bien d'une affectation culturelle au sens large et pas forcément de l'affectation initiale. Et troisièmement, ne partage pas l'avis des intervenants précédents sur l'éloignement de la nouvelle invite par rapport au texte initial, qui demande de maintenir au Rialto une affectation culturelle. Ce texte initial est certes beaucoup plus précis que l'amendement, mais le type de démarches est le même et la préoccupation demeure également la même. La motion demande précisément le maintien, en l'occurrence au Rialto, d'une activité culturelle et évoquait, pour ce faire, un centre culturel pluridisciplinaire. L'amendement élargit ce champ à l'ensemble des activités culturelles possibles.

Un commissaire d'Ensemble à gauche souhaite appuyer les propos de son collègue socialiste, dans le sens où, effectivement, le Rialto est un exemple. Le but de l'amendement est de demander une concertation entre les pouvoirs publics et les privés, afin de rendre possibles les collaborations quand cela l'est. Elle ne voit donc pas l'intérêt d'annuler la motion et elle propose, par conséquent, de l'amender.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute que, pour cette motion M-1206, le Rialto lui apparaît vraiment comme le point clé. C'est pourquoi, dans un souci de clarté, il lui apparaît préférable de reformuler une nouvelle motion, puisque la présente motion mentionne, dans son titre, le Rialto.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime que cette nouvelle invite, figurant dans l'amendement – revu et corrigé – a une portée très générale et il

Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

est donc difficile d'en imaginer la mise en application. En effet, les personnes éventuellement intéressées par ce lieu ne sont pas connues. La demande de cette motion modifiée lui semble donc très compliquée à concrétiser. Aborder, même en tant que conseiller administratif, un propriétaire privé pour demander qu'un lieu maintienne des activités culturelles sans avoir de projet précis à lui soumettre lui semble difficile. En l'état, elle ne donnera pas suite à cette proposition, mais observera de quelle manière elle évoluera par la suite.

La présidente est d'avis qu'il y a une antinomie entre la motion d'origine et l'amendement déposé qui prévoit de prendre systématiquement contact. En effet, cette motion préconise une démarche générale, mais, en même temps, elle cible un point précis et particulier, à savoir le Rialto. Par ailleurs, des démarches ont déjà été faites pour voir si des activités culturelles pouvaient être pérennisées dans ce bâtiment. Cet amendement est donc presque en contradiction avec la motion M-1206. Comme cet amendement suggère une démarche de nature générale, la présidente partage l'avis de l'Entente, à savoir que cette question pourrait faire l'objet d'une bonne nouvelle motion.

Un commissaire du Parti socialiste constate qu'il n'y a pas d'antinomie, mais un élargissement. La motion initiale demande la même chose que l'amendement, à savoir le maintien d'une activité culturelle dans un lieu culturel. Elle se base simplement sur le cas du Rialto, alors que l'amendement généralise à l'ensemble des lieux culturels en mains privées pour demander le maintien d'une activité culturelle sans préjuger du type d'affectation. Selon le commissaire, il n'y a donc pas de contradiction. Il indique que cet amendement sera redéposé en séance plénière, s'il devait être rejeté en commission.

La présidente propose de passer au vote de l'amendement. Elle passera ensuite au vote du sous-amendement consistant à demander au Conseil administratif de tenir au courant le Conseil municipal de ses démarches.

Un commissaire remarque qu'habituellement les sous-amendements sont votés avant les amendements.

La présidente passe au vote de l'amendement envoyé par messagerie aux membres de la commission. S'il est accepté, la demande d'amendement supplémentaire pourra être rajoutée à ce premier amendement.

Par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 7 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve), l'amendement est refusé.

La présidente annonce que l'amendement est refusé et que le sous-amendement ne sera donc pas voté. Elle soumet au vote la motion telle qu'elle a été déposée.

Par 7 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 1 PDC) et 7 abstentions (2 EàG, 4 S, 1 Ve), la motion est refusée.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2021 (soir)
Motion: pour un lieu pluridisciplinaire alternatif
dans l'ancien complexe du Rialto

La présidente. La présidente de la commission, M^{me} Michèle Roulet, ne prend pas la parole... Je donne la parole au rapporteur, M. Amar Madani.

M. Amar Madani, rapporteur (MCG). Merci, Madame la première vice-présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, cette motion qui date de janvier 2016 et dont les auteurs ne siègent plus dans cette assemblée, hormis M^{me} Kitsos qui, depuis, a changé sa casquette en conseillère administrative, demandait dans son unique invite au Conseil administratif de prendre contact avec les propriétaires du complexe Rialto, situé au 21-23, boulevard James-Fazy à proximité de la gare de Cornavin, en vue d'y réaliser au plus vite un centre culturel pluridisciplinaire.

Renvoyée à la commission des arts et de la culture par notre Conseil le 20 mars 2018, la commission l'avait traitée en trois séances. La première séance, comme le veut la coutume, avait été consacrée à l'audition de la motionnaire, M^{me} Christina Kitsos. Elle avait présenté et défendu bec et ongles le bien-fondé du projet porté par cette motion. Elle avait posé l'aspect juridique et politique de cet objet et incité le Conseil administratif à s'y pencher afin d'élucider tous les obstacles relatifs à ce périmètre.

Lors de la deuxième séance, la commission avait auditionné M. Rémy Pagani, alors conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement. M. Pagani avait brossé l'historique de ce centre, avec ses sept salles de cinéma, et les discussions et tractations qui ont eu lieu avec le propriétaire. Il avait rappelé qu'avec M. Sami Kanaan, alors premier responsable du département de la culture, ils n'avaient jamais ménagé aucun effort afin de plaider le bien-fondé de la demande de la Ville, s'agissant surtout de la protection de la salle de cinéma. Ils se sont basés pour ce faire sur les plans d'utilisation du sol, outil dont dispose la Ville pour toute demande d'autorisation de construire, que nos deux magistrats estimaient pouvoir être appliqués dans ce sens.

Force est malheureusement de constater que le recours déposé par le propriétaire des lieux contre la décision de la Ville de Genève a abouti et la Ville de Genève n'a pas jugé utile de faire recours contre cette décision. M. Pagani a conclu que, si la motion était d'actualité en 2016, elle ne l'était plus en novembre 2018. Se sont ensuivies la discussion en commission et la suite à donner à cette motion, qui est devenue en l'état obsolète.

Eu égard aux éléments fournis par M. Pagani et afin de sauver les meubles, un commissaire socialiste a déposé un amendement visant à remplacer la seule invite de la motion par une invite plus généraliste. Après d'intenses échanges autour de cet amendement, ce dernier a été refusé par une majorité de la commission. S'est

ensuivi le vote final qui a vu cette motion être refusée par 7 non et 7 abstentions. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant pas demandée, le renvoi de la motion au Conseil administratif est mis aux voix; il est refusé par 27 non contre 1 oui (32 abstentions).

La présidente. Cette motion est donc refusée.

(La présidence est reprise par M. Amar Madani, président.)

8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 février 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Helena Rigotti, Pierre Scherb et Adrien Genecand: «Pour une Utilisation Souple du plan d'utilisation du sol (PUS)» (PRD-168 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M. Nicolas Ramseier.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 6 mars 2018. Il a été traité sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer les 6 et 20 novembre 2018, le 22 janvier et le 11 juin 2019, puis sous la présidence de M. Eric Bertinat le 18 juin ainsi que le 27 août 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

- Les objectifs initiaux du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS) étaient de maintenir l'habitat au centre-ville, tout en conservant une implantation harmonieuse et équilibrée des activités, notamment celles contribuant à l'animation et l'attractivité d'un quartier. Le PUS a ainsi une utilité en évitant une désertification dans l'hyper-centre en réservant les surfaces au rez-de-chaussée des bâtiments à des activités accessibles au public.

¹ «Mémorial 175^e année»: Développé, 5697.

- Il est notoire que la Ville de Genève est abondamment pourvue en bars-restaurants, la proportion augmentant d'année en année, comme à la rue Henri-Blanvalet aux Eaux-Vives.
- Cela est dû notamment à la réglementation actuelle qui aboutit au résultat absurde et disproportionné selon lequel, si une mercerie ou une boucherie est convertie en restaurant, cette nouvelle affectation devient irréversible et le retour à une boucherie ou une mercerie ne sera plus jamais possible. Au fil des années, le risque est donc de développer progressivement une monoculture de la restauration dans les arcades alors qu'à l'évidence, la qualité de vie des habitants serait mieux servie par une diversité des activités accessibles au public.
- L'autre effet pervers de la réglementation actuelle est de défavoriser les restaurateurs ayant des projets de qualité, car un bailleur préférera éviter de louer à un tel type d'activité, sachant que le retour à une autre affectation ne sera alors plus jamais possible.
- Aujourd'hui, un changement d'affectation en faveur d'un bar-restaurant intervient par autorisation du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Il devient définitif au regard du PUS et ne permet aucune adaptation aux besoins actuels du quartier.
- L'introduction d'une réversibilité de l'affectation d'un bar-restaurant en faveur d'une autre activité accessible au public permettrait d'avoir une vision à plus long terme et de s'adapter aux besoins des quartiers qui sont en perpétuelle évolution. L'animation et l'attractivité des quartiers voulues par les PUS en ressortiraient renforcées par l'adoption d'une telle mesure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS) est modifié comme suit:

Article 9 (nouvelle teneur)

3. Maintien des activités d'animation

Les théâtres, cinémas, musées, salles de concert, de spectacles, de conférences, de lieux de loisirs et d'animations divers, notamment sur le plan social,

culturel et récréatif, situés tout particulièrement au centre-ville (secteur A) ou en bordure des rues commerçantes de quartier (secteur B) selon la carte annexée, conservent en règle générale leur catégorie d'activité en cours d'exploitation ou leur dernière exploitation, s'il s'agit de locaux vacants.

Séance du 6 novembre 2018

Audition de M. Simon Brandt, auteur

M. Brandt rappelle que ce projet de délibération propose de modifier le PUS. Il observe qu'il est en effet nécessaire de corriger une anomalie lors des modifications d'affectation. Il évoque l'exemple d'une mercerie qui fermerait ses portes, remplacée par une pharmacie laquelle cesserait ses activités peu après, en mentionnant qu'une boulangerie ne pourrait pas prendre sa place, quand bien même cette dernière répondrait mieux aux besoins du quartier. Il rappelle en effet que les PUS ne permettent pas de changer d'affectation plus d'une fois. Il ajoute avoir eu des échos des professionnels de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) qui lui ont expliqué les difficultés qu'ils rencontraient. Il remarque que le but de cette proposition vise donc la réversibilité et à pouvoir changer plusieurs fois d'affectation un commerce pour autant que cela corresponde aux besoins du quartier. Il ajoute avoir simplement retiré du texte le fait que les cafés, les restaurants, les tea-rooms ou les magasins alimentaires pouvaient être réaffectés plusieurs fois, en laissant de côté les cinémas, salles de spectacle ou de théâtre car il ne voulait pas donner l'impression d'affaiblir les PUS. Il pense qu'il serait utile que la commission auditionne l'USPI pour avoir des échos des difficultés existantes et de la rigidité des PUS.

Questions-réponses

Un commissaire pense que l'idée est bonne mais il se demande ce que M. Brandt pense des cafés-théâtres qui sont très fréquentés et si sa proposition ne constituerait pas un frein. Il ajoute que la définition des cafés est très large dans la loi. Du plus, il évoque le Point-Virgule à Paris qui a une renommée internationale et qui est très petit.

M. Brandt répond par la négative en mentionnant qu'un café-théâtre est un théâtre et demeure donc protégé.

Le même commissaire demande si modifier une boulangerie en café-théâtre serait possible.

M. Brandt répond que ce n'est pas possible aujourd'hui.

M. Brandt répète que le projet vise à la réversibilité de l'affectation pour les cafés, les restaurants, les tea-rooms et les magasins d'alimentation uniquement.

Un commissaire évoque alors le Plaza qui va être transformé en parking.

M. Brandt répond que les PUS ne l'ont pas sauvé. Il ne sait pas exactement pour quelle raison cette transformation est possible.

Un commissaire demande si ajouter un amendement au projet pour éviter une transformation comme celle qui doit frapper le Plaza serait envisageable.

M. Brandt répond que le Plaza ne doit pas être considéré comme une arcade ayant pignon sur rue. Il pense qu'il faut poser cette question à M. Pagani.

M. Brandt signale qu'il serait également possible d'ajouter un alinéa à l'article 9, alinéa 3, permettant la réversibilité et plusieurs modifications d'affectation.

Un commissaire se demande comment conserver une certaine homogénéité entre espaces culturels et surfaces commerciales. Il se demande si en l'état il y a une réversibilité dans tous les sens.

M. Brandt répond que tous les lieux décrits dans l'article 9, alinéa 3 sont protégés et peuvent avoir leur affectation modifiée une fois. Il ajoute qu'il est ainsi possible de modifier une boulangerie en musée, mais il ne sera pas possible après quelque temps de changer celui-ci en salle de concert.

Un commissaire remarque que cette motion vise à assouplir des règles et des usages. Il se demande dans quel cadre juridique ce projet s'inscrit. Il demande ainsi si les PUS touchent également les propriétaires et quelle est la liberté d'action de ces derniers.

M. Brandt répond que le propriétaire est libre de louer son local à qui il veut mais dans le respect des PUS. Il remarque ainsi qu'il n'aura pas d'autorisation pour ouvrir une pharmacie si le local a déjà vu une transformation de son affectation.

Un commissaire demande comment il est possible de donner la priorité à un commerce plutôt qu'à un autre. Il remarque ainsi qu'il est difficile de trouver un boucher qui puisse vivre de son activité et dès lors de maintenir l'affectation d'un commerce de cette nature.

M. Brandt remarque que c'est bien l'un des problèmes des PUS puisque ces derniers ne permettent pas d'avoir un autre commerce qu'une boucherie si le local a déjà été réaffecté.

Le même commissaire évoque ensuite les dépanneurs et demande si cette activité peut facilement s'adapter.

M. Brandt répond avoir retiré les dépanneurs des PUS qui sont très à la mode puisque personne ne se plaindra de voir ce type de commerce modifié. Il remarque qu'il serait possible d'imaginer une méthode à points afin de garantir les équilibres.

La présidente demande s'il y a des délais prévus pour les réaffectations et si à terme il est tout de même possible de changer la typologie de commerces.

M. Brandt répond par la négative. Cela étant, il rappelle que les PUS sont récents et que les cas qui lui sont remontés ne sont pas anciens. Il remarque qu'avec le temps, le département considérera ce règlement autrement.

Il est rappelé que c'est suite à la modification de l'affectation du Relais de l'Entrecôte que cet article des PUS avait été voté.

La présidente évoque le projet de délibération PRD-8 qui demande l'abrogation du règlement général sur les PUS et qui avait été traité au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Elle ajoute que la commission avait décidé d'arrêter ses travaux dans l'attente d'un rapport, et c'est ce dernier qui est parvenu aux commissaires. Elle indique que la commission avait décidé d'auditionner les services lorsqu'elle recevrait ce rapport, et elle mentionne avoir pensé qu'il était judicieux d'entendre M. Brandt avant les services.

Un commissaire demande si des dérogations sont prévues et, si oui, s'il y a eu des recours et des décisions de justice.

M. Brandt acquiesce mais il remarque qu'elles sont données au compte-gouttes. De plus, il déclare qu'il y a eu un recours suite à un conflit entre un cabinet d'architectes et la Ville à l'égard du Rialto, portant sur le domaine public.

Un commissaire demande s'il y a une limitation à la multiplication des commerces de même type, et des nuisances qui en découlent. Il indique qu'il y a la question de la sauvegarde, de la tolérance des habitants et de la variabilité des commerces. Il remarque que dans l'exemple du Rialto, le propriétaire souhaitait la création d'un centre commercial et il observe que le Conseil d'Etat a finalement donné une dérogation pour ce faire alors qu'il aurait été possible d'accueillir dans cet espace d'autres activités.

M. Brandt répond qu'il est nécessaire de trouver l'équilibre entre la liberté économique et l'intérêt public. Il précise qu'il y a de facto des limitations puisque c'est la Ville qui donne les autorisations, mais il remarque que des situations sont curieuses comme à la rue Henri-Blanvalet où il n'est plus possible de faire autre chose que des bars puisque les affectations ont déjà changé une fois.

Un commissaire demande pourquoi un règlement aussi contraignant a été adopté. Il pense que cette rigidité découlait d'une problématique antécédente.

M. Brandt répond qu'il faut poser la question à M. Pagani. Et il rappelle que les PUS avaient été adoptés en raison de la disparition des petits commerces. Il ajoute que les PUS visaient à protéger ces petits commerces.

Un commissaire remarque que le problème du petit commerce est commun à l'ensemble de la Suisse, mais existe également en France et il se demande si

travailler sur ces questions de PUS est véritablement une option intéressante permettant de garder un tissu commercial au centre-ville.

M. Brandt pense que c'est le système le moins mauvais qui existe. Il rappelle que son parti était opposé aux PUS mais il observe qu'il faut constater à présent que les PUS ont apporté certains avantages mais également des excès qu'il faut corriger. Il rappelle que les PUS ont permis de freiner la disparition du petit commerce.

Une commissaire évoque les merceries et rappelle qu'il n'y a plus beaucoup de personnes qui savent tricoter. Elle ajoute que M. Pagni a lancé les PUS lorsque le Radar et d'autres établissements emblématiques ont fermé leurs portes. Elle rappelle alors le commerce qui s'est développé sur Internet et la récurrence des enseignes dans l'ensemble de l'Europe.

M. Brandt rappelle encore qu'une application stricte des PUS depuis le début du XX^e siècle aurait entraîné le maintien des maréchaux-ferrants et de l'usine Pic-Pic aux Charmilles.

Un commissaire remarque que si le groupe du Parti libéral-radical est revenu sur sa manière de penser les PUS, c'est intéressant. Il ajoute que les centres commerciaux ne fonctionnent pas si bien, et observe que la logique de développement veut que les habitations se construisent autour des supermarchés. Or, elle pense que pour sauver les petits commerces, il est nécessaire de prévoir ces derniers là où les gens habitent. Il demande ce qu'il en est des règlements portant sur les centres commerciaux.

M. Brandt répond que cette problématique est ancienne. Il indique ainsi que lorsque les Galeries Lafayette ont ouvert dans les années 1920, les petits commerces existant à proximité ont fait faillite. Il ajoute qu'il est difficile de stopper cette évolution. Il pense que c'est aussi aux gens de faire des choix.

Un commissaire remarque que les PUS ne protègent pas contre les augmentations de loyer.

M. Brandt acquiesce en expliquant qu'à l'époque, la création des PUS visaient à empêcher que de nouveaux commerces plus lucratifs viennent remplacer des établissements existants. Il ajoute qu'une boulangerie qui vient remplacer une boulangerie ne pourra pas forcément payer un loyer plus important.

La présidente rappelle que les PUS visaient également le maintien de la vie au centre-ville.

M. Brandt se demande combien de changements d'affectation et combien de petits commerces ont été sauvés depuis l'entrée en vigueur des PUS.

Il est observé que les PUS existent depuis 1988.

M. Brandt répond que les PUS ont été renforcés en 2007 et 2011.

Séance du 20 novembre 2018

Discussion et vote

Un commissaire propose d'auditionner la Fédération du commerce genevois (FCG) ainsi que l'USPI.

La présidente passe au vote de l'audition de l'USPI qui est acceptée à l'unanimité par 12 oui (2 PLR, 2 PDC, 3 S, 1 Ve, 2 EàG, 2 MCG).

La présidente passe au vote de l'audition de la FCG qui est acceptée à l'unanimité par 12 oui (2 PLR, 2 PDC, 3 S, 1 Ve, 2 EàG, 2 MCG).

Séance du 22 janvier 2019

Audition de M^{mes} Sophie Dubuis, présidente de la Fédération du commerce genevois (FCG) et Nathalie Hardyn, présidente du Groupement Transports et Economie (GTE)

M^{me} Dubuis prend la parole et déclare avoir lu le projet de délibération, et elle mentionne que la FCG est en faveur d'une plus grande mixité des zones d'habitation et des commerces. Elle ajoute que l'animation culturelle est par ailleurs fondamentale. Elle remarque encore qu'il est nécessaire d'avoir un œil avisé entre le Canton et la Ville de Genève sur ces sujets et elle pense que la vue par hélicoptère semble être le moyen le plus facile pour compléter ce qui doit l'être. Elle remarque ensuite que si le principe des PUS est très bien sous l'angle dynamique, elle rappelle que la dimension administrative à la charge des commerçants représente une charge extrêmement lourde.

Questions-réponses

Un commissaire remarque que la question du loyer est également contenue dans les PUS et demande quelle est la position de la FCG à cet égard.

M^{me} Dubuis répond qu'il existe une «Task force commerce» au sein du Canton qui travaille à ce niveau et elle remarque que c'est l'une des questions que l'un des sous-groupes de travail a abordées. Elle explique que c'est un vrai problème puisque les propriétaires immobiliers se cachent derrière les affectations et sont très peu flexibles à l'égard des baux. Elle remarque que les arcades libres sont générées par l'importance des loyers et par le fait que les propriétaires préfèrent voir leur locaux vides que loués à moindre prix. Elle signale cela étant que la mode actuelle est à l'heure des *pop up stores* (magasins éphémères) et elle mentionne que certaines régies pourraient être approchées à cet égard.

Un commissaire demande si une étude a été effectuée à l'égard des besoins dans les quartiers.

M^{me} Dubuis répond qu'il existe un service au sein de la Ville de Genève qui est en mesure d'indiquer ce qui se passe dans chaque quartier. Elle précise que la fédération n'a pas mené d'étude spécifique.

Un commissaire demande ce qui se passe lorsqu'un exploitant est en conflit avec un propriétaire, et si un organe de médiation existe.

M^{me} Dubuis répond que la fédération est impuissante puisque c'est le propriétaire qui est relevant. Elle signale alors que Bucherer – la marque pour laquelle elle travaille – a été locataire durant cinquante ans de la même arcade et elle remarque avoir proposé quelques locataires lorsque Bucherer a décidé de se retirer. Elle mentionne avoir constaté avec regret quelques mois plus tard que ce fut McDonald's qui s'était installé. Elle ajoute que la fédération n'a pas d'organe pouvant intervenir et elle ne voit pas sur quelle base cela serait possible.

Un commissaire demande quelles sont les associations du commerce.

M^{me} Dubuis répond qu'il y a le Trade club qui représente les grands commerçants comme la Coop et la Migros, puis la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE) qui représente les petits commerçants et la FCG qui représente les commerçants auprès des institutions.

Un commissaire remarque que ce projet de délibération parle surtout de règlements, mais il observe qu'un propriétaire d'immeuble peut placer qui il veut dans son arcade.

M^{me} Dubuis répond par la négative puisque le PUS ne permet pas un choix totalement libre.

Un commissaire déclare avoir entendu déplorer que des arcades restaient vides, mais il se demande si la tendance actuelle ne voit pas une baisse de la conjoncture. Il se demande dès lors si les choses ne vont pas se faire toutes seules.

M^{me} Dubuis ne le pense pas. Elle ajoute que la conjoncture change et elle remarque que pour beaucoup de commerçants, avoir une vitrine peut se révéler être d'une importance stratégique pour attirer des clients sur leur site web. Elle signale ensuite que Genève est souvent parmi les dernières villes à avoir les dernières enseignes à la mode, et elle remarque que le projet des PUS peut constituer une dynamique positive.

M^{me} Dubuis ajoute qu'il y a 15 à 20% d'artisans, mais elle mentionne que les artisans appartiennent plus à la NODE.

Il est noté que plus de souplesse permettrait un plus grand dynamisme, mais il observe que cela permettrait également de laisser plus de latitude aux propriétaires.

Ce à quoi M^{me} Dubuis acquiesce. Mais elle mentionne que la conjoncture est vraiment très particulière et elle remarque que c'est dans le domaine du commerce qu'il y a le plus de pertes d'emplois à Genève.

Un commissaire remarque que les vitrines stratégiques sont destinées aux commerçants qui ont beaucoup d'argent. Et il se demande si cette proposition qui vise également à protéger les petits entrepreneurs est suffisante.

M^{me} Dubuis répond que ce projet permet d'aider les petits entrepreneurs en effet, mais elle ne sait pas comment il est possible d'accompagner le choix d'établissement.

Un commissaire demande si les centres commerciaux connaissent bien une désaffectation de plus en plus grande.

M^{me} Dubuis répond que c'est une tendance nationale. Elle remarque toutefois que certains centres commerciaux fonctionnent très bien en fonction de leur emplacement. Elle observe ainsi que le centre de La Praille fonctionne bien alors que Balexert pas du tout. Elle précise qu'il s'agit de cas spécifiques. Elle indique alors que les gens ont plus de plaisir à venir au centre-ville en se baladant, en mangeant et en faisant leurs courses, dans un contexte plus «pittoresque» que dans un centre commercial.

La présidente remarque que le projet de délibération indique que le retour à une autre affectation ne serait plus jamais possible, mais elle mentionne que les auditions ont démontré que des démarches étaient envisageables pour modifier l'affectation. Elle demande alors si elle peut donner des exemples de refus d'affectation.

M^{me} Dubuis répond par la négative.

Un commissaire demande si les commerçants se sont exprimés. Elle signale ensuite qu'il existe des rues où il y a beaucoup de restaurants, comme en dessous de la gare, et elle mentionne qu'il est également intéressant de pouvoir se balader dans une rue où il y a beaucoup d'offres différentes.

M^{me} Dubuis répond que la rue que la commissaire évoque est fréquentée plutôt par des touristes que par des locaux. M^{me} Hardyn remarque que dans certains quartiers, les enseignes de même nature s'attirent mutuellement, mais elle mentionne qu'il est préférable d'avoir une diversité de l'offre dans les quartiers d'habitation.

M^{me} Dubuis signale ensuite que des enquêtes ont été menées auprès des consommateurs et des commerçants et elle remarque que les démarches avancent lentement.

Séance du 11 juin 2019

Audition de M. Philippe Angelozzi, Secrétaire général de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) – section Genève et de M. Fabio Melcarne, membre du comité et président de la section des courtiers

M. Angelozzi déclare que l'USPI Genève est la faîtière des agences immobilières et des courtiers, fondée 1879, qui compte une quarantaine de membres et gère 70% du parc locatif genevois. Il déclare alors que ce projet de délibération est le bienvenu. Il rappelle en effet que le règlement date d'un certain nombre d'années et a été durci en 2011. Il évoque alors le bar à café Cristallina qui avait été remplacé par une bijouterie de luxe, ce qui avait créé l'émotion dans l'opinion publique et une crainte portant sur l'uniformisation du centre-ville, entraînant le durcissement de ce règlement. Il mentionne que le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (RPUS) a maintenant six ans et il déclare qu'il est donc possible de faire un constat.

Il observe en l'occurrence que le marché de détail a beaucoup changé depuis 2007, un commerce qui est en difficulté en raison de l'avènement de la politique du franc fort et de l'abandon du taux plancher en 2015, ainsi que de l'essor fulgurant du commerce online. Il déclare que les chiffres de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) démontrent une augmentation drastique des arcades commerciales vides, soit 0,68% en 2008 à 1,51% en 2018, soit 22 000 m² vacants de nos jours. Il précise que 120 arcades sont ainsi libres sur le canton, le double par rapport à 2008. Il constate par ailleurs que la demande est croissante pour certains types d'activités commerciales comme la restauration rapide ou des bars thématiques. Et il mentionne que le propriétaire qui a une arcade vide ne va pas prendre le risque de réaffecter son bien dans une activité spécifique et attend une opportunité qui ne le coince pas. Il observe alors que l'USPI a été contactée par la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) pour trouver des locaux – ce qui est du pain béni pour un bailleur puisque la fondation contrôle la viabilité des projets – mais il déclare que malgré cela, les bailleurs restent sceptiques et préfèrent ne pas geler leur bien dans une activité. Il pense dès lors que le projet qui est proposé permettrait de dynamiser la situation et d'offrir plus de liberté.

M. Melcarne déclare que sa société est mandatée par des bailleurs ou des personnes intéressées à trouver des arcades, et il mentionne que depuis six ans, c'est la traversée du désert. Il rappelle qu'en 2007-2008, il n'y avait plus un seul centimètre carré à louer au centre-ville et il mentionne que depuis lors, la situation a largement évolué. Il pense que la chute de l'euro et l'abandon du taux plancher ont largement impacté la situation, ce d'autant plus que les achats online se sont développés. Il mentionne que les grandes marques ont en l'occurrence réduit leur superficie tout en augmentant leur offre sur le web. Il ajoute que de nombreux commerçants ont dès lors remis leur arcade sur le marché et il remarque que

les rapports entre loyers et revenus sont parfois devenus démesurés en raison de la baisse drastique des chiffres d'affaires. Il rappelle que certaines arcades sont restées vides durant trois ans. Il mentionne qu'un nouveau trend s'est fait jour depuis peu, notamment dans l'alimentation. Or, il remarque que les propriétaires refusent le plus souvent d'affecter leur arcade à de la restauration de crainte que cette affectation demeure pérenne.

Il signale par ailleurs que les propriétaires ont compris maintenant qu'ils ne peuvent plus prétendre au niveau de loyer auquel ils étaient habitués en 2008. Il ajoute être convaincu que si plus de souplesse était donnée à ces affectations, il serait possible de louer plus facilement ces locaux.

Questions-réponses

Un commissaire demande quels sont leurs moyens pour modifier cette situation. Il signale ensuite que certains propriétaires prennent parfois des assurances pour garantir des locaux vides.

M. Melcarne répond ne pas connaître de société d'assurance qui couvrirait des baisses de revenus. Il mentionne que lorsqu'un commerçant présente un business plan, il sait ce qu'il peut payer pour son loyer.

M. Angelozzi ajoute que le but du projet est d'assouplir le règlement au niveau de certaines affectations.

Un commissaire demande si les propriétaires sont d'accord de rester coincés avec un cinéma.

M. Angelozzi pense qu'une politique qui favorise la culture a du sens. Mais il remarque qu'avoir ajouté les magasins d'alimentation et les cafés dans le règlement n'a pas permis d'atteindre le but escompté.

M. Melcarne ajoute que ce sont les activités alimentaires et les bars qui posent le plus de problème.

Le même commissaire remarque que la vacance a augmenté et il se demande si la liste d'attente est longue.

M. Melcarne répond que les propriétaires ont commencé à comprendre en 2015 que la fête était terminée. Il remarque que si les commerçants ne font plus de chiffre d'affaire comme jadis, il n'est plus possible pour eux de payer les mêmes loyers qu'au préalable. Il remarque alors que la liste comporte 13 demandeurs alimentaires.

Le même commissaire demande s'il y a encore beaucoup d'arcades vides en centre-ville.

M. Melcarne répond que la situation est en train de se résorber. Il ajoute que certains centres commerciaux sont en difficulté avec des baisses de 10%.

Un commissaire remarque que le PUS porte donc sur l'hyper-centre et déclare que des arcades sont vides en raison également des pas de porte qui sont demandés.

M. Melcarne répond ce n'est plus le cas. Il mentionne que les conditions générales des baux excluent les pas de porte abusifs. Il mentionne que les abus se développent en raison de conditions particulières. Il observe en l'occurrence que personne ne paye plus de pas de porte puisqu'il est possible d'avoir une arcade vacante. Il indique par ailleurs que la personne qui a un bail en dessous du marché peut parfois faire payer la différence, ce qui est totalement interdit.

Un commissaire déclare que le magistrat a indiqué que des demandes de dérogation étaient accordées et il se demande comment ces dérogations sont octroyées.

M. Angelozzi répond que ces dérogations sont concédées à la tête du client. Il précise que c'est le Département du territoire ou le Conseil d'Etat qui donnent cette dérogation avec accord de la Ville de Genève.

Un commissaire demande quel est le loyer moyen en Ville de Genève et son évolution au cours des dernières années.

M. Melcarne répond que cela dépend des rues. Il ajoute que le prix moyen est de 600 à 700 francs le mètre carré par an en Vieille-Ville, 800 à 1000 francs le mètre carré à la Rôtisserie, 3000 francs le mètre carré vers la place du Molard, 5000 francs le mètre carré dans la rue du Rhône, entre Longemalle et la Fusterie. Il remarque alors qu'il y a dix ans, le prix se montait à 10 000 francs le mètre carré. Il répète que ce n'est pas le loyer mais la rigidité du règlement qui empêche des commerces de se créer.

Le même commissaire se demande si assouplir le règlement ne générera pas une nouvelle augmentation des loyers.

M. Melcarne répond par la négative.

Un commissaire demande ce que visait le durcissement du règlement en 2011.

M. Melcarne répond qu'il y a eu un souhait de changement d'affectation comme pour le Relais de l'Entrecôte ou un changement effectif pour le Radar qui ont créé l'émoi.

Un commissaire demande si le projet proposé assouplit vraiment la situation.

M. Angelozzi répond qu'il faut laisser des activités ouvertes au public. Il répète qu'à l'époque le commerce de détail ne connaissait pas le déclin actuel.

M. Melcarne remarque que le problème resterait le même si un nouveau boum économique devait advenir.

Un commissaire se demande quels seront les quotas de commerce dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

M. Melcarne l'ignore. M. Angelozzi dit qu'il y a des quotas entre nouveaux logements et nouveaux emplois, mais pas, à sa connaissance, de quotas pour des commerces.

Le président demande si ces modifications vont contribuer à redonner un visage à l'hyper-centre.

M. Melcarne répète avoir une liste de 13 demandes de commerces d'alimentaire qui souhaitent ouvrir dans l'hyper-centre.

M^{me} Magnin demande si les propriétaires ont été d'accord de baisser leurs loyers lorsque le chiffre d'affaires des commerçants a baissé.

M. Melcarne répond que c'est de la casuistique. Il répète que les statistiques démontrent que les loyers baissent. Il précise que la pratique courante est de fixer des bases de loyers avec une partie fluctuante en fonction des chiffres d'affaires.

Un commissaire demande combien de bailleurs ont été en difficulté.

M. Angelozzi répète que des arcades sont vides et il remarque que les propriétaires ne veulent plus prendre de risques. Il rappelle que nombre de propriétaires sont des caisses de pension.

Un commissaire se déclare étonné de l'analyse sur le commerce et il observe que le tourisme d'achat ne semble pas très important aux yeux de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG).

M. Melcarne répète que les centres commerciaux ont perdu jusqu'à 15% de leur chiffre d'affaires. Il ne croit pas qu'il faille minimiser ces chiffres.

Un commissaire rappelle que le but des PUS est de conserver une diversité dans les quartiers. Il se demande alors comment il est possible de réguler l'offre dans une même rue entre les propriétaires: lequel acceptera de se sacrifier en prenant un commerce culturel (par exemple un cinéma), donc avec un loyer peu élevé?

M. Angelozzi répond que ce sont les couches administratives successives qui compliquent tout. Il répète que la situation actuelle n'est pas la même que celle de 2006.

Un commissaire déclare que la désertification des centres commerciaux atteint toute la Suisse. Elle se demande alors si la réglementation en cours rend la situation encore plus difficile qu'ailleurs.

M. Melcarne répond que le Valais est dans une situation difficile en effet en raison de l'excès de construction de centres commerciaux il y a quelques années, notamment à Conthey. Les villes comme Genève et Bâle ou le Tessin sont plus

exposés au tourisme d'achat. Il ajoute que le problème est devenu vraiment national et est lié à la commande en ligne. Il signale que l'intention, louable en 2011, de préserver les restaurants a finalement figé dans le marbre la situation et a eu l'effet inverse escompté car de nouveaux restaurants n'ont pas vu le jour.

Un commissaire observe que la FCG déclare que c'est le montant des loyers qui provoque la diminution des activités.

M. Melcarne répond que les loyers ont baissé. Il précise que c'est une réalité statistique.

M. Angelozzi répète qu'assouplir le règlement permettra de dynamiser le centre-ville.

Discussion et vote

Un commissaire rappelle que l'enquête de consommation du Grand Genève a fait l'objet d'une présentation de la part de MM. Hodgers et Maudet. Il ajoute que les arguments relevant du tourisme d'achat et d'internet sont très relatifs, selon cette enquête. Il pense qu'il serait par ailleurs intéressant de rechercher les travaux portant sur la question. Il rappelle en outre que le Tribunal fédéral a validé la position de la Ville de Genève à l'égard des PUS. Il déclare donc être gêné par les écarts d'interprétation qu'il a entendus dans le cadre de ce projet.

La présidente passe au vote de principe sur un vote qui est refusé par 7 non (1 PDC, 3 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 6 oui (2 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG).

Séance du 18 juin 2019

Discussion

Un commissaire explique que les deux arrêts, de la Cour de justice genevoise et du Tribunal fédéral, sont concordants. Il ajoute que les deux instances considèrent que l'atteinte à la liberté de commerce et au droit de propriété n'est pas pertinente au regard de l'intérêt public. En revanche, il observe que l'alinéa 4 a été retoqué compte tenu de l'empiètement sur la liberté de commerce. Il déclare donc que les alinéas 3 et 5 correspondent bien à l'intérêt poursuivi. Il signale ensuite qu'une analyse fine a été menée sur le commerce à Lausanne et il pense que cette analyse manque pour Genève. Il pense que les résultats lausannois mettent à mal les généralités qui ont été mises en avant et battues en brèche par les instances judiciaires.

Un autre commissaire déclare que le PUS a été approuvé en 2007 et peut donc être modifié par le Conseil municipal.

Séance du 27 août 2019

Discussion et vote

Le président demande si les commissaires libéraux-radicaux sont prêts à faire un bref résumé.

Un commissaire du Parti libéral-radical répond que M. Genecand avait déposé un premier projet afin d'abroger les PUS et que M. Brandt était ensuite intervenu en modérant le projet et en proposant quelques modifications afin d'assouplir la situation. Il rappelle également que M. Pagani avait été auditionné et que la commission avait décidé de procéder à de nouvelles auditions. Il signale que l'USPI avait été entendu, ainsi que la CCIG.

Un commissaire Vert mentionne que celle-ci avait indiqué que c'étaient surtout les loyers qui représentaient un frein pour les propriétaires; c'est l'association des propriétaires qui se sont plaints du PUS trop contraignant, tout en démontrant que les loyers pratiqués, bien qu'ayant diminué, restaient très élevés.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque avoir retenu que de grandes entreprises avaient besoin d'arcades restreintes, l'essentiel du commerce passant de plus en plus par le biais d'internet. Il ajoute que les loyers baissent et que l'on assiste à un changement sociétal. Il pense que les PUS étaient nécessaires il y a vingt ans mais il remarque qu'il est maintenant nécessaire d'assouplir la situation dans l'intérêt du commerce. Il rappelle également les regrets à l'égard de la disparition de commerces comme le Radar.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien mentionne que de nombreuses arcades sont vides au centre-ville et que de nombreux commerçants ont de la peine à survivre par rapport à internet et à la France voisine. Il pense dès lors qu'assouplir les PUS est une bonne mesure. Il rappelle encore que les commerçants estimaient que les loyers étaient un élément dissuasif, entraînant une baisse de l'offre. Il ajoute que si les PUS sont assouplis, il sera également nécessaire de rester attentif à la diversité des commerces.

Un commissaire du Parti libéral-radical observe que tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il y a une diminution du nombre d'arcades ouvertes alors que la demande pour ouvrir des établissements est importante. Il mentionne en outre qu'il n'y a pas de règle claire puisque le Canton et la Ville peuvent discuter au cas par cas, ce qui n'est pas transparent. Il déclare dès lors qu'il semble nécessaire de soutenir ce projet.

Une commissaire Verte déclare avoir deux recommandations. Elle déclare que l'élément le plus bloquant relève de l'importance des loyers et elle pense qu'assouplir le PUS ne sera pas suffisant. Cela étant, elle propose d'ajouter un alinéa 7 stipulant ceci:

«Les changements sont possibles autant de fois que voulu, mais en restant dans le cadre de l'article 9.»

Se basant sur le PUS de Carouge, elle propose également l'amendement suivant: «maintenir une répartition harmonieuse et équilibrée des commerces et activités contribuant à l'animation».

Un commissaire du Parti socialiste remarque que supprimer les cafés, tea-rooms et commerces de ce règlement est une astuce pour vider ce règlement de sa substance. Il rappelle en outre que ce règlement a apporté un certain nombre de bienfaits par rapport à la situation antérieure. Il rappelle en outre les deux arrêts, l'un de la Cour de justice et le second du Tribunal fédéral, et il précise que ces arrêts reconnaissent que ce règlement répond à l'intérêt public. Il note en outre que les arguments présentés par les recourant n'ont pas été reconnus comme pertinents sur le plan juridique. Il signale également que ce règlement a été reconnu conforme au droit supérieur et il pense qu'il est vraiment très compliqué de le balayer d'un revers de main. Il observe par ailleurs que le petit commerce rencontre effectivement des difficultés et il pense qu'il est nécessaire de s'intéresser aux raisons de ce phénomène. Il rappelle à cet égard que le commerce représente 7,8 milliards de francs dans le Grand Genève, la vente en ligne représentant 216 millions, et les Genevois dépensant 408 millions en France. Il déclare que ce n'est donc ni le commerce en ligne ni le tourisme d'achat en France qui expliquent les difficultés du commerce à Genève. Il pense que c'est non seulement l'importance des loyers à Genève mais également le monopole des grandes enseignes qui nuisent au petit commerce. Il précise également que ce sont le poisson, le vin et les fromages qui sont le plus prisés par les Genevois se rendant en France. Il remarque que ces faits sont de même nature que ceux qui ont été constatés à Lausanne et il regrette qu'une enquête aussi soigneuse que la vaudoise n'ait pas été menée à Genève. Il ajoute dès lors qu'il n'est pas possible de rentrer en matière sur ce projet. Il répète que les arguments juridiques et économiques justifient donc le maintien des PUS.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que les PUS sont un outil de régulation que la Ville de Genève peut activer, destiné à conserver la diversification des commerces. Il pense qu'il est important de conserver ce type d'outil. Il ajoute qu'il est vrai que le commerce se transforme de manière multifactorielle, tant dans les habitudes de consommation que dans les espaces où se rendent les gens. Il rappelle que la CCIG indiquait que les clients appréciaient de se rendre dans des lieux proposant une diversification de l'offre, tant sur le plan commerciale qu'au niveau de l'animation. Il remarque également que l'aménagement joue là un rôle important. Il observe encore qu'il n'est pas possible de ne pas tenir compte de l'importance des loyers. Il ne croit pas, cela étant, que le PUS représente le facteur principal des changements qui sont en cours. Il considère en outre que le bilan que la Ville de Genève a dressé était intéressant, en remarquant que de nombreuses demandes ont abouti. Il ajoute que ce sont souvent des négociations qui permettent de trouver des solutions.

Le président rappelle que le PUS porte essentiellement sur le centre-ville qui est mort la nuit et le week-end. Il constate que la raison en est la fermeture des commerces et il mentionne dès lors être d'accord avec le projet de M. Brandt.

Le président passe au vote de la proposition de M^{me} Wuest d'ajouter l'alinéa 7 suivant à l'article 9 du RPUS: «Les changements sont possibles autant de fois que demandé, mais en restant dans le cadre de l'article 9.» Elle est acceptée à l'unanimité par 13 oui (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 Ve, 4 S, 1 EàG).

Le président passe au vote de la seconde proposition de M^{me} Wuest d'ajout suivant: «maintenir une répartition harmonieuse et équilibrée des commerces et des activités contribuant à l'animation culturelle et sociale en y associant une liste revue annuellement», qui est refusée par 6 non (1 UDC, 1 PLR, 2 PDC, 2 MCG) contre 1 oui (Ve) et 6 abstentions (4 S, 1 PLR, 1 EàG).

La présidente passe au vote du projet de délibération PRD-168 qui est accepté par 7 oui (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 2 MCG) contre 6 non (1 Ve, 4 S, 1 EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS) est modifié comme suit:

Article 9 (nouvelle teneur)

3. Maintien des activités d'animation

Les théâtres, cinémas, musées, salles de concert, de spectacles, de conférences, de lieux de loisirs et d'animations divers, notamment sur le plan social, culturel et récréatif, situés tout particulièrement au centre-ville (secteur A) ou en bordure des rues commerçantes de quartier (secteur B) selon la carte annexée, conservent en règle générale leur catégorie d'activité en cours d'exploitation ou leur dernière exploitation, s'il s'agit de locaux vacants.

7. Les changements sont possibles autant de fois que demandé, mais en restant dans le cadre de l'article 9.

*7 octobre 2019***B. Rapport de minorité de M. Ulrich Jotterand.**

Ce projet de délibération PRD-168 est un nouvel épisode de la lutte des milieux immobiliers qui veulent refaire de cette ville un casino comme chacun a pu le constater dans les folles années 2000, au détriment de l'intérêt public, c'est-à-dire l'intérêt de la population. Ces milieux ont combattu avec toutes les armes possibles ce règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (RPUS) dans le Conseil municipal et devant la justice. Ils ont même voulu le supprimer (projet de délibération PRD-8).

Ce qui est disputé est l'alinéa 3 de l'article 9 du règlement. Les milieux immobiliers depuis des années ont des relais complaisants au sein du Parti libéral-radical, et aujourd'hui au sein de la droite élargie. Ce projet de délibération vise tout simplement à vider de son contenu l'article 9, alinéa 3, du plan d'utilisation du sol (PUS) important pour le commerce, l'animation de notre ville, bref pour les habitant-e-s de Genève. La manœuvre vise à retirer de l'alinéa 3 les activités commerciales, soit les cafés, les restaurants, les tea-rooms, et les magasins d'alimentation situés au centre-ville (secteur A) ou en bordure des rues commerçantes de quartier (secteur B). Ainsi l'alinéa 3 ne comprendrait donc plus que les théâtres, cinémas, musées, salles de concert, de spectacles, de conférences, de lieux de loisirs et d'animations divers, notamment sur le plan social, culturel et récréatif.

Le PUS en quelques mots

Le PUS est un plan d'affectation dont les mesures ont force obligatoire pour chacun.

Il s'agit du seul instrument d'aménagement du territoire de compétence communale, si l'on excepte le droit d'initiative communale pour les modifications de zones (MZ) et les plans localisés de quartier (PLQ) dont la procédure d'adoption reste néanmoins de la compétence du Canton.

Le PUS est un instrument de régulation destiné à permettre aux autorités de la Ville de réagir à des tendances ou des évolutions qu'elles jugent contraires à l'intérêt public telles que la perte d'habitants ou la disparition de certains commerces. C'est pour cette raison que l'article 9, alinéa 3, protège les petits commerces fragiles comme les commerces d'alimentation. Moins de 20% des requêtes adressées à la Ville entrent dans le champ du PUS.

L'alinéa 3 de l'article 9 mentionne des catégories d'activité et seuls les types de commerces listés dans cette disposition nécessitent une dérogation si leur affectation vient à être modifiée une fois. Depuis 2013, 72 préavis de la Ville ont été des avis défavorables ou des avis favorables avec dérogation, ou encore et des avis favorables sous condition. Il y a eu trois requêtes refusées et 15 abandonnées. Enfin, le traitement des dérogations ne présente objectivement pas de difficulté. La fermeture prolongée d'une arcade est un motif de dérogation. Le Canton respecte les préavis de la Ville. Et le traitement d'une dérogation nécessite un mois.

Les commerces qui n'apparaissent pas dans cette liste peuvent changer d'affectation autant de fois que souhaité.

Tant l'auteur du projet de délibération que les représentant-e-s de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) et de la Fédération du commerce genevois (FCG) ont été incapables de présenter ne serait-ce qu'un cas qui aurait été l'objet d'un traitement discutable de la part de la Ville. Un représentant de l'USPI a prétendu que ces dérogations étaient concédées à la tête du client, sans apporter la moindre preuve ou le moindre exemple.

Bref historique

En 1977, une première initiative a été déposée par le Parti socialiste pour la protection de l'habitat, qui a mené à la création de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) en 1983 et au PUS. Celui-ci entre en vigueur en 1988 avant d'être modifié en 1989, en 2007 et en 2011. Le Conseil d'Etat approuve le nouveau règlement en 2012. Le PUS est définitivement en force depuis le mois de novembre 2013.

Il faut rappeler que les conseillers administratifs, puis conseillers d'Etat, M. Guy Olivier-Segond et M. Claude Haegi (radical et libéral) ainsi que M. Christian Grobet, conseiller d'Etat, ont instauré le PUS qui impose 80% de logements dans les nouvelles surfaces afin d'éviter la désertification du centre-ville. C'est en raison de plaintes de commerçants qui disparaissaient au profit de boutiques de luxe que le PUS a été modifié par deux fois dans le but de sauvegarder les commerces de proximité.

Pour le dire autrement, les disparitions du Cristallina, du Radar (deux cafés historiques du centre-ville), entre autres, ont alarmé les Genevois-e-s. Il était temps d'agir pour ne pas encore aggraver le désert urbain que sont, par exemple, les Rues-Basses le soir et le week-end.

Cependant les milieux immobiliers ont périodiquement attaqué ce règlement en 2008, en 2011 et en 2013. En 2011, le Parti libéral-radical vise à abroger le

RPUS. Un échec complet! Sur le plan juridique, pour l'essentiel, la justice genevoise et le Tribunal fédéral confirment le bien-fondé de la démarche de la Ville. L'intérêt d'autres villes suisses pour cet outil d'aménagement municipal est un autre argument pour préserver le PUS.

Les faits sont têtus

Les loyers commerciaux

Chacun a pu observer une spéculation très importante sur les prix dans l'hypercentre, car il n'y a pas de régulation sur les loyers commerciaux. Cette situation intéresse des investisseurs spéculateurs ou à la recherche de refuge financier. Vider de son sens l'article 9, alinéa 3 du PUS impliquerait une nouvelle inflation des loyers au centre-ville.

Les arcades vides

Alors que le PUS concerne moins de 20% des requêtes adressées à la Ville, les représentants de l'USPI ont persisté à imputer à la «rigidité de ce règlement» l'augmentation des arcades vides et non les loyers de 3000 à 5000 francs le mètre carré dans les Rues-Basses (10 000 francs le mètre carré en 2008!!!).

Ce point de vue de l'USPI est contesté par la représentante de la FCG. Cette association faîtière du commerce local est en faveur d'une plus grande mixité des zones d'habitation et des commerces. Pour elle, l'animation culturelle est fondamentale. Il y a un vrai problème puisque les propriétaires immobiliers se cachent derrière les affectations et sont très peu flexibles à l'égard des baux. Les arcades vides sont générées par l'importance des loyers et par le fait que les propriétaires préfèrent voir leurs locaux vides que loués à moindre prix.

Selon l'USPI, 120 arcades sont ainsi libres sur l'ensemble du canton, le double par rapport à 2008. Les propriétaires ne veulent plus prendre de risque; et nombre de propriétaires sont des caisses de pension. On doit noter que les prétendus risques ou dommages en question n'ont pas été démontrés en commission comme ils n'ont pas été démontrés devant la Cour de justice administrative ou devant le Tribunal fédéral.

Le tourisme d'achat et l'e-commerce

Les arguments pour tenter d'expliquer les difficultés du petit commerce sont le plus souvent superficiels. Les premiers résultats d'une enquête du Grand Genève¹, conduite par les autorités genevoises et françaises, relativisent cet impact tant en ce qui concerne les achats outre-frontière que le commerce en ligne.

L'e-commerce est aussi pratiqué par nombre de commerçants genevois, comme le confirme la représentante de la FCG. Pour beaucoup d'entre eux, avoir une vitrine peut se révéler être d'une importance stratégique pour attirer des clients sur leur site web.

Le PUS devant la justice

En 2013, les milieux immobiliers ont attaqué le PUS sur plusieurs points devant la Cour de justice de Genève – chambre administrative – et le Tribunal fédéral:

- l'élaboration du PUS n'avait pas respecté l'exigence de participation démocratique;
- le PUS était trop rigide;
- le choix et les moyens retenus par le PUS étaient gravement inopportuns;
- le PUS violait la primauté du droit fédéral;
- le PUS violait la garantie de la propriété;
- le PUS (article 9, alinéa 3) violait la liberté économique.

Sur ces six points, les tribunaux, sans aucune divergence, ont considéré que les griefs des représentants des milieux immobiliers étaient infondés.

¹ *Enquête de consommation dans le Grand Genève*, 2019, note de synthèse, Canton de Genève, Le Genevois français, Interreg France-Suisse, Confédération suisse.

Quelques éléments tirés de cette note:

Les achats des résidents suisses dans le Genevois français s'élèvent à 364 millions d'euros/426 millions de francs par an, dont 90% sur neuf communes immédiatement frontalières. [...] Les produits les plus consommés en France sont ceux pour lesquels le différentiel de prix est le plus élevé et l'offre la plus variée (les poissons et crustacés, la charcuterie et les viandes (près de 60 millions d'euros), les vins et alcools (35 millions d'euros) ainsi que les fromages et produits laitiers (35 millions d'euros).

En non alimentaire, on constate une plus grande homogénéité des achats transfrontaliers pour les résidents suisses, avec toutefois deux produits consommés le plus en France: l'équipement de sport et les revues, journaux.

Les résidents français consomment pour 128 millions d'euros/150 millions de francs sur la Suisse, dont 90% sur cinq communes. La ville de Genève et la rive droite du canton (zone commerciale de Meyrin, Ikea, etc.) sont les zones les plus attractives. Les lieux d'achats sont majoritairement liés aux liaisons domiciles-travail (la proximité) et à la variété de l'offre qui n'a pas d'équivalent en France à une distance temps comparable. Les produits alimentaires ne sont que très rarement achetés côté Suisse. Les produits non alimentaires les plus achetés sont le mobilier et la décoration (dont la moitié sur Ikea: 17 millions d'euros sur les 33 millions d'euros dépensés en Suisse), l'horlogerie, bijouterie, ainsi que les CD, DVD. On note également une consommation forte sur les produits de bricolage, jardinage et sur le prêt-à-porter femme.

Quelques extraits de l'arrêt de la Cour de justice

Un règlement adéquat (en gras les points importants).

En l'espèce, les mesures prévues ont pour objectif de maintenir une animation au centre-ville et dans certaines rues commerçantes des quartiers urbains. En cela elles poursuivent un intérêt public reconnu (arrêt du Tribunal fédéral, 2^e Cour civile du 4 juillet 1994 M.e.L.- SJ 1995 page 89) et conforme aux objectifs de l'article 15A, alinéa 1 LExt qui sont de favoriser une implantation des activités qui soit harmonieuse et équilibrée, tout en garantissant le mieux possible l'espace habitable. **Les mesures limitant le changement d'affectation des établissements susceptibles de préserver et de développer l'animation du centre-ville sont aptes à atteindre le but visé.**

L'animation est aussi nocturne et dominicale

En effet, **une partie des établissements auxquels se réfère la disposition litigieuse contribue aussi à l'animation en dehors des heures d'ouverture des bureaux et des commerces et participe ainsi à l'animation nocturne et dominicale.** Il s'agit notamment des cafés, restaurants, théâtres, cinémas, salles de concert, de spectacles, etc., ce que les recourants ne prennent pas en compte lorsqu'ils tentent de démontrer que certaines activités, telles celles de régies immobilières ou encore certains types de commerces, contribuent plus à l'animation du centre-ville que ceux visés par l'article 9, alinéa 3 RPUS.

Un règlement applicable pour le centre-ville et quelques autres rues commerçantes

S'agissant encore de la proportionnalité au sens étroit de la mesure, **la viabilité des établissements concernés est prise en compte dans l'application de l'obligation du maintien de l'affectation.** En outre, par l'utilisation des termes «en règle générale», la disposition laisse à l'autorité d'application une certaine marge d'appréciation. **A cela s'ajoute qu'une clause dérogatoire générale existe dans le règlement et qu'elle n'est pas manifestement inapplicable** (ATA/191/2009 du 21 avril 2009). De plus, **ces mesures ne s'appliquent que dans le centre-ville (secteur A) de même que certains tronçons de rues commerçantes de quartier (secteur B), et non pas à tous les bâtiments de la ville.**

Le PUS prend en compte les intérêts des propriétaires

En l'espèce, contrairement à ce que soutiennent les recourants, **le système d'exception prévu par le RPUS permet justement de tenir compte du rendement des locaux concernés par une mesure de maintien d'affectation.** En

effet, le RPUS prévoit que s'il est démontré que l'activité n'est pas viable, une dérogation au maintien de l'affectation peut être octroyée (article 9, alinéa 5 RPUS).

Le dispositif mis en place par le RPUS prévoit qu'un changement d'affectation étant exceptionnel, il requiert la preuve que l'activité ne peut être poursuivie pour des motifs autres qu'une majoration de loyer excessive ou un prix d'acquisition disproportionné. **Ce mécanisme est analogue à celui prévu pour les hôtels à l'article 11 RPUS dont la conformité au droit supérieur a déjà été jugée par le Tribunal fédéral.** A cet égard, ce dernier a dit que la disposition querellée n'empêchait pas les propriétaires de disposer de leur bien et que la marge d'appréciation laissée à l'administration pour vérifier que les conditions de la dérogation étaient remplies pouvait certes mener à des abus mais qu'il appartenait, cas échéant, à l'autorité judiciaire de les sanctionner.

Pour conclure

Tous les éléments ci-dessus indiquent qu'il faut refuser sans hésitation le projet de délibération PRD-168 si l'on tient compte des intérêts prépondérants de la population et d'un aménagement qui préserve un tant soit peu notre ville. Au vu de ce qui précède, les partis qui voteront ce projet de délibération PRD-168 soutiendront ceux qui inlassablement veulent obstinément un marché immobilier dérégulé, livré à la seule loi du profit.

Le président. Décidément... Je donne la parole aux présidents de la commission, M^{me} Brigitte Studer et M. Eric Bertinat. A vous la parole, Madame Brigitte Studer...

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (EàG). Merci, Monsieur le président. Comme je l'avais déjà annoncé au rapporteur, M. Ramseier, il y a une erreur dans son rapport. En effet, il y manque la mention d'une des auditions, celle du département du 20 novembre 2018 avec M. Pagani, M^{me} Belmonte et M. de Rivaz. Dans le rapport figurent uniquement sous cette date les votes concernant les auditions prévues.

Il faut préciser qu'à l'époque la commission de l'aménagement et de l'environnement étudiait deux objets sur le plan d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS), le projet de délibération PRD-8, qui demandait l'abrogation dans son ensemble du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (RPUS), et ce projet de délibération-ci, le PRD-168 qui demande l'abrogation de l'alinéa 3 de son article 9.

Le projet de délibération PRD-8 a occupé la commission de l'aménagement et de l'environnement pendant plusieurs années entre 2013 et 2018. Il a été refusé par la commission tout comme ensuite par le plénum en septembre 2020. Toutefois, lors de cette séance du 20 novembre 2018, les deux projets de délibérations étaient encore à l'étude et, comme le précisent l'ordre du jour, le procès-verbal, les notes de séance et la présentation Powerpoint qui servait de support à cette séance, l'audition de M. Pagani, de M^{me} Belmonte et de M. de Rivaz portait bien sur ces deux objets. Cette audition, qui présentait le point de vue du département, était pourtant essentielle pour la compréhension de la suite du travail de la commission.

Nous avons eu lors de cette séance la présentation de l'historique du PUS, un premier rapport-bilan daté de 2016 portant sur son introduction. Il y avait des données chiffrées complémentaires aux observations faites entre 2015 et 2018 et il y avait également la position de la Ville de Genève sur cette proposition d'abrogation de l'alinéa 3 de l'article 9 du RPUS. Cette audition est résumée dans le rapport sur l'autre objet, le projet de délibération PRD-8, mais le point de vue de la Ville de Genève ne figure malheureusement pas dans le rapport sur le PRD-168. Y figurent seulement les auditions de l'auteur du projet de délibération et celles des autres entités que la commission avait auditionnées et qui étaient toutes en faveur de cette modification voulue par le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre. J'ose espérer qu'il s'agisse d'un malheureux accident et pas d'une manière indirecte de soutenir la proposition. Mais c'est bien ce que je pense... J'interviendrai ultérieurement pour Ensemble à gauche.

M. Nicolas Ramsieier, rapporteur de majorité (PLR). Merci, Monsieur le président. Il ne s'agit pas vraiment d'une erreur, il s'agit du fait que je croyais que ces deux objets étaient liés. Par conséquent, je ne voyais pas pourquoi le fait de répéter la même audition dans les deux objets avait un sens.

Premier débat

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme l'écrit le Conseil administratif dans la présentation de cet outil d'aménagement du territoire qu'est le PUS, «dans la plupart des villes occidentales, la prospérité économique engendre les mêmes processus de mutation. Les bureaux tendent à prendre la place des logements, les boutiques de luxe à remplacer l'animation commerciale, les cafés populaires disparaissent, les cinémas ferment les uns après les autres, les épiceries se font rares dans les quartiers. Cette évolution résulte de facteurs puissants, qui dépassent l'échelon local. La Ville de Genève, pour corriger les effets de ce processus, a engagé plusieurs actions afin de promouvoir la création de logements et de lieux de convivialité, de maintenir une

offre hôtelière de toutes catégories, de préserver l'artisanat et de favoriser la création d'espaces verts et de détente. Pour appliquer cette politique urbaine, [la Ville de Genève] s'est dotée d'un instrument, le plan d'utilisation du sol», PUS. C'est le seul document d'urbanisme de compétence communale à Genève.

Comme l'écrit un auteur qui a eu de hautes fonctions dans la république, les PUS «ont pour but de maintenir et de rétablir l'habitat dans les quatre premières zones de construction, de favoriser une implantation des activités qui soit harmonieuse et équilibrée, tout en garantissant le mieux possible l'espace habitable et en limitant les nuisances qui pourraient résulter de l'activité économique.» (*Ndlr: voir la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt).*)

Le PUS donne «une ligne directrice quant à l'affectation du territoire communal en le répartissant notamment en terrains à bâtir, espaces verts, privés ou publics, y compris les secteurs de détente en nombre et surface suffisants». Cet instrument est issu d'une initiative populaire du Parti socialiste, pour la protection de l'habitat et contre les démolitions abusives, lancée en 1977 et acceptée par le peuple en juin 1983, à l'origine de la LDTR.

Dès son introduction, de puissants intérêts se sont opposés à son application, utilisant tous les moyens juridiques et politiques pour l'abolir ou l'assouplir. Ce projet de délibération en est l'ultime avatar.

Le Parti socialiste est attaché à ce que la Ville de Genève reste vivante et animée. Notre groupe refusera donc ce projet de délibération, comme l'ont fait à l'époque nos représentants au sein de la commission, singulièrement notre ami Ulrich Jotterand, qui a rédigé le remarquable rapport de minorité à la lecture duquel je vous renvoie. J'invite donc les membres de ce Conseil à faire de même. Je vous remercie de votre attention.

M. Luc Zimmermann (PDC). Je pense qu'avant d'entrer sur le fond du sujet il faut peut-être rappeler ce que visait ce projet de délibération. Il visait un allègement. Concrètement, on a voulu supprimer l'obligation pour le bailleur de maintenir la catégorie des activités de cafés, restaurants, tea-rooms et magasins d'alimentation en cours exploitation si les locaux sont vacants. Par contre, ce projet de délibération ne prévoyait pas de supprimer les activités d'animation, notamment les théâtres, les cinémas, les musées, les salles de concerts, de spectacles, de conférences, les lieux de loisirs et d'animation divers.

Du point de vue historique, on rappellera que la première version de ce RPUS est entrée en vigueur en février 2008 et visait effectivement à maintenir l'habitat au centre-ville tout en conservant une implantation harmonieuse des activités contribuant à l'animation du centre-ville.

Le 28 juin 2011, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté d'importantes modifications du RPUS, notamment à son article 9, alinéa 3 qui visait une nouvelle obligation de conserver le type d'activités «en cours d'exploitation ou leur dernière exploitation, s'il s'agit de locaux vacants» pour les cafés, restaurants, théâtres, cinémas, musées, salles de concerts, de spectacles, de conférences et autres lieux de loisirs ainsi que les magasins d'alimentation. (*Ndlr: dans le projet d'arrêté PA-78.*)

Cette modification est intervenue dans le contexte de la fin de l'exploitation, en 2017, à la rue du Rhône d'un café populaire, le Cristallina, au profit d'une boutique de luxe. Cela avait en effet causé l'émoi de l'opinion publique et mis en évidence une diminution progressive des cafés-restaurants dans cette rue. Aujourd'hui, dix ans après la modification de ce règlement, un premier bilan peut être tiré.

Premier constat, le marché du commerce de détail, que ce soient les articles de luxe ou non, a énormément évolué depuis 2007. Aujourd'hui, le commerce de détail est en difficulté, et ce pour plusieurs raisons. Il y a eu d'une part la politique du franc fort avec l'abandon du taux plancher en 2015, d'autre part l'essor fulgurant du commerce de vente en ligne. Cela s'est traduit concrètement par une augmentation drastique des arcades vacantes. Le taux de vacance est passé de 0,68% en 2008 à 1,51% en 2018, soit 8740 m² correspondant à 60 arcades vacantes en 2008 contre 21 999 m² correspondant à 120 arcades vacantes en 2018.

Deuxième constat, parallèlement à la récession du commerce de détail, on a eu une augmentation de la demande de location d'arcades pour des magasins d'alimentation, des bars-cafés, des restaurants ou pour la restauration rapide de type *healthy food*. Donc aujourd'hui, dans la très grande majorité des cas, un bailleur qui se retrouve avec une arcade commerciale à remettre ou qui est vide ne prendra pas le risque de la convertir en magasin d'alimentation – j'entends par là les cafés-restaurants et ainsi de suite – car il ne voudra pas se retrouver coincé pour toute la durée de vie de l'immeuble dans ce seul type d'activité. Il préférera attendre, quitte à conserver l'arcade commerciale vide, qu'une autre opportunité se présente dans une activité certes ouverte au public, telle qu'un magasin de commerce de détail ou un salon de coiffure mais dont le RPUS ne prévoit pas qu'elle reste figée à vie. Cela se vérifie actuellement par le taux élevé de vacance qui est en constante augmentation – je pense que vous le savez tous et toutes ici.

La procédure de dérogation prévue par le RPUS à son article 9, alinéa 5 et à son article 14 est très incertaine; elle a un côté aléatoire. Seul le Conseil d'Etat ou le Département du territoire peut, de manière exceptionnelle et avec l'accord du Conseil administratif, déroger à cette disposition. En résumé, les discussions se font généralement entre le bailleur et la Ville de Genève au cas par cas, de manière subjective et sans règle clairement définie. Cette absence de garantie

décourage totalement le bailleur de changer l'activité de son arcade commerciale en magasin d'alimentation et fige les activités des arcades commerciales.

En conclusion, après dix ans de pratique, on peut constater et affirmer que la modification du RPUS, plus particulièrement l'introduction de l'alinéa 3 de l'article 9, qui fige l'activité des cafés, restaurants, tea-rooms et magasins d'alimentation, a desservi le but initial du règlement adopté en 2008 qui visait à favoriser l'animation des quartiers. Aussi, le RPUS dans sa version actuelle, par sa rigidité, a freiné voire empêché certains porteurs de projets de trouver une arcade commerciale, le bailleur ne souhaitant pas être contraint à vie de louer son arcade pour un même type d'activité. C'est la raison pour laquelle nous soutenons la souplesse apportée par ce projet de délibération PRD-168 qui permettra à notre humble avis de dynamiser l'animation des quartiers et d'augmenter la diversité des activités accessibles au public.

Je veux juste faire part d'un complément. Il y a eu un reportage de la Radio Télévision Suisse (RTS) le 14 juillet 2019 concernant la multiplication des arcades vides dans les rues de Genève. Il en ressort que, malgré une baisse des loyers élevés, les panneaux «à louer» se multiplient dans les rues de Genève. La reprise se fait attendre pour le commerce de détail. En cinq ans, le nombre d'arcades vides a bondi de 260%, selon l'estimation de la RTS. Pour toutes les raisons qui précèdent, le Parti démocrate-chrétien vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, cette demande est à la fois simple et complexe. Simple, parce que ce fameux plan d'utilisation du sol qu'on appelle amicalement les PUS étant destiné à maîtriser à la fois l'activité commerciale et l'habitat dans l'hypercentre, il permettait de ne changer qu'une seule fois l'affectation d'un commerce et que cela engendrait tout de même une certaine rigidité.

Un exemple concret... Une boulangerie qui venait à fermer pouvait avoir comme repreneur – je dis un peu n'importe quoi – un cordonnier. Mais si le cordonnier devait à son tour plier bagage, il devait être remplacé par un cordonnier. C'est évident que ça pose certains problèmes, surtout à notre époque où l'on constate des changements majeurs dans l'utilisation de ces surfaces commerciales. J'en veux pour preuve la vente en ligne... Un certain nombre de commerces n'offrent finalement que l'étalage de leurs produits. Les gens y viennent non pas pour acheter mais pour se rendre compte de ce qu'ils vont commander plus tard par internet. J'ai d'ailleurs appris que certaines surfaces étaient louées à très court terme et destinées uniquement à une entreprise ou une personne qui a un stock à épuiser et qui veut bénéficier d'une situation géographique évidemment profitable dans l'hypercentre pour écouler son stock comme dans une vente flash.

On voit bien que tout a changé depuis la mise en place de ces PUS. A titre privé, ils me plaisaient beaucoup. Cela dit, on s'est rendu compte, un, que, comme je viens de vous l'expliquer, il y a des changements d'affectation et, deux, que les prix de location varient beaucoup, quand on regarde les chiffres que nous a donnés M. Fabio Melcarne, président de la Section des courtiers (*ndlr: de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier*). Je prends le prix moyen... il est de 600 à 700 francs le mètre carré dans l'hypercentre, de 800 à 1000 francs en Vieille-Ville de même qu'à la Rôtisserie; il se monte à 3000 francs le mètre carré vers la place du Molard et à 5000 francs le mètre carré dans la rue du Rhône, entre la place de Longemalle et la place de la Fusterie. Ce sont des sommes très importantes si on les multiplie par le nombre de mètres carrés. Les prix allaient jusqu'à 10 000 francs le mètre carré en 2018, ils atteignent aujourd'hui un maximum de 5000 francs. Je veux dire par là que ces sommes varient et que dans l'hypercentre les commerces ont une respiration commerciale qui leur est propre, qui nous échappe un peu. La proposition de Simon Brandt de libéraliser quelque peu ces PUS en cassant cette obligation de ne pouvoir changer qu'une fois d'affectation était bienvenue.

Maintenant, j'ai dit en prenant la parole que c'était à la fois simple et compliqué... C'est compliqué parce qu'on ne sait pas du tout quelle incidence tout cela aura ces prochaines années. On ne peut pas le savoir parce qu'on ne connaît pas l'évolution de la place économique genevoise qui est, certes, impactée par la crise mais qui l'est essentiellement par un coût de la vie extrêmement élevé qui affecte évidemment l'hypercentre, même dans les locations. On ne sait pas si ça va monter ou descendre. Est-ce que les étals qui vendent des habits vont malgré eux rester des lieux où l'on vend des habits ou est-ce que tout à coup, du fait par exemple de la politique que mènent actuellement les Verts, le mode de transport modal changeant, on verra peut-être affluer des artisans et les mètres carrés baisser? Ce sont des données que nous ne maîtrisons pas, et c'est pourquoi nous nous disons que ce n'est pas si mal de tenter l'aventure, de laisser respirer cette économie dans l'hypercentre et d'accepter d'élargir un peu ces PUS, comme nous le demande notre collègue Simon Brandt. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre votera cette proposition.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Pour ouvrir un peu la compréhension de ce projet de délibération, il faut revenir évidemment à ce que M. Zimmermann a très bien exposé tout à l'heure, à savoir qu'une ville que l'on veut dynamique, notamment un centre-ville, se doit d'avoir des activités d'animation. A la base, ce projet de délibération avait pour but de ne pas fossiliser et stigmatiser certaines activités en ne permettant de ne les renouveler qu'une fois. M. Brandt signalait par exemple que, si on avait eu des PUS dans le temps, on aurait encore des maréchaux-ferrants, de façon obligatoire, en Vieille-Ville. Ce n'est plus d'actualité.

L'économie est un secteur qui évolue et il faut une certaine souplesse si vous voulez avoir de l'animation. C'est la raison pour laquelle cette souplesse des PUS a été demandée par notre parti. C'est précisément pour ne pas figer la ville de Genève dans un style ancien, antique – que certains d'entre nous dénoncent à longueur de séances – mais plutôt de la rendre toujours plus vivante, active et à la disposition de ceux qui veulent l'animer.

Ce n'est pas si simple de vouloir animer la ville aujourd'hui. Je vous rappelle que ceux qui le font ont fait preuve de beaucoup d'initiatives, de courage, d'esprit d'entreprise et y investissent énormément d'eux-mêmes. Il est dès lors normal, une fois que l'activité a pris dans un lieu, qu'elle ait trouvé sa clientèle, qu'elle puisse ou se poursuivre ou, éventuellement, si la clientèle n'est plus là, se renouveler avec une nouvelle clientèle qui, elle, en demandera davantage.

Donc pour nous, la souplesse est une base sur laquelle nous pouvons nous appuyer pour assurer l'animation, la vivacité en ville de Genève. Les règles qui ont été figées, le fait que l'on ne puisse changer d'activité qu'une seule fois signifie qu'une boulangerie peut devenir une pâtisserie mais que, une fois devenue pâtisserie, elle restera pâtisserie pour je ne sais pas combien de temps. Nous aimons beaucoup les pâtisseries... Mais s'il fallait mettre par exemple un restaurant, qui est plus ouvert, ou une autre activité d'animation, ce ne serait plus possible. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'en termes de vivacité, de ville vivante, d'économie, il faut de la souplesse. Nous recommandons vivement à ce Conseil municipal d'avoir un geste de souplesse et de nous suivre sur ce dossier.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, le PUS est un plan d'affectation dont dispose la Ville de Genève, c'est-à-dire que c'est un instrument d'aménagement du territoire de compétence communale. Pour Ensemble à gauche, c'est un instrument de régulation et de sauvegarde du commerce dans les zones où il s'applique, donc au centre-ville, une zone de grande importance. Le PUS applique le principe de proportionnalité, il est conforme à la Constitution et garantit la liberté du commerce. Il permet de maintenir et de protéger les activités au centre-ville et de garder celui-ci le plus vivant possible.

Que signifierait le fait d'abroger cet alinéa 3 de l'article 9 pour le centre-ville? Les PUS ne s'appliqueraient plus qu'aux lieux de loisirs et d'animation, c'est-à-dire les théâtres, cinémas, salles de concerts et de spectacles, activités de loisirs et ainsi de suite mais plus du tout à tout ce qui est activités commerciales, comme les cafés, les restaurants, les magasins d'alimentation. De fait, il n'y a pas trente-six mille cinémas au centre-ville, donc ça s'appliquerait très rarement.

Comment ce PUS intervient-il? Il intervient déjà au stade de l'autorisation de construire ou pour permettre d'orienter les affectations, sans toutefois les fixer dans le détail puisque cela relève de l'initiative privée. Il ressort de l'audition qui

n'est pas dans le rapport qu'il ne restreint pas le nombre de changements d'affectation. Un propriétaire est libre d'en changer. Le PUS permet de maintenir des commerces fragiles mais nécessaires au centre-ville, les petits commerces. Et s'il y a des difficultés, il donne au Conseil administratif la faculté d'octroyer des dérogations lorsque certaines situations le demandent.

Figurait aussi dans la présentation que nous avons eue le bilan de 2018. Celui-ci montrait que, sur 186 préavis sur lesquels la Ville de Genève avait eu à se prononcer, 53 demandes avaient reçu une réponse immédiatement favorable. Dans 72 cas, il y avait eu une négociation aboutissant à un résultat positif et, dans trois cas, ce qui était demandé avait été refusé. On est donc bien loin de ce qu'ont décrit mes préopinants.

Il est juste de dire, par contre, que les activités commerciales au centre-ville ont connu beaucoup de modifications et peuvent être en souffrance. Nous pensons cependant à Ensemble à gauche que d'autres facteurs que ce PUS – par exemple les démarches administratives nécessaires pour demander des changements d'affectation – jouent un rôle bien plus important pour l'évolution du commerce. Il faut penser au prix des loyers. Vous voyez bien toute la spéculation qui sévit, particulièrement au centre-ville... Contrairement au logement où nous disposons de possibilités comme le fait de devoir respecter la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR), dans ce domaine-là, il n'y a pas de restriction légale. Il y a aussi toute la concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne, à laquelle est exposé le commerce, surtout le commerce de détail, qui lui met de la pression.

Le président. Madame Studer, il faut conclure...

M^{me} Brigitte Studer. Il y a encore l'évolution des modes de consommation... Il y a par exemple moins de bouchers, moins de merceries... Ensemble à gauche est totalement opposé à cette libéralisation telle que proposée par cette modification, qui tout simplement viderait ces PUS de leur sens. Ce changement ne se justifie aucunement. Ça a d'ailleurs été montré, ces PUS ont été régulièrement attaqués par la droite. Elle essaie à nouveau de le faire. La Ville de Genève doit disposer d'un instrument pour réguler au moins un minimum les activités de son centre. Ensemble à gauche vous remercie de refuser ce projet de délibération.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ce PUS est un outil de régulation destiné à conserver la diversification des commerces que la Ville de Genève peut activer, ça a déjà été dit. Le but des PUS est donc de conserver une diversité dans les quartiers. Ça répond à un intérêt public.

Projet de délibération: plan d'utilisation du sol (PUS)

Il y aurait aussi le but d'éviter la hausse des loyers... Ça a marché un peu, on a entendu les milieux immobiliers se plaindre de cette baisse des loyers mais, comme l'a dit M. Bertinat, même si à la rue du Rhône, là où c'est le plus cher, on n'en est plus qu'à 5000 francs le mètre carré alors qu'on avait des loyers pouvant atteindre 10 000 francs le mètre carré en 2018, 5000 francs le mètre carré pour 100 m², ça fait quand même plus de 40 000 francs par mois! C'est donc un loyer assez exorbitant.

Je vais aussi reprendre les mots de M^{me} Dubuis de la Fédération du commerce genevois (FCG), que je cite: «(...) le projet des PUS peut constituer une dynamique positive» (...) les gens ont plus de plaisir à venir au centre-ville en se baladant, en mangeant et en faisant leurs courses, dans un contexte plus «pittoresque» que dans un centre commercial». La FCG soutient donc ces PUS. Les auteurs eux-mêmes le reconnaissent en commission, les PUS ont permis de freiner la disparition du petit commerce. C'était l'un des buts.

Et puis, pour répondre à mes préopinants, la souplesse, elle existe. Si les PUS avaient existé à l'époque des maréchaux-ferrants, il n'y en aurait quand même plus puisque la Ville de Genève nous dit que leur but était aussi de suivre l'évolution des quartiers et du type d'animations. Le but n'est donc pas de tout bloquer dans un quartier mais d'en suivre la dynamique. On a parlé des boucheries ou des merceries par exemple... S'il y avait quatre merceries dans un quartier, il ne resterait pas quatre merceries mais il pourrait en rester une.

A ce propos, j'ai envie de parler du PUS de la Ville de Carouge, qui est très intéressant. S'il fallait revoir notre règlement, nous pourrions plutôt nous appuyer sur le PUS de Carouge qui est finalement plus contraignant. Il parle de maintenir une «répartition harmonieuse et équilibrée» de l'habitat, des activités, de l'artisanat, de l'animation sur le plan culturel, social et récréatif. Il a une liste à jour avec plein de détails que je ne vais pas vous lire... Le PUS de Carouge est plus contraignant, pourtant la vie des commerces y est florissante et ferait rougir d'envie nos rues, qui peuvent être plus désertées en effet puisqu'un certain nombre de nos arcades sont vides.

Mais pourquoi ces arcades sont-elles vides? Eh bien, on a pu le voir, je viens d'en parler, c'est quand même lié à la question des loyers. Tout le monde l'a dit, les milieux du commerce l'ont dit, comment combattre le commerce sur internet ou même le commerce frontalier quand on a un loyer hyper-cher? C'est le premier frein, c'est ce qu'ils nous ont dit. Or, les propriétaires, eux, ne veulent pas louer leurs arcades à des prix trop bas. On a vu que certains prix avaient diminué de moitié mais qu'ils restaient toujours indécents. Pourtant, on peut le dire et on devrait le redire, à ces milieux immobiliers, une arcade vide amène de l'insécurité dans un quartier, alors qu'un quartier riche, florissant, avec des arcades vivantes amène, lui, de la sécurité. Ça pourrait être un argument pour qu'ils revoient un peu leurs prix.

Sur les dérogations... Les dérogations existent – M^{me} Studer en a parlé. Effectivement, il faut peut-être un peu négocier... Ça ne prend pas forcément beaucoup de temps. On voit que, sur le nombre de demandes déposées, il y a eu seulement trois refus. Donc, quand les propriétaires ou les milieux immobiliers viennent nous dire que les PUS sont trop contraignants, qu'on ne peut rien faire, qu'on est bloqué, eh bien les chiffres prouvent plutôt le contraire.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre?

Le président. Il faut conclure, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Delphine Wuest. Je vais conclure... pour vous dire qu'il y a effectivement eu des attaques répétées des milieux immobiliers sur le PUS. Ils n'ont pas réussi à l'abroger. Ici, ils essaient de l'amputer. Nous disons non. Les Verts refuseront ce projet de délibération.

M. Nicolas Ramseier (PLR). Beaucoup de choses ont été dites. Je voulais juste revenir sur quelques points. D'abord je crois qu'il y a une mauvaise compréhension... Je crois que le but fondamental des PUS était de chercher à maintenir une certaine activité au centre-ville, une certaine diversité. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Je crois que le PUS n'est pas forcément mauvais. Nous, ce que nous avons essayé de chercher avec cette petite modification, c'était de le réformer pour le rendre plus efficace.

Aujourd'hui, nous avons une perte de diversité au centre-ville car nous avons dans ce PUS l'idée de bloquer des arcades. Lorsque vous aviez un restaurant, une boulangerie ou une pharmacie, vous ne pouviez pas changer d'affectation afin de garder ce type de commerce. Aujourd'hui, nous voyons que tout le monde cherche à avoir des restaurants... Une quasi-monoculture est en train de se créer. Nous cherchons juste à permettre un changement afin de retrouver une certaine diversité.

En plus, d'un point de vue moral et libéral, je trouve extrêmement bizarre que la gauche nous dise systématiquement: «Ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de problème; de toute façon, même si une monoculture était en train de se créer – et dans les faits, c'est ce qui est en train de se passer – on pourra toujours aller négocier avec le Conseil administratif qui pourra toujours donner des dérogations...» Mais qu'est-ce qu'on est en train de dire ici?

On est en train de dire qu'un homme ou une femme – le sexe n'a d'ailleurs pas d'importance ici... – a tout d'un coup le pouvoir de décider qui peut changer d'affectation et qui ne le peut pas. En d'autres termes, on donne comme ça un

pouvoir absolu à une personne (*remarque*) et on se retrouve dans une situation où tous les commerçants devraient venir manger dans sa main pour pouvoir changer d'affectation. Moi je trouve que c'est ridicule. De nouveau, nous ne sommes pas du tout en train d'attaquer ce PUS. Je pense, et le groupe libéral-radical avec moi, que le fond est bien, que l'idée de maintenir une diversité est bonne. Mais on voit dans les faits qu'on se dirige vers une monoculture. Ça ne va pas. Nous cherchons donc plutôt à réformer ce PUS plutôt qu'à le détruire.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste M. Daniel Sormanni, M^{mes} Danièle Magnin, Michèle Rouillet, Alia Chaker Mangeat, Delphine Wuest et M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, très rapidement, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, parce que tout a été dit... Je crois que nous sommes tous attachés à ces PUS mais que, contrairement à ce que raconte le rapporteur de minorité, il y a une nécessité d'introduire une petite souplesse par rapport à ces changements d'affectation. D'une part parce qu'ils sont parfois nécessaires pour la diversité, d'autre part parce qu'un commerce peut tout simplement mourir et que, comme il y aura déjà eu un changement, il ne pourra plus y en avoir d'autre. Ce commerce va mourir et l'arcade va rester vide...

Nous, nous souhaitons que ces arcades continuent d'exister, d'apporter l'animation nécessaire mais on doit aussi pouvoir y amener de la diversité. C'est ça, le but de ce changement. Il ne faut pas y voir une attaque idéologique comme essaie de le raconter le rapporteur de minorité. Je suis désolé, mais il n'a rien compris, tout comme ceux qui se sont exprimés tout à l'heure. Je ne vois pas en quoi ça change la problématique de se dire que, quand c'est nécessaire, on peut changer d'activité à chaque fois, l'essentiel étant de garder de la diversité. On ne parle que de l'alinéa 3. Le reste de l'article 9 s'applique. Ce n'est pas autrement. Je crois que c'est la raison de cette mini-modification. Elle a pour but d'apporter un peu de souplesse et de permettre ces changements d'activités, pas seulement une fois mais plusieurs fois.

Le Mouvement citoyens genevois acceptera donc ce projet de délibération qui a été amendé par la commission dans cet esprit-là et non dans celui de rendre ces PUS plus libéraux encore, comme c'était le cas avant leur instauration. Nous sommes attachés aussi à ce que les petits commerces puissent rester à des endroits stratégiques en ville. Nous ne souhaitons pas en faire des déserts d'arcades vides, le soir, comme c'était le cas et comme ça l'est encore un peu malheureusement aujourd'hui.

Nous combattons aussi ces loyers trop élevés. Soit dit en passant, quand on parlait de 10 000 francs le mètre carré, ce n'est pas par mois, c'est par année! Il faut revenir à la raison quand on fait un calcul de loyer...

Je crois que cette modification est tout simplement nécessaire. Elle apporte un plus à ces PUS et de la dynamique pour maintenir des activités rentables, des activités qui puissent continuer à vivre. Je ne crois pas que ce soit ce qui se passe à Carouge. Ce n'est justement pas le cas. Il y a peut-être une certaine diversité mais pratiquement tous ces commerces à Carouge sont malheureusement pour eux en difficulté. Donc, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter ce projet de délibération amendé.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il reste cinq intervenantes. Je vous prie d'être un peu plus rapides... La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je vais faire très vite, Monsieur le président... Je voudrais dire que ce règlement, en particulier l'article 9, a pour base historique les regrets de voir certains commerces fermer. Je vous rappelle le Cristallina, le Radar... Le Bavaria est devenu ensuite le Relai de l'Entrecôte, après quoi ce dernier a déménagé à la rue d'Italie. Je me rappelle aussi d'autres restaurants... Qui ici se souvient de la Taverne du Crocodile? Il y avait un crocodile, c'était en fait un alligator... Lorsqu'on a démolì l'immeuble où se trouvait ce fameux restaurant Crocodile pour y construire quelque chose de nouveau, l'alligator a atterri dans une espèce de bassin à la route de Malagnou. Mais je voudrais revenir bien avant...

Savez-vous depuis quand Genève n'a plus de remparts? Les remparts à Genève et dans plein d'autres endroits aussi ont été abattus à partir du moment où on a inventé l'artillerie puisque ça ne servait dès lors plus à rien de se défendre avec des remparts. Si vous allez voir le relief Magnin à la Maison Tavel au dernier étage, vous verrez l'ensemble de la ville de Genève telle qu'elle était à une certaine époque. Elle est reproduite en cuivre. Eh bien, ça ne correspond plus à rien... On ne peut pas figer ainsi la vie d'une ville à une époque déterminée. Si vous allez visiter les sous-sols de la cathédrale Saint-Pierre, vous verrez qu'il y a eu des gens bien avant même les Romains. On ne peut pas rester sur quelque chose de figé.

Il faut absolument soutenir cette modification pour qu'il y ait de la souplesse, car les choses changent en effet. Ah tiens, il me vient encore une idée... Quand j'étais petite, et même un peu après, on allait acheter de la laine chez Duruz... Qui tricote encore maintenant? Il y avait aussi des magasins où on vendait de la

mercerie pour les gens qui brodaient. Tout ça n'a plus cours, ça ne sert à rien. M^{me} Kraft-Babel a cité tout à l'heure les maréchaux-ferrants qui n'ont rien à faire en ville effectivement. Ça ne sert à rien de figer ou de tenter de figer la ville parce qu'on regrette certains commerces. Oui, ça m'a fait mal au cœur de ne plus aller prendre mon café au Cristallina ou au Radar, mais quand il y a vraiment des choses à sauver, il se trouve des gens pour le faire, pour investir. J'en veux pour preuve Philippe Chevrier, qui a repris le Relai de l'Entrecôte, auparavant le Bavaria. J'en veux pour preuve ceux qui ont repris le Plaza pour en faire quelque chose. Nous n'avons pas besoin d'avoir une vraie inquiétude car il se trouve des solutions. Mais de brider les choses, de les enfermer dans un carcan, ça ne peut que faire bouillir la marmite et de tout faire exploser. Je vous engage donc et vous encourage, comme les préopinants qui ont parlé avant moi, sauf à gauche bien sûr, à voter ce projet de délibération.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Il faut reconnaître qu'on fait parfois des lois avec les meilleures intentions du monde mais qui ne produisent finalement pas les effets escomptés. C'est tout à fait le cas avec ce PUS. On entend – vous transmettez, Monsieur le président – M^{me} Studer dire qu'ils sont tout à fait opposés à un assouplissement de cette loi pour sauvegarder le commerce, pour maintenir une diversité, des activités. Elle mène une sorte de combat idéologique contre les milieux immobiliers, contre les propriétaires. Or, durant les auditions, la présidente de la FCG est venue dire que plus de souplesse permettait au contraire un plus grand dynamisme. Il a été expliqué qu'étant donné que plus beaucoup de personnes ne tricotent ni ne cousent, les commerces concernés ferment pour en voir d'autres ouvrir mais qui peut-être ne survivront pas longtemps non plus puisque, si une mercerie devient une boucherie et que la boucherie ne marche plus parce que les gens ne vont plus beaucoup acheter de viande avec les combats menés contre la viande, eh bien, elle sera peut-être obligée de fermer à son tour. Ce que nous demandons est simplement un changement, c'est de ne pas être déconnecté des réalités économiques du tissu économique pour faire vivre notre ville.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je voulais dire deux mots... Je ne comprends pas très bien votre opposition qui est très dogmatique, Mesdames et Messieurs, car vous prêtez à la droite des intentions qui ne sont pas du tout réelles. J'ai l'impression en vous écoutant que la situation actuelle au centre-ville vous satisfait et que vous voulez la figer. Mais la situation actuelle n'est pas satisfaisante. On voit qu'il y a beaucoup d'arcades vides, les enseignes commerciales sont souvent les mêmes. On voit une uniformisation de la ville avec les grandes enseignes. Vous voulez défendre les petits commerçants, les artisans, mais combien y en a-t-il au centre-ville? Il y en a très peu, pour ne pas dire aucun. Donc voilà, le but

de cette proposition est justement d'assouplir ce règlement et de permettre plus de changements d'affectation. Je réponds d'ailleurs à M^{me} Wuest... A Carouge, ils ont assoupli le PUS en 2019. Ça permet plus de changements d'affectation qu'en ville de Genève. Donc c'est faux de dire qu'à Carouge c'est plus strict.

Nous sommes aussi pour l'intérêt public consistant à maintenir une attractivité et le petit commerce au centre-ville. Nous avons toutes dans ma génération été traumatisées par la fermeture du Cristallina, mais je crois que la réponse n'est pas de figer le règlement actuel.

Une dernière chose à propos des dérogations qui sont accordées... Quand 80% de dérogations sont accordées, il faut peut-être remettre en cause le règlement que vous appliquez plutôt que de compter sur le magistrat pour faire 80% de dérogations! Car une sécurité du droit est nécessaire pour quelqu'un qui s'installe quelque part. Il investit parfois son deuxième pilier, ses économies... Il est en droit de savoir ce qui arrivera si son commerce ne marche pas et ce qu'il peut faire plutôt que de compter sur le bon vouloir d'un magistrat.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Rapidement pour répondre à mes préopinants... Alors, moi personnellement, je vais encore en mercerie... Je ne tricote pas mais j'y ai fait réparer la fermeture éclair de ma veste encore dernièrement par exemple. Donc oui, une mercerie reste utile et pas seulement pour moi. S'il n'y avait que moi, effectivement, elle fermerait.

Le projet de délibération PRD-168 veut supprimer les commerces d'alimentation, les cafés, restaurants et tea-rooms. Ils sont dans le PUS de Carouge, si jamais – vous transmettez, Monsieur le président... Et puis, M. Sormanni a dit que je m'étais trompée dans mon calcul... Mais 5000 francs le mètre carré pour un 100 m², faites 5000 × 100 divisé par 12, on arrive bien à 40 000 francs par mois. Vous pouvez prendre votre calculette... J'ai révisé les maths tout à l'heure... a priori ce calcul est juste.

Je répète aussi que les chiffres ont été donnés sur le nombre de demandes de dérogations refusées en vue d'un changement d'affectation. Il y en a eu trois depuis 2013. C'est très peu. Personne n'est donc contraint à vie, pour répondre à M. Zimmermann... Aucun exemple concret n'a pu être présenté du côté des signataires et des milieux immobiliers. Du côté de la Ville, on a donné ces chiffres. De l'autre côté, on a fait un peu des anticipations mais rien de concret... Personne n'a pu nous dire si tel ou tel commerce ou propriétaire n'était pas parvenu à changer d'affectation en raison du règlement. Nous n'avons pas eu d'exemple concret.

Ceux qui décident sont effectivement magistrats, en l'occurrence magistrates. Leur choix n'est guidé que par l'intérêt public. Elles ont prêté serment,

nous espérons donc qu'elles vont le respecter. Je répète que les arcades vides le sont en raison de loyers exorbitants. Vous voulez remplir les arcades? Eh bien, proposons un texte limitant les loyers de ces arcades et je le signe volontiers. Mais je refuserai ce projet de délibération.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Je vous ai écoutés avec attention les uns et les autres et j'aimerais, si vous me le permettez, rectifier une chose que j'ai entendue par rapport aux dérogations. J'ai entendu que la décision d'accorder une dérogation était du seul pouvoir d'un magistrat, en l'occurrence d'une magistrate. C'est ignorer notre démocratie, c'est ignorer le respect de nos lois et c'est surtout laisser la porte ouverte au fait du prince. Ce n'est vraiment pas le cas. (*Brouhaha.*) Si une dérogation doit se proposer, c'est l'ensemble du Conseil administratif qui prend la décision de déroger ou pas au RPUS. (*Exclamation.*) Cela signifie très clairement que la décision repose sur l'ensemble de l'exécutif et non pas sur une seule personne. C'est une première chose... (*Brouhaha.*)

Ensuite, sachez que notre RPUS est très observé (*brouhaha. Le président frappe du marteau*), très envié et respecté. Quand bien même il s'agit d'un règlement, il est considéré comme une loi au niveau cantonal. Depuis quinze mois que je suis en charge du département que je préside, puisque c'est ce département qui est chargé de rencontrer les personnes qui souhaitent avoir des conseils ou demander une dérogation, je puis vous dire que, dans la plupart des cas, on arrive à trouver une solution à partir de la proposition du futur commerçant ou locataire d'une arcade.

Si ce projet de délibération devait être accepté, il affaiblirait clairement le RPUS. Je considère que c'est une fausse bonne idée, même si j'observe de manière très attentive les demandes qui me parviennent et la façon dont ce règlement s'applique. A cet égard, j'ai rencontré différentes personnes pour discuter de ces PUS, dont un professeur de la Haute école de gestion, qui est doyen de l'Institut de management des villes et du territoire. Ce professeur donne régulièrement des conférences. Eh bien, je peux vous dire qu'il envie les PUS genevois. Cela étant, je me pose les mêmes questions que vous, mais je ne pense pas que le fait de libéraliser, comme cela est proposé par ce projet de délibération, soit une mesure pertinente car cela affaiblirait clairement ce règlement. Ce n'est donc pas une position dogmatique, c'est une fausse bonne idée.

En effet, on s'acheminerait véritablement vers une ville tournée vers la rentabilité purement économique et il ne serait plus possible de faire valoir d'autres valeurs actuellement contenues dans le RPUS, comme la volonté d'avoir des commerces vivants, en particulier avec l'article que ce projet de délibération se propose d'abolir, qui est un article essentiel aussi pour l'animation du centre-ville. Je préfère de loin observer la mise en œuvre de cet instrument et se donner l'espace d'une réflexion sur ce que l'on souhaite pour notre ville et nos quartiers.

On peut adapter ce règlement, je ne suis pas dogmatique à ce point-là, je vous rassure, mais je souhaite en tout cas ne pas l'affaiblir. Comme je vous le disais, nous arrivons à trouver des solutions dans la plupart des situations. Si véritablement ce PUS n'existait pas tel qu'il existe aujourd'hui – et la Ville de Genève n'a pas perdu devant les tribunaux jusqu'ici –, eh bien, on aurait une ville avec beaucoup de vitrines opacifiées, des activités qui ne sont pas accessibles au public. Je trouve que cela est contraire à ce que nous recherchons sous l'angle de l'animation de notre ville.

M. Bertinat le rappelait, c'est à la fois simple et compliqué. Il est vrai que la Ville de Genève évolue, que les activités commerciales évoluent. Vous le constaterez par vous-mêmes, il y a une mixité dans les commerces, ceux-là même qui ont pu s'installer parce que nous l'avons accepté. C'est une caricature que d'entendre, comme j'ai pu l'entendre dans certaines interventions, que la Ville de Genève cherchait à fossiliser...

Le président. Vous devez conclure, Madame la magistrate...

M^{me} Frédérique Perler, maire. ... à figer la ville alors que c'est tout le contraire.

En d'autres termes, comme le disait une intervenante – je crois que c'est M^{me} Roulet – on peut avoir les meilleures intentions du monde et produire des effets inverses. Cela s'appliquera exactement de cette manière si vous acceptez ce projet de délibération. Le problème de fond, ce n'est pas un problème de RPUS, c'est un problème de loyer des arcades. Et j'ajouterai ceci pour terminer, Monsieur le président, si vous le permettez...

On déplore la disparition des merceries ou des magasins de tricot... Sachez que les personnes qui ont besoin d'aller dans une mercerie sont obligées d'aller dans d'autres villes à proximité de la nôtre pour trouver par exemple une mercerie. Bien souvent, on consomme ce qui est à notre disposition. Il s'agit donc de garder le pouvoir de dire: «Voilà ce que l'on souhaite consommer à proximité.» En conclusion, je vous prie de refuser ce projet de délibération. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Le président. Je vous fais voter l'article unique de la délibération telle qu'amendée par la commission à la page 17 du rapport.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération amendée est refusé par 33 non contre 30 oui. (Brouhaha.)

Le président. Le troisième débat est demandé...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (25 oui contre 34 non).

Le président. Le troisième débat aura lieu lors d'une séance ultérieure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les projets de délibérations et les motions suivants:

- PRD-298, de *M^{mes} et MM. Amar Madani, Uzma Khamis Vannini, Pierre de Boccard, Gazi Sahin, Pierre Scherb, Fabienne Beaud et Albane Schlechten*: «Membres suppléant-e-s dans notre Conseil municipal»;
- PRD-299, de *M^{mes} et MM. Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Yasmine Menétréy et Alain de Kalbermatten*: «Création d'une fondation de droit privé dite «Fondation de la petite enfance de la Ville de Genève»»;
- PRD-300, de *M^{me} et MM. Pierre Scherb, Pascal Altenbach, Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon et Vincent Schaller*: «Pour que la Ville de Genève ne soit plus un lieu de non-droit: activons la police municipale en matière de droit des étrangers»;
- M-1641, de *MM. Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Didier Lyon, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Marie-Agnès Bertinat*: «Pour la présentation simultanée d'un rapport de gestion aux comptes»;
- M-1643, de *M^{mes} et MM. Denis Ruysschaert, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont, Elena Ursache, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Delphine Wuest, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Vincent Milliard, Louise Trottet, Valentin Dujoux, Uzma Khamis Vannini, Bénédicte Amsellem, Yves Herren, Omar Azzabi et Jacqueline Roiz*: «Sauver la biodiversité en Ville de Genève: inventories, définir des objectifs concrets, agir efficacement»;
- M-1644, de *M^{mes} et MM. Louise Trottet, Olivier Gurtner, Yves Herren, Brigitte Studer, Denis Ruysschaert, Delphine Wuest et Valentin Dujoux*: «En attendant la voie verte à Champel...».

10. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

- IE-102, de *M^{mes} Brigitte Studer et Maryelle Budry*: «Egalité de représentation dans les conseils d'administration et de fondation».

11. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-613, de *M. Pascal Altenbach*: «Parc Bertrand, place couverte d'un toit de verre»;
- QE-614, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Places de stationnement dans les établissements scolaires»;
- QE-615, de *M. Omar Azzabi*: «Ville de Genève, employeur exemplaire. Qu'en est-il des établissements publics?»;
- QE-616, de *M. Pierre-Yves Bosshard*: «A l'avenir, le Conseil administratif se limitera-t-il vraiment à une synthèse brève et neutre dans les brochures d'information aux citoyens relatives aux votations?»;
- QE-617, de *M^{me} Louise Trottet et M. Vincent Milliard*: «Projet muséal du Musée d'art et d'histoire (MAH)»;
- QE-618, de *M^{me} Léonore Baehler*: «Halles de la Jonction: lieu non marchand».

Le président. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. Je lève la séance et vous souhaite une bonne nuit et une bonne rentrée.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2836
2. Communications du Conseil administratif	2836
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2836
4. Résolution du 5 octobre 2021 de M ^{mes} et MM. Uzma Khamis Vannini, Bénédicte Amsellem, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Anne Carron, Christel Saura, Ana Maria Barciela Villar, Matthias Erhardt, Yves Herren, Laurence Corpataux, Anna Barseghian, Louise Trottet, Omar Azzabi, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Albane Schlechten, Maryelle Budry, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Luc Barthassat, Yasmine Menétrey, Amar Madani, Daniel Dany Pastore, Danièle Magnin et Corinne Bonnet-Mérier: «Sauvegarde de la vie, de l'intégrité corporelle et des droits des femmes afghanes: la Suisse doit s'engager, il y a urgence!» (R-288)	2837
5. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 16 janvier 2018 de M ^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332 A)	2857
6. Motion du 29 juin 2021 de M ^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Pascal Holenweg, Paule Mangeat, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Joëlle Bertossa et Théo Keel: «Politique culturelle: ouvrir le champ des possibles» (M-1634)	2875
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2016 de M ^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Virginie Studemann, Marie-Pierre Theubet, Pierre Gauthier, Simon Gaberell, Tobias Schnebli et Christina Kitsos: «Pour un lieu pluridisciplinaire alternatif dans l'ancien complexe du Rialto» (M-1206 A)	2883
8. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 7 février 2018 de M ^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Alain de Kalbermatten, Helena Rigotti, Pierre Scherb et	

Adrien Genecand: «Pour une Utilisation Souple du plan d'utilisation du sol (PUS)» (PRD-168 A/B)	2897
9. Propositions des conseillers municipaux	2935
10. Interpellations	2936
11. Questions écrites	2936

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci